691ème Séance

Séance Publique
du lundi 15 décembre 2008

DÉBATS
DU
CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 13 NOVEMBRE 2009 (N° 7.938)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009 (suite)

2° Dépenses ordinaires (suite) :

Sect. 1 - Dépenses de Souveraineté (p. 4788)

Sect. 2 - Assemblée et Corps Constitués (p. 4790)

Sect. 3 - Moyens des services (p. 4793)

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2008«

Séance publique

du lundi 15 décembre 2008

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. Roland MARQUET, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Séverine CANIS-FROIDEFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; M. Stéphan BRUNO, Conseiller Technique ; M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Division ; Mme Martine MORINI, Secrétaire Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, selon la formule consacrée, la séance est ouverte.

Je voudrais, en premier lieu, excuser l'absence de notre Collègue Roland MARQUET qui, actuellement en déplacement hors de la Principauté pour le Comité de Prévention contre la Torture du Conseil de l'Europe, dont il est membre depuis trois ans, ne sera pas avec nous, ce soir, pas plus, d'ailleurs, que ces prochains jours.

Je vous rappelle, avant de reprendre l'examen de ce Budget, que nous sommes en direct sur le site internet du Conseil National, *www.conseil-national.mc* et nous avions, vendredi soir, fini, rappelez-vous, l'examen des Recettes inscrites au Budget Primitif 2009.

Nous reprenons donc avec la Section 1 – Dépenses de Souveraineté, page 5 du fascicule budgétaire. Je donne immédiatement la parole, pour la lecture des chapitres, à Madame le Chef de Cabinet.

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 - S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 - et Famille Princière 12.230.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel	1.680.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 - Frais de personnel	1.509.900
103.020 - Frais Etudes & Formation	1.695.000
103.030 - Frais de fonctionnement	1.957.000
	5.161.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 - Frais de personnel	266.300
104.030 - Frais de fonctionnement	193.000
	459.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - CHANCELLERIE ORDRES PRINCIERS

106.030 - Frais de fonctionnement	120.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 - Frais de personnel	3.933.700
107.030 - Frais de fonctionnement	16.775.000
	20.708.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.010 - Frais de personnel	1.287.000
201.030 - Frais de fonctionnement	1.826.000
	3.113.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 - Frais de personnel	231.300
202.030 - Frais de fonctionnement	63.300
	294.600

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.030 - Frais de fonctionnement	21.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.030 - Frais de fonctionnement	129.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 - Frais de personnel	469.600
205.030 - Frais de fonctionnement	193.200
	662.800

M. le Président.- Je voudrais juste rappeler, sous le contrôle de M. le Président de la Commission des Finances, que nous avons récemment eu l'occasion de délibérer en Commission des Finances et de donner notre accord pour renforcer les moyens de cette Commission par la création de postes, qui fait un excellent travail, qui est indispensable pour le contrôle de notre place financière, pour notre image internationale, pour que nous soyons dans les standards – et nous le sommes – demandés en la matière par les meilleures instances internationales. Donc, je pense que l'accord ayant été donné il y a déjà une ou deux semaines, les recrutements se feront rapidement. C'est ce que nous souhaitons, Monsieur le Ministre, puisque nous savons combien ce sujet est sensible, en ce moment, dans la crise financière, mais Monaco n'a pas attendu la crise et la Commission avait été créée déjà bien avant.

Monsieur le Président de la Commission, rien à ajouter ?

M. Pierre SVARA.- Non, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vais donc mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 - Frais de personnel	317.300
206.020 - Frais Etudes & Formation	24.000
206.030 - Frais de fonctionnement	147.000
	488.300

M. le Président.- La parole est à Monsieur le Vice-Président, Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais formuler une réflexion, suite au vote de la loi. Le Gouvernement n'a-t-il pas le sentiment qu'il faudrait envisager d'augmenter les moyens de cette Commission qui a une charge supplémentaire, afin, justement, au niveau du développement économique que permet la nouvelle loi, qu'elle soit le plus efficace possible pour le développement de certaines activités économiques ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Comme vous pouvez le constater, les crédits de cette Commission ont augmenté régulièrement, mais si des besoins se font sentir, relayés par le Président et la Commission, on pourra tout à fait envisager de les satisfaire. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, sur l'importance que doit avoir cette Commission pour mettre en œuvre la nouvelle loi.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 8 - CONSEIL DE LA MER

208.030 - Frais de fonctionnement	27.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel	2.530.100
301.020 - Frais d'Etudes & Formation	160.000
301.030 - Frais de fonctionnement	775.000
301.040 - Achat & Entretien matériel	103.000
	3.568.100

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN, Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de vie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais me faire le porte-parole de beaucoup de mes Collègues de la majorité U.P.M. pour indiquer que nous allons voter contre ce chapitre. Il va de soi que ce vote, Monsieur le Ministre, n'est en aucune manière un vote qu'il faut que vous preniez à titre personnel, évidemment. Il tend à souligner les points suivants :

Le premier concerne la méthode de travail du Gouvernement qui prend de plus en plus d'aise avec les délais, les échéances. Nous avons largement évoqué ce point lors des débats de politique générale, les qualités de certaines réponses par rapport aux demandes de l'Assemblée. Egalement le travail législatif avec très récemment, l'attitude du Gouvernement sur la loi pour les associations et plus près de nous encore, la loi de désaffectation sur les terrains de l'Annonciade.

Deuxième point sur lequel nous souhaitons marquer notre opposition, c'est la volonté du Gouvernement de ne pas créer une Commission mixte d'application de la priorité nationale, point qui est réclamé depuis des années. C'est pour nous un rempart contre les abus et un excellent moyen de faire respecter les priorités nationales et pour tout un chacun qui se sentirait lésé de pouvoir avoir ses droits reconnus et d'avoir une instance pour s'exprimer.

Le troisième point concerne le refus actuel du Gouvernement d'envisager sérieusement – même s'il y a une petite porte d'ouverte, je le reconnais aisément – un secteur intermédiaire d'habitation pour les enfants du pays, alors même qu'il est urgent d'agir.

Le quatrième point, à ce stade, concerne le refus du Gouvernement, pourtant actionnaire à 69 % de la Société des Bains de Mer et concessionnaire, de nommer un professionnel des jeux au sein du Conseil d'Administration de la S.B.M. qui n'en comporte pas.

Aussi, sur ces quatre points, nous attendons des propositions de la part du Gouvernement d'ici le vote de jeudi soir, afin de ne pas avoir à renouveler un vote négatif.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent intervenir ?

M. Gérard BERTRAND puis le Vice-Président.

Monsieur BERTRAND tout d'abord.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Anne POYARD-VATRICAN au sujet de votre politique, ou plutôt de votre manque de politique pour les enfants du pays. Vous nous dites publiquement vouloir conserver cette partie de notre population, mais franchement, je trouve que vous ne faites pas grand-chose, voire rien du tout.

Bien sûr, vous avez préempté 39 appartements de locataires âgés de plus de 65 ans. Mais que faites-vous pour les gens nés à Monaco qui ont 50 ans, voire 60 ans, qui sont obligés de quitter leur logement dans les trois mois ? Si vous faites quelque chose, dites-le nous, parce que nous sommes vraiment inquiets pour ces gens-là.

Vous nous proposez un projet-test, mais nous n'en sommes plus au test, il faut agir avant que les promoteurs aient acheté tous les immeubles anciens. Et j'espère que le Gouvernement sait que les promoteurs achètent les immeubles anciens et que bientôt il n'y aura plus de secteur protégé.

Si vous n'agissez pas rapidement, votre projet-test ne servira à rien, car il n'y aura bientôt plus d'enfants du pays à Monaco : ils seront, comme vous l'avez dit un jour, dans les communes limitrophes.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. BERNARD MARQUET.- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat, comme l'a très bien dit notre Collègue, nous voulons attirer l'attention du Gouvernement, et ce vote négatif n'est pas quelque chose qui est à prendre personnellement.

Ces méthodes de travail font que nous ne sommes pas vraiment satisfaits. Quand nous sommes arrivés en 2003, nous avions à peu près ce même type de rapports avec le Gouvernement et nous avons pu, notamment sous votre impulsion, avoir des débats constructifs pour l'avenir du pays, et c'est ce que nous souhaitons. Malheureusement, depuis notre réélection, il semblerait que ces bonnes intentions soient, dans certains cas, quasi inexistantes.

En cette période de crise, nous devons, pour le bien de Monaco et pour l'avenir de Monaco, continuer le dialogue qui est prévu dans notre Constitution, qui nous permette d'appréhender les choses. Il y a eu des progrès assez importants. C'est vrai que, par exemple, la mise en ligne sur internet de LégiMonaco donne la possibilité de voir – et ça saute aux yeux – que le changement de Constitution de 2002 a permis au Conseil National d'apporter une plus-value notamment grâce aux propositions de loi et aux amendements. Aujourd'hui, on peut faire le constat du nombre de textes qui ont été étudiés et votés par an. Mais il semblerait qu'on voie réapparaître de « vieux démons », que certains auraient envie d'un Conseil National chambre d'enregistrement et c'est notre devoir, en début de mandat, de rappeler que sur ce point, nous serons constants, c'est-à-dire que nous aurons une tolérance zéro pour le bien et l'intérêt supérieur du pays.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Nous écoutons à présent le Président de la Commission des Finances et Rapporteur du Budget, Pierre SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rebondir sur ce qu'a dit ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN et dire que je partage en tous points ses propos, que ce soit sur les méthodes de travail du Gouvernement qui sont pour le moins « étranges », sur le fait que le Gouvernement ne prenne pas à « bras-le-corps » le problème des enfants du pays, en envisageant l'éventualité d'un secteur intermédiaire ou une autre solution, même si, en effet, ils ont fait un petit pas – on l'a constaté – avec la création d'un « immeuble-pilote », mais à mon avis, ce n'est pas assez et, enfin – c'est une demande récurrente – l'absence de nomination de votre part d'un professionnel monégasque des jeux au sein du Conseil d'Administration.

Sur ces points, je rejoins ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN et je voterai aussi contre ce chapitre.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons maintenant Madame la Doyenne Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, je souhaiterais simplement vous demander s'il serait possible de faire supprimer la condition d'expérience des avis de vacance d'emploi paraissant au Journal de Monaco. Bien entendu, s'il s'agit du recrutement d'un ingénieur, d'un fonctionnaire « classe A », je suis d'accord, mais lorsqu'on requiert une expérience d'une année, voire deux années pour recruter des fonctionnaires dans la « classe C », cela laisse supposer que quelqu'un est déjà en place. Alors, si le poste est libre, pourquoi ne pas tout simplement faire procéder à un avis de vacance d'emploi, comme cela se produisait dans le temps ? La personne subit un stage de six mois et si elle donne satisfaction, on la titularise, mais demander une expérience, cela signifie qu'il y a quelqu'un et quelquefois, ce quelqu'un, n'est pas de nationalité monégasque, cela ressemble un peu aux avis de vacance d'emploi « aux yeux bleus ».

S'il était possible de faire quelque chose, je vous en remercierais, ne serait-ce qu'au nom de l'Union des Femmes Monégasques.

M. le Président.- Merci.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que dans ce débat de politique générale, qu'il faut avoir au chapitre 1 – Ministère d'Etat – on l'a dit à plusieurs reprises – ce n'est pas contre la personne ou l'attitude personnelle du Ministre d'Etat que nous nous exprimons ce soir, mais contre la politique générale du Gouvernement et il nous semble effectivement que c'est au titre du « Ministère d'Etat » qu'il faut s'exprimer.

Il y a d'autres points qu'on aura l'occasion de développer tout à l'heure mais qui relèvent plus des Départements, je le dis aussi parce qu'il ne faudrait pas que le Gouvernement pense qu'avec les quatre points que vous avez soulevés, le Conseil National serait pleinement satisfait. Là, on a voulu centraliser sur ce chapitre 1 « Ministère d'Etat – Secrétariat Général », tout ce qui n'était pas lié directement à un Département.

Monsieur GUAZZONNE demande la parole.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Président.

Je rejoins mes Collègues sur la Société des Bains de Mer quand ils disent que cela fait trois ans qu'on demande qu'un professionnel des jeux soit nommé au sein du Conseil d'Administration. Je reconnais que le Ministre a fait un gros effort quand il a reconnu publiquement qu'il y avait des problèmes concernant la priorité d'emploi, dans cette société, pour nos compatriotes. Il a pris une décision importante parce que la nomination d'un Secrétaire Général est une décision importante. Maintenant, il est vrai que ce souhait du Conseil National de voir un professionnel des jeux nommé au sein du Conseil d'Administration est un souhait important pour nous. Voilà, je voulais le souligner. Je reconnais qu'il y a eu des avancées, mais allons plus loin ; nous en avons besoin, c'est pour le bien de cette société et des Monégasques.

M. le Président.- Madame Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais m'exprimer brièvement sur la nécessité de la création de cette Commission mixte d'application pour la priorité nationale. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a déjà été dit en Séance Publique, à savoir qu'à Monaco, l'application de la priorité nationale est une question de survie. En effet, un Monégasque ne peut pas travailler à l'étranger, il faut le savoir. Le Gouvernement a reconnu qu'il y avait des dysfonctionnements à certains égards, et même dans l'Administration – c'est le cas que vient de citer Mme MANZONE-SAQUET – je crois vraiment que c'est seulement par la création d'une Commission qui aurait pour objectif de faire respecter la loi, ce qui est – encore une fois – la moindre des choses dans un Etat de droit, puisque vous nous l'avez déjà prouvé, Monsieur le Ministre, en nommant à un poste important, à la S.B.M., un haut fonctionnaire. – C'est donc que c'est possible. – C'est une question de volonté politique, peut-être, ce sont les moyens qui nous manquent. Alors, je m'associe aux demandes de mes Collègues, pour vous réclamer avec insistance et avec force, parce que c'est nécessaire, parce que c'est une question de survie pour Monaco, la création de cette Commission chargée de l'application de la règle constitutionnelle, légale et validée par le Conseil de l'Europe, de la priorité nationale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Nous attendons, effectivement, d'ici les trois jours qui nous séparent du vote du Budget, un certain nombre d'avancées et de garanties du Gouvernement sur un changement de méthode ; il faut que ce soit une priorité pour le Gouvernement, on l'a dit lors des discussions préliminaires, de considérer les rapports avec le Conseil National élu par les Monégasques comme essentiels et non pas secondaires dans le style trop habituel : « une fois que j'ai fait tout le reste, on verra le temps qu'il me reste pour m'occuper de travailler avec le Conseil National » ! Donc, on attend des déclarations fortes et claires, et des actes pour que les méthodes changent. Sur le secteur intermédiaire d'habitation, pour le moins, nous attendons des précisions, parce que quelques mots seulement pour nous dire qu'une « opération-test » va se faire : où ? Comment ? Combien d'appartements ? Quand ? Qui sera suivie, peut-être, si cela fonctionne, d'autres opérations : quand ? Comment ? Combien d'appartements ?

C'est la moindre des choses, quand on nous demande de voter un Budget, sur des points comme ceux-là, de nous donner des explications et des garanties plus précises.

Le professionnel des jeux : ça fait trois ans qu'on nous dit « pourquoi pas ? », mais ça fait trois ans que rien ne bouge. Quant à la Commission sur les priorités nationales, ça fait cinq ans. Les choses sont claires pour beaucoup d'Elus.

Je vais donner la parole à Monsieur Pierre LORENZI qui l'a demandée.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je suis également dans la lignée de mes Collègues qui viennent de s'exprimer. Je déplore, moi aussi, malgré les avancées de ces derniers jours, voire de ces dernières heures, sur un certain nombre de points, qu'on ait dû attendre onze mois pour arriver à ces avancées-là et constater quasiment onze mois de travail sans aucune concrétisation.

Je voterai donc contre cette partie-là.

M. le Président.- Merci.

Monsieur SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Ces dernières semaines, certains des nouveaux Elus m'ont questionné en me demandant : « Est-ce qu'au cours des cinq années précédentes, vous avez déjà connu une situation pareille ? Est-ce que vous aviez été amenés à vous prononcer contre le Budget ? ». Evidemment non, jamais, donc c'est une première. Alors je me suis demandé s'il était bien raisonnable de juger le Gouvernement uniquement sur ces dernières semaines, sur ces derniers mois, sur un ressenti. Je me suis dit qu'il fallait juger le Gouvernement sur l'ensemble de son œuvre et j'ai relu pas mal de choses.

Par exemple cette séance publique mémorable sur notre proposition de loi sur les violences conjugales au cours de laquelle vous avez tenu les propos suivants Monsieur le Ministre « cette proposition n'aura pas de suite, je la jetterai au panier. Je représente ici le Prince, je vous dis non, c'est tout, c'est terminé, cette proposition ira au panier… ça suffit, je me « fiche » complètement de ce qu'est votre conception des droits de l'homme ». Lorsque je relis ces propos, je n'arrive pas à croire que l'affabilité, la compréhension à notre égard dont fait preuve aujourd'hui le Gouvernement

ne dissimulent pas une profonde hypocrisie. C'est Dr JEKYL et Mr HYDE. Je ne crois pas que ce Gouvernement soit descendu de son piédestal pour être à notre niveau ou qu'il ait perdu à notre égard son sentiment de supériorité. Dès que nous aurons voté ce Budget, tout va recommencer.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'autres Elus qui veulent intervenir, Monsieur le Ministre d'Etat va apporter quelques précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre aux quatre points qu'a invoqués Mme POYARD-VATRICAN et qui ont été repris par plusieurs Conseillers Nationaux, tout en disant que ça ne fait jamais plaisir au Ministre d'Etat qu'on refuse de voter son Budget, mais je ne vais pas vous faire du sentiment. Je vais essayer de répondre aux quatre questions posées.

La première, ce sont les méthodes de travail du Gouvernement. Tout d'abord, sur le Budget. La méthode n'est peut-être pas la bonne, mais à ce moment-là, il faut que nous réfléchissions ensemble pour l'année prochaine, à la bonne méthode de travail, parce que, que se passe-t-il, Messieurs ? Il se passe que nous avons des Commissions Plénières qui se déroulent un mois avant, à peu près, et au cours de ces Commissions Plénières, vous êtes amenés à poser toute une série de questions au Gouvernement qui font l'objet de débats. Ces Commissions Plénières ont pour objet de vous permettre de vous exprimer devant le Gouvernement et de faire connaître quels sont vos points de vue, vos *desiderata* sur un certain nombre de sujets. Après ces Commissions Plénières, nous travaillons. Avant de connaître le résultat du travail, la Commission des Finances est amenée à se prononcer sur un dossier qui a été élaboré avant les Commissions Plénières, le projet de loi est élaboré, lui, depuis déjà deux mois, fin septembre. Donc, regardez le calendrier qui amène cette impression de frustration ou de précipitation : fin septembre, nous déposons un projet de loi de Finances. Ce projet de Budget déposé fin septembre fait l'objet, un mois ou deux mois après, d'une large discussion en Commissions Plénières, plusieurs soirées que nous passons et croyez-moi que ces soirées, pour moi, ne sont pas inutiles, bien au contraire. Ces soirées me permettent d'enregistrer tous vos *desiderata* sur tous les sujets.

Votre Commission des Finances n'a pas encore les réponses du Gouvernement et donc elle travaille sur le projet qui n'a pas encore été modifié pour tenir compte des *desiderata* du Conseil National. Elle ne peut pas faire autrement. Ensuite, arrive le moment où le Gouvernement répond à toutes les demandes qu'il a enregistrées au cours des réunions diverses et nombreuses qui ont lieu. Je suis désolé de vous dire que j'ai quand même l'impression que 80, voire 90 % des demandes qui ont été exprimées à l'occasion des Commissions Plénières sont reprises dans la réponse que j'ai formulée il y a quelques jours.

Je reconnais que pour vous, ce n'est pas très commode de travailler de la sorte, mais ce n'est pas de votre faute, mais ce n'est pas forcément la faute du Gouvernement ; c'est notre méthode qui conduit à cela. C'est un dialogue en une seule fois. Vous vous exprimez et je réponds. J'ai le sentiment de vous avoir écoutés, comme je l'avais fait au cours des années précédentes et de vous apporter au moins 80 % de réponses positives, par rapport à vos demandes, et même dans le détail. J'ai le sentiment qu'on a balayé tout ce que vous avez dit, j'ai noté en cours de séance puis relu avec beaucoup d'attention tout ce que vous avez dit et j'ai quand même l'impression d'en avoir plus que tenu compte. Mais je reconnais que vous le découvrez, vous, en séance, après le rapport de la Commission des Finances, qui n'en n'avait pas connaissance. Encore, j'ai fait l'effort, cette année, ce qui n'était même pas le cas l'an dernier, de vous faire distribuer le texte la veille, pour que vous ayez au moins eu le temps de le lire à tête reposée, car je me souviens que dans l'ancienne législature, certains posaient des questions juste après, dans le débat général, qui correspondaient à des réponses qui avaient été données dans le discours, parce qu'il n'avait pas pu être lu. Ça mérite d'y réfléchir.

Je suis tout prêt à revoir la méthode avec vous, votre Président, la Commission des Finances. Je me demande – je crois qu'il faut toujours deux phases – s'il ne faudrait pas qu'il y ait une première phase publique qui suive les Commissions Plénières et qui vous permette d'exprimer publiquement vos demandes à ce moment-là, de façon à ce que, au moment où le Gouvernement revient avec ses réponses, il soit clair que vous avez formulé un certain nombre de demandes.

Et peut-être pourrions-nous y répondre un peu plus tôt, peut-être aussi pourrait-il y avoir la possibilité que le Gouvernement soit auditionné – ça se fait dans tous les grands pays – par la Commission des Finances. Je ne m'opposerais pas à être auditionné, parce que là – je l'ai dit au Président SVARA – j'aurais pu apporter, déjà, un certain nombre de réponses en temps utile. Je ne sais pas, mais il y a une réflexion à mener sur notre calendrier de travail pour qu'il y ait davantage de dialogue constructif. Puisque de toute façon, nous

devons arriver à nous mettre d'accord entre les aspirations que vous exprimez des Monégasques que vous représentez et le Gouvernement Princier. Donc il faut un dialogue et ce dialogue n'est peut-être pas assez bien organisé. Je suis prêt à regarder avec vous, à réfléchir à une méthode de travail qui soit plus interactive.

Quant aux lois, j'accepte un peu moins le reproche. C'est vrai que le Gouvernement et son Service législatif sont très « surbookés » et quelquefois, vous vous plaignez des délais de réponse, parce qu'on ne peut pas tout faire à la fois, c'est vrai, mais les exemples que vous prenez, je m'en suis expliqué. Pour la loi de déclassement pour l'Annonciade, vraiment, ce n'était pas intentionnel dans cette affaire, j'ai d'ailleurs présenté mes excuses sur les conditions dans lesquelles se déroulait dans le calendrier ce projet, je le regrette profondément, parce que moi, je pensais que nous pouvions avoir jusqu'au mois de février pour en débattre. Quant à la loi sur les associations, un certain nombre d'observations ont été faites, un bon travail a été fait par la Commission, sur deux ou trois points, il restait des anomalies dans le texte de la Commission ; anomalies qui auraient été graves puisqu'elles auraient conduit, par exemple, à ne pas rendre possible une association purement monégasque, qui exclurait de son statut des non monégasques. Il y a des associations qui sont purement monégasques, donc il fallait bien les autoriser. La discrimination dans une association : vous ne pouvez pas obliger une association qui serait de nature par exemple chrétienne ou juive d'avoir obligatoirement, au nom de la non-discrimination, des islamistes ou des chrétiens, si c'est les juifs. Chaque association a son objet. Il y a des associations monégasques, il y a des associations chrétiennes et on ne pouvait pas appliquer le principe général de la non-discrimination à ces associations, d'autant plus que par définition, une association n'est pas un service public, elle a un objet déterminé et cet objet déterminé est dans ses statuts. Donc, si ces statuts visent particulièrement, par exemple l'association de Mme MANZONE-SAQUET, les femmes monégasques, on ne peut pas dire qu'elle ne va pas exister parce que ce sont les femmes monégasques, n'est-ce pas ? Ce n'était que sur deux points qui se sont arrangés en Commission et le texte va revenir de manière consensuelle, je pense, devant nous, dans quelques jours.

Donc, je considère que sur les lois, en général, on fait du bon travail. Avec la loi « habitation – capitalisation », cela a été long, mais on a fait du bon travail, on est arrivé à un point d'aboutissement qui ira dans le sens de l'intérêt général des Monégasques. La Commission mixte qui l'a fait a eu de multiples réunions, elle y est parvenue, sur un texte compliqué, qui engage l'avenir, qui est sensible, on a bien travaillé et on va arriver à un bon texte. Permettez-moi de dire que j'ai le sentiment que le Gouvernement est à l'écoute de ce qu'exprime le Conseil National.

La Commission mixte d'application de la priorité nationale : quelles sont mes réserves sur cette affaire ? S'il s'agissait d'une Commission qui réfléchit à ce qu'il faut faire pour que soit mieux appliquée la loi sur la priorité nationale, là, je serais d'accord, mais s'il s'agit d'une Commission de recours individuels, je ne peux pas être d'accord, parce que vous iriez contre ce que vous essayiez de faire comme le Gouvernement, c'est-à-dire imposer cette priorité nationale. Parce que si demain, pour n'importe quelle entreprise, n'importe quel salarié, il y a une Commission qui est une espèce de recours, de nature politique, je vous assure, vous allez effrayer beaucoup de gens et en plus, je ne suis pas sûr qu'une telle Commission soit à même de porter un jugement neutre parce que vous-mêmes, vous serez soumis à des pressions naturelles, légitimes. Et que direz-vous à la personne qui dira « c'est parce que je suis monégasque », son employeur vous dira « non, c'est parce qu'elle n'était pas capable de faire le travail ». Je ne veux pas arbitrer cela, un Tribunal peut l'arbitrer, c'est son travail, mais ni le pouvoir exécutif, ni le pouvoir législatif ne peuvent le faire. S'il s'agit d'un lieu de réflexion pour voir quelles sont les dispositions de nature générale à prendre – d'ailleurs on a déjà pris des mesures, comme par exemple sur les cotisations sociales, il y a deux ans, pour permettre de faciliter le jeu de la priorité nationale – je vous propose aujourd'hui de prendre une nouvelle mesure pour essayer de faciliter l'insertion des jeunes nationaux diplômés dans nos entreprises. Il peut y avoir toute une série de mesures. Je prends des mesures au sein de la Société des Bains de Mer pour faire appliquer la priorité nationale et moderniser une Direction des Relations Humaines qui est un peu de la vieille époque ; je veux bien qu'il y ait une telle Commission mais je ne veux pas qu'il y ait une Commission mixte qui soit une sorte de recours individuel, nominatif, qui nous mettrait dans une position d'arbitrage impossible à tenir car nous n'aurions pas les moyens d'appréciation en lieu et place du chef d'entreprise et croyez-moi, les chefs d'entreprise, à ce moment-là, risqueraient d'être plus réticents que vous ne croyez, s'il y avait une telle Commission. Alors, je ne crois pas qu'elle soit bonne dans l'intérêt même de la priorité nationale. Par contre, s'il s'agit – je vous le dis encore une fois – de se réunir, vous et nous, pour voir comment on peut mieux valoriser la priorité nationale, là, je suis d'accord.

J'ajoute que pour la priorité, j'ai quand même une autre avancée, c'est celle qui concerne les marchés, puisque pour les marchés, non seulement nous allons mieux faire savoir, pour que tout le monde connaisse bien les règles du jeu de la priorité nationale pour les marchés, mais en plus, nous avons aligné, sur les marchés de travaux publics, tous les autres marchés, c'est-à-dire avec une préemption possible, jusqu'à 7,5 % du plus-disant. Ce n'est pas neutre, tout cela. Ce sont des gestes que vous avez demandés et que le Gouvernement a fait. Voilà pour la priorité nationale.

Le secteur intermédiaire, les enfants du pays. Je voudrais d'abord vous dire que nous n'avons pas rien fait. Nous avons la prochaine réunion avec la France qui se tient au mois de février sur les enfants du pays, notamment pour l'aspect fiscal. Vous connaissez la direction dans laquelle nous travaillons, qui est de rendre transmissible – bien sûr rétroactivement – les certificats de résidence. Pourquoi avons-nous choisi cette formule qui a été prise en compte au niveau des Ministères français ? Parce que c'est une interprétation et il n'y a pas besoin, si on avait l'accord de Bercy, de passer par une nouvelle loi française qui, dans le contexte politique actuel, aurait probablement très peu de chance d'aboutir. Je crois que la transmissibilité du certificat de résidence serait une solution fiscale intéressante pour les véritables enfants du pays, c'est-à-dire les enfants qui perdent ce bénéfice qu'avaient leurs parents avant la fameuse loi. Si on arrivait à obtenir cette avancée, croyez-moi que ce serait bien pour les véritables enfants du pays, nés ici, dont les parents sont nés ici, mais ce serait un élément qui, bien qu'insuffisant pour contrebalancer le coût du logement, serait un élément non négligeable, même affectivement. Ce serait vraiment une reconnaissance pour les enfants du pays. Nous allons poursuivre, ça avance dans la bonne voie, je ne veux pas faire de promesse et que les gens soient déçus plus tard parce que, comme dans toute négociation, on est deux, mais je vous indique quelle est la position du Gouvernement Princier dans le débat avec la France et particulièrement le Ministère des Finances sur ce sujet. Nous avons d'ores et déjà le soutien du Ministère des Affaires Etrangères français sur ce sujet et cela se terminera sans doute, un jour, en arbitrage, au plus haut niveau français.

Pour le logement des enfants du pays, c'est notre contribution. Je suis d'accord que nous devons engager un effort particulier mais il n'y a pas une seule solution magique. Dans l'immédiat, nous avons un peu moins de pression, puisqu'il y a pas mal de logements protégés, comme il y a eu beaucoup d'attributions de logements domaniaux à des nationaux, cela a créé une certaine détente sur les logements protégés, ce qui a permis à des enfants du pays de bénéficier de logements protégés. Je pense que les programmes que nous poursuivons feront qu'il y aura même une détente sur le logement domanial, quand on arrivera avec le programme qu'on envisage. Quand il y a une détente sur le logement domanial, cela permet de régler un certain nombre de cas sociaux d'enfants du pays.

Alors, ne minimisez pas l'opération-test, il faudra bien entendu qu'on la mette au point avec vos Commissions. Quand je dis « opérations-tests », ce sont de vraies opérations. Le test peut d'ailleurs porter sur deux ou trois opérations. C'est pour être concret. Si je vous le disais dans un grand discours sur le sujet, vous pourriez ne pas me croire. Donc prenons des cas concrets, on va les recenser et qu'il s'agisse d'immeubles neufs ou d'immeubles anciens à restaurer, on va voir comment concrètement on peut y arriver. Ça veut peut-être dire qu'on peut sortir, cette année, une cinquantaine de logements, ce serait déjà pas mal, si on en faisait autant chaque année, pour développer le secteur protégé. Si je ne fais pas de concret, on ne va pas y arriver, c'est compliqué. Donc, je propose de travailler avec vos Commissions, on va recenser des projets possibles et on va essayer de monter des opérations contractuelles. Je rejoins votre idée, d'ailleurs, mais je ne ferai pas une société d'économie mixte. Là où je donne des possibilités soit de restaurer, soit d'augmenter les droits à construire, je peux demander une contrepartie contractuelle, c'est quelque chose de nouveau et d'assez audacieux parce que ça ne s'est jamais fait dans le passé. On n'a demandé des contreparties que lorsqu'il y avait un morceau de terrain appartenant à l'Etat. Là, je dis s'il se trouve que parce qu'on aide une opération, en subvention de restauration, si on ne veut pas en changer le volume, parce que telle maison du quartier de la Condamine, on veut la garder telle quelle, mais on la restaure, c'est une forme. Mais il peut y avoir une autre forme, on peut accepter de la surélever, alors on donne des droits à construire et il peut y avoir une contrepartie, la contrepartie, c'est un certain nombre d'engagements d'avoir des loyers plafonnés.

C'est quelque chose d'assez nouveau. Je souhaite qu'on fasse un test parce que ce n'est pas évident de faire des montages comme ceux-là dans l'abstrait, donc je souhaite qu'avec vos Commissions, on travaille là-dessus, sur des cas concrets et qu'on monte une, deux, trois opérations et on en tirera les leçons. Par la suite, on pourra peut-être généraliser des systèmes si on voit que ça marche ; c'est une approche pragmatique du sujet que je vous propose, tout à fait réelle et qui se veut constructive pour avancer. Bien sûr, on continuera

également la politique de préemption qui a toujours un caractère social, puisqu'il s'agit là de régler des situations critiques. Et on vient encore d'en régler deux, pour des familles d'enfants du pays. Je crois qu'on peut y arriver. Donc voilà la politique pour les enfants du pays.

Ensuite, il n'y a pas de refus du Gouvernement de nommer un professionnel des jeux au sein du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer. Je pense même que ça deviendra réalité, assez rapidement. Comme moi, vous souhaitez que ce soit un Monégasque, c'est bien naturel. Jusqu'à maintenant, on n'a pas trouvé l'homme idéal, mais on va bien finir par le trouver. J'estimerais utile, très souhaitable qu'il y ait un professionnel au sein du Conseil d'Administration de la S.B.M.. Alors, ce n'est pas le fait d'avoir un membre du Conseil d'Administration professionnel des jeux qui règle la priorité nationale qui se pose surtout dans les domaines administratif et hôtelier, plus que dans le domaine des jeux. Par contre, je crois vraiment que la mesure que nous imposons dans ce domaine avec la nomination d'un Secrétaire Général DRH, en numéro 2 de l'exécutif de la S.B.M., en prenant un Monégasque qui fera appliquer la priorité nationale et aura l'ambition aussi de moderniser l'ensemble des relations humaines, d'en retirer les côtés abrupts – ce ne sont pas les gens de la Société des Bains de Mer qui me démentiront, mais je ne leur demande pas de prendre position, mais moi, je n'hésite pas à prendre position – je crois que c'est quelque chose de très important qui peut modifier fondamentalement les habitudes de fonctionnement dans les relations avec les nationaux de la S.B.M..

Voilà, j'ai essayé de répondre à vos quatre questions.

M. le Président.- Vous avez fait une très longue réponse, Monsieur le Ministre d'Etat.

Je donne tout d'abord la parole à mes Collègues, qui sont cinq à me l'avoir demandée. Je dirai avant que, dans cette longue réponse, face au refus de voter ce chapitre, il y a un certain nombre d'ouvertures et un état d'esprit positif et constructif. Mais il y a aussi beaucoup d'habileté – je pense que chacun de mes Collègues va le relever sur des points particuliers – à répondre quand même un peu à côté, à détourner le sujet et essayer de nous faire avaler ce qui nous semble parfois de grosses ficelles. Mais il y a les deux dans votre réponse, parce que vous avez dit énormément de choses.

Dans l'ordre où vous avez demandé la parole, MM. Philippe CLERISSI, Jean-Charles GARDETTO, Laurent NOUVION, Claude CELLARIO et Christophe SPILIOTIS-SAQUET.

Nous vous écoutons Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, ce soir, je trouve que vous parlez vrai. La plupart du temps, c'est un problème de forme et de méthode. Vous êtes le capitaine de ce navire, vous avez avec vous votre équipage ; nous, nous avons le chef de pont et nous sommes les rameurs. Nous ramons toute l'année. Nous ramons au soleil. Nous demandons une toile et cette toile, à force de la demander, on n'arrive jamais à l'obtenir, on se mutine et au moment où on se mutine, vous nous donnez la toile. Voilà comment se passe une année au Conseil National.

Je vous donne un exemple : la priorité d'emploi à la Société des Bains de Mer. On en a parlé un grand nombre de fois en séance, on vous a demandé, effectivement, un professionnel des jeux au Conseil d'Administration de la S.B.M., on vous a demandé de nommer un détaché de la Fonction Publique qui va se porter garant de la priorité d'emploi dans le secteur des jeux, mais jamais vous n'avez répondu à la question. C'est uniquement deux ou trois jours avant le vote du Budget Primitif que vous revenez avec des réponses positives. Voilà le problème. Toute l'année, on rame, on est fatigué parce qu'on rame trop. Vraiment, on rame en plein soleil !

L'année prochaine, si vous faites amende honorable et si la méthode change, eh bien alors, nous changerons aussi.

M. le Président.- Nous continuons le tour de parole.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien écouté l'intervention du Ministre d'Etat. C'est vrai, Monsieur le Président, vous avez raison, le Ministre d'Etat a beaucoup de talent pour envelopper le propos, pour s'égarer dans des chemins de traverse de manière à détourner l'attention. Mais j'ai perçu dans les propos du Gouvernement, en tout cas au moins en ce qui concerne la loi sur les associations dont je suis Rapporteur, que le retard apporté serait en fait dû à la nécessité de corriger des erreurs

qu'aurait faites la Commission dans ses amendements, ou en tout cas dans la version qu'elle aurait produite du texte. Le Ministre d'Etat évoquait la question de la non-discrimination. Je tiens à préciser que le principe de fonctionnement des associations de manière non discriminatoire était inclus dans le texte que nous a soumis le Gouvernement, donc la paternité du principe de non-discrimination n'appartient pas au Conseil National, mais au Gouvernement. En ce qui concerne ce point particulier, il n'a jamais posé de difficulté à la Commission d'inclure dans le rapport des précisions pour justement insister sur le fait que bien évidemment, ce principe s'appliquait au fonctionnement d'associations, mais qu'il n'excluait pas la possibilité de créer des associations entre Monégasques, entre femmes, entre hommes, entre catégories de personnes particulières. Donc, qu'on ne vienne pas nous dire que c'est nous qui sommes la cause du retard. Je relève à cet égard que le Gouvernement s'est manifesté à la dernière minute sur ce projet de loi sur les associations, puisqu'il nous a saisi de ses demandes de changements le vendredi, alors que le vote était prévu pour le mardi suivant. Nous en étions déjà à la troisième version du rapport et, jusque-là, le Gouvernement n'avait pas relevé qu'il avait lui-même commis des erreurs dans le projet original qu'il nous a transmis, malgré trois rapports successifs, et il a fallu que ce soit à la dernière minute, alors qu'il était déjà saisi depuis plus d'un mois de la version finalisée, qu'il se manifeste pour retarder l'adoption de ce projet. Les monégasques apprécieront !

D'autre part, en début de séance, l'autre jour, Monsieur le Président, vous nous avez informés du dépôt d'un projet de loi de désaffectation concernant le quartier de l'Annonciade, qu'on veut nous faire voter dans la plus grande précipitation en agitant le chiffon rouge de dations qui tomberaient. Eh bien qu'elles tombent, Monsieur le Président ! Après tout, le Gouvernement peut bien renégocier. Je pense que tout n'est pas suspendu à ces deux dations. Là encore, on se comporte avec le plus grand mépris pour notre Institution, le plus grand mépris pour les Conseillers Nationaux qui doivent être à la « botte » du Gouvernement et qui doivent être prêts à obéir, le petit doigt sur la couture du pantalon, quand le Gouvernement siffle. Eh bien non ! Moi, je ne vote pas dans ces conditions, Monsieur le Président.

Je conclurai sur la Société des Bains de Mer. Là aussi, l'accord du Conseil National avait été donné pour l'exonération de 7 M€ au titre de la redevance juste pour une durée de deux ans pour permettre le financement de l'A.S. Monaco. Eh bien non, ce n'est pas pour deux ans ! Le Gouvernement, sans même avoir l'accord du Conseil National, a donné jusqu'à 2011, et que le Conseil National ne soit pas d'accord, cela ne change rien puisque le Gouvernement l'a fait, on nous met devant le fait accompli.

Alors, de qui se moque-t-on, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vais pas répondre à M. GARDETTO, mais je veux simplement lui dire que je n'ai jamais mis en cause la Commission. J'estime que la Commission, comme le Gouvernement, n'a pas le privilège de la perfection totale et on a tout à fait le droit quand on s'aperçoit d'une erreur, surtout quand on légifère, d'améliorer les choses ; on s'en aperçoit quelquefois tard. Mais ce n'était pas la Commission qui était en cause, je n'ai accusé personne. J'ai dit que dans le travail, il y avait des choses qu'il fallait corriger, je n'ai pas dit « corriger la Commission », puisque vous le dites d'ailleurs, c'était dans le projet initial du Gouvernement. Donc, il ne s'agissait pas pour moi d'un propos polémique, au contraire. Pour vous dire que ça ne va pas toujours comme on voudrait, on n'a pas toute la vérité à l'instant « t », c'est souvent d'ailleurs avec le temps – excusez-moi, il faut quelquefois du temps pour légiférer, vous le savez mieux que moi – parce que c'est difficile, parce qu'on inscrit justement les choses ensuite dans la durée et si on se trompe, on peut avoir beaucoup de difficultés. Je continuerai dans ce domaine à travailler, mais je ne mets pas en cause la Commission, elle a bien fait son travail, comme le groupe de travail sur l'habitation ; toutes ces Commissions ont bien travaillé, j'avais le sentiment qu'on avait bien travaillé ensemble, même si quelquefois, on peut dire que ça a mis un peu plus de temps qu'on aurait voulu, mais on voulait, comme vous, arriver à une solution sur cette loi sur les associations.

M. le Président.- Merci.

Attendent leur tour de parole tout d'abord M. NOUVION, puis MM. CELLARIO ET SPILIOTIS-SAQUET, Mmes Nicole MANZONE-SAQUET et POYARD-VATRICAN.

Monsieur NOUVION tout d'abord.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous écoute depuis tout à l'heure, or j'ai un constat à faire. Mes Collègues de la majorité ne sont pas satisfaits. Mes amis de l'opposition et moi-même ne sommes pas satisfaits. Le Gouvernement n'est pas satisfait, les compatriotes ne sont pas satisfaits, certains résidents ne sont pas non plus satisfaits. Donc, il y a un désenchantement général et comme il y a un problème, on invoque parfois les textes, des textes qui fonctionnement depuis 50 ans ; ils fonctionnent très bien, dans des moments très difficiles, avec des personnalités compliquées et comme quelqu'un d'important dans ce pays l'a dit : « il y a les textes et puis il y a les hommes ». Or, il y a un triangle à Monaco : le Palais, en haut, le Gouvernement Princier, le Conseil National. Et deux des trois acteurs sont là ce soir, en face de nous. Alors, s'il y a un problème, Messieurs, étant donné que vous travaillez ensemble, tous les deux, quotidiennement, pratiquement depuis quatre ans, il y a peut-être également à regarder de votre côté.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne peux pas vous approuver quand vous parlez d'un « désenchantement général », parce que ce n'est pas vrai. Monaco est une Principauté heureuse dans laquelle la grande majorité des Monégasques et la grande majorité des résidents se trouvent bien ; n'allons pas, en cette période de crise, montrer un pessimisme exagéré sur les conditions de vie en Principauté de Monaco. Vous savez, j'aurais un peu de mal à soutenir cela à l'extérieur quand je rencontre des gens – comme vous sans doute – je crois que Monaco n'a pas à trop se plaindre. Je le dis parce qu'à finir de répéter qu'on est tous des malheureux, je crois que personne ne va vous croire.

M. Laurent Nouvion.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Président.- Vous connaissez ma position – je dirai quelques mots plus longuement tout à l'heure – mais je considère effectivement que la responsabilité de la situation incombe totalement au Gouvernement et à un certain nombre de technocrates, collaborateurs du Gouvernement. Je ne peux pas laisser penser que nous sommes en partie responsables de la situation ; quand on ne nous répond pas quand on pose des questions, quand on nous fait attendre très longuement et qu'on demande des réponses plus rapides – et Dieu sait qu'on l'a dit – quand on ne nous entend pas sur des points essentiels pour lesquels nous avons été élus et pour lesquels nous avons reçu un mandat de nos compatriotes, je ne vois pas en quoi les hommes, au Conseil National, seraient responsables. Ah ! Ce serait plus facile qu'on se couche ! Qu'on se taise ! Qu'on enregistre ! Et là, bien sûr, personne ne dirait qu'il y a un problème, sauf qu'il y aurait un malaise beaucoup plus profond dans le pays, parce qu'à vouloir mettre en œuvre une politique générale qui ne tienne pas compte des aspirations des Monégasques et que le Gouvernement n'entende pas – comme le veulent pourtant la Constitution et l'esprit des Institutions – les grandes orientations souhaitées par les Elus des Monégasques dans la mise en œuvre de la politique générale, alors là, il y aurait un vrai problème qui couverait dans le pays et nous en serions responsables par passivité, par complicité. Nous ne l'acceptons pas et je ne peux pas entendre que nous en sommes co-responsables. Non, pour moi, il y a problème de fonctionnement et d'état d'esprit du côté du Gouvernement, Monsieur Nouvion.

Nous continuons le tour de parole avec Monsieur Cellario, Président de la Commission de Législation.

M. Claude Cellario.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, votre déclaration est apaisante et positive. Comme je l'ai suggéré dans ma brève déclaration au cours du débat général, je crois qu'il faut que nos deux Institutions communiquent pour mettre en place de nouvelles méthodes de travail. A travers nos débats, à travers l'irritation de plusieurs de mes Collègues, un profond malaise s'est installé et trop d'incompréhensions sont apparues. La méthode qui consiste à attendre les séances publiques – vous venez d'en parler – pour obtenir des avancées ou pour obtenir des points positifs par rapport aux demandes que nous exprimons durant toute l'année, Monsieur le Ministre, cette méthode me semble dépassée. Je pense qu'une réunion, au sommet de nos Institutions, est indispensable. D'ailleurs, je l'appelle de tous mes vœux pour innover, dans nos relations, permettant ainsi à notre Assemblée d'être mieux informée, de mieux se prononcer sans précipitation, en toute sérénité.

M. le Président.- Merci, Monsieur Cellario.

La parole est à présent à Monsieur Spiliotis-Saquet.

M. Christophe Spiliotis-Saquet.- Merci.

Je trouve qu'à force de parler de la Commission concernant la priorité nationale, on finit par en oublier l'objet. Il ne s'agit pas de départager des Monégasques avec des Monégasques, il s'agit de permettre à un Monégasque commerçant ou entrepreneur de saisir cette Commission lorsqu'il a le sentiment d'avoir été lésé dans l'attribution d'un marché, de services ou de fournitures. Moi, je préfère, si c'est le cas, avoir des pressions monégasques pour défendre des entreprises monégasques, face à une administration passive ou des bureaux d'études étrangers qui rédigent des cahiers des charges ou des appels d'offres partiels pour favoriser des entreprises étrangères.

M. le Président.- On continue par Madame la Doyenne Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, je reviens sur la proposition de loi « violences domestiques ».

Trois mots, Monsieur le Ministre, qui ont provoqué votre ire ; cette ire, je la comprends d'autant mieux que nous appartenons à la même génération, une génération qui a engendré une éducation stricte, dont nous portons encore, vous et moi, les stigmates. Alors, ce que je voulais vous demander, aujourd'hui, en fin d'année, c'est de veiller à ce que vos Services juridiques étudient un projet de loi en évolution avec les mœurs actuelles, sans toutefois lâcher la bride mais qui permettrait tout de même à certaines personnes qui vivent ensemble, qui ont des intérêts ensemble, d'être considérées comme des personnes vivant en couple. Vous allez me répondre que je suis en contradiction avec la déclaration que j'ai faite à un journal, à la suite d'une interview, mais je vais confirmer ce que j'ai dit, à savoir que je suis tout à fait contre le mariage homosexuel, que je me prononce contre l'adoption par un couple homosexuel, mais je reviens un peu sur mon idée de P.A.C.S.. Je sais que peut-être je vais vous contrarier, mais on en reparlera, si vous le voulez bien, le moment venu, tous les deux.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre à Mme MANZONE-SAQUET et je crois que M. SPILIOTIS-SAQUET avait également abordé cette question. Très franchement, je vous dis que je suis tout à fait d'accord avec votre approche du problème. Ce qui m'avait amené à réagir, ce jour-là, c'est que j'avais eu le sentiment qu'à travers un texte dont ce n'était pas du tout l'objet, indirectement, on faisait évoluer une autre législation. C'est sur la méthode, ce n'est pas sur le fond. D'ailleurs, depuis, on a trouvé une solution, je crois, qui va permettre à ce texte de sortir puisque, maintenant, on va condamner toutes les violences conjugales qui se passent sous le même toit. Que ce soit des gens du même sexe ou des gens qui ne sont pas du même sexe, que ce soit le grand-père et la petite-fille, etc… toutes ces violences seront sanctionnées. C'est une manière simple de tout couvrir sans cibler particulièrement telle ou telle situation. Croyez bien, soyez assurés que je n'ai rien contre personne et vous verrez que dans mes très nombreux amis, en France et ailleurs, je respecte toutes les règles et tout ce qui est aussi la liberté de chacun, le respect de chacun quel qu'il soit, je n'ai aucun problème là-dessus. Je vais dans votre sens. Simplement, ce texte de loi va avoir le mérite de tout couvrir sans provoquer personne, c'est ce que je souhaitais et on va y arriver, je crois. Est-ce que ce texte a déjà été étudié, a-t-on répondu ?

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Un groupe de travail a été constitué en interne et je pense que dans le premier trimestre, vous aurez une proposition.

M. le Ministre d'Etat.- Voilà, et l'idée est de sanctionner toutes les violences au sein d'un même toit, quels que soient les liens qui unissent les uns et les autres sous ce toit. Je crois qu'on ne peut pas être plus libéral. Donc, on va dans votre sens, Madame.

M. le Président.- La parole est à présent à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je constate que, vous aussi, Monsieur le Ministre lorsqu'il y a un problème de méthode, cela vous met en colère ! Je pense donc que vous êtes à même de comprendre notre mécontentement. Si je retiens les points principaux de votre réponse, vous êtes favorable au fait de réorganiser la manière dont se déroule le processus budgétaire, pour qu'effectivement, nous ne

soyons pas contraints de voter contre le projet de Budget pour obtenir un certain nombre d'avancées à l'arrachée au dernier moment. Car sachez que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons choisi ce vote. C'est un acte grave que nous ne faisons pas à la légère.

Sur le point de la législation, là aussi, comme M. GARDETTO, je salue votre habileté à détourner le sujet. Je rappelle que le point était général, concernait la forme, concernait les délais dans lesquels nous obtenons, ou pas, des réponses du Gouvernement et concernait aussi les revirements de dernière minute qui gênent et induisent des dysfonctionnements dans le travail des Institutions. Le sujet ne touchait pas spécifiquement les associations. Pour autant, il se trouve en effet que c'est un des derniers textes sur lequel, il y a eu un dysfonctionnement notable de la part du Gouvernement, qui ne devrait pas impacter le vote de la loi jeudi.

Sur la Commission mixte d'application de la priorité nationale, je comprends que vous n'êtes pas opposé au principe. Ce que nous souhaitons en effet – Christophe SPILIOTIS-SAQUET l'a très bien dit – c'est être assurés que les entrepreneurs monégasques aient bien une réelle opportunité de postuler et d'avoir une chance réelle d'obtenir des marchés, dans des conditions équivalentes aux autres postulants. Je souhaite que l'on puisse travailler dans ce sens pour arriver à quelque chose de plus positif et ne pas rester dans cette situation de blocage.

Sur les enfants du pays et les textes sur le secteur intermédiaire, ce qui nous intéresse, c'est d'avoir des éléments concrets, c'est ce qu'a dit M. le Président : quand ? Combien ? Où ? J'ai bien entendu votre proposition d'opération pilote, mais elle manque encore de corps et d'éléments concrets, je réserve donc ma position.

Sur le professionnel des jeux au sein du Conseil d'Administration de la S.B.M., nous avons déjà évoqué le sujet à maintes reprises, je n'ai rien à ajouter. J'attends que, finalement, vous trouviez la personne. On la cherche depuis trois ans ; vous nous dites qu'on n'a jamais été aussi près du but, j'attends de voir. En l'état, je réserve encore ma position.

M. le Président.- Merci.

Vous êtes plusieurs à m'avoir demandé la parole.

Il y a tout d'abord M. Eric GUAZZONNE, ensuite M. Bernard MARQUET puis M. Christophe STEINER.

Nous écoutons Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Président.

Notre revendication concernant le professionnel des jeux, ce n'était évidemment pas pour la garantie de l'emploi et la priorité de l'emploi au sein de la Société des Bains de Mer, mais c'était bien pour assurer le développement des jeux de table qui sont si importants, non seulement pour le chiffre d'affaires, mais aussi pour l'emploi de nos compatriotes. De plus, nous militons pour un professionnel des jeux monégasque, parce que bien évidemment, il y a une forte probabilité que celui-ci ait fait sa carrière au sein de la S.B.M. et donc connaisse tous les rouages de cette société, ce qui lui permettrait d'être beaucoup plus efficace.

M. le Président.- Merci.

A présent, Monsieur le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais revenir sur ce qu'a dit M. NOUVION, on est d'accord sur un point : nos Institutions fonctionnent bien depuis 50 ans. Elles pourraient fonctionner encore mieux depuis 2002, après, je vous laisse la responsabilité de vos propos que je ne partage pas.

C'est vrai, comme l'a dit Mme POYARD-VATRICAN, que ce n'est pas de gaieté de cœur, que ce soit sur une ligne budgétaire ou sur un Budget, que nous nous opposons, mais « chat échaudé craint l'eau froide », nous avons eu dans le passé des retournements de situation. Le plus flagrant était le projet de loi sur l'accession à la propriété, l'année dernière, qui a été retiré.

Aussi, comme je l'ai dit dans ma déclaration de politique générale, nous avons l'impression, certainement fausse, que le Gouvernement prend un malin plaisir au moment du Budget – on vous l'a déjà dit – à faire des réunions rapprochées à la dernière minute. Je voudrais rappeler aux Membres du Gouvernement que nous avons tous des professions, que nous n'avons pas une aide personnelle, comme pourraient l'avoir les parlementaires dans certains pays ; on en reparlera lors de la réunion sur le projet de loi concernant le Conseil National. Sur cette réflexion, j'invite tous les Conseillers Nationaux, la majorité et l'opposition, à faire des propositions au niveau des méthodes de travail. Un constat : lors du dernier mandat, nous avons vu qu'il y avait, grâce à la renégociation des traités avec la France, la création de nouveaux Départements, de nouveaux Conseillers. On s'aperçoit que ces nouveaux Départements qui se sont plus ou moins modernisés, qui ont fait appel à

des gens d'une autre génération, permettent, semblerait-il, qu'on se comprenne mieux, il n'y a pas une certaine lourdeur, une habitude qu'il peut y avoir dans certains Services. Je ne sais pas si j'exprime bien ce sentiment, mais nous avons eu, récemment, à nous féliciter, par exemple, que ce soit majorité ou opposition, lors d'une réunion avec le Conseiller des Relations Extérieures où on a pu se parler très franchement de tous les sujets et obtenir des réponses. Suivant les Départements, c'est vrai que ce n'est pas toujours évident ; également sur les Grands Travaux, nous avons eu la chance d'avoir, Monsieur CALCAGNO, une soirée entière pour nous et on a pu aussi avancer sur des dossiers. Je crois qu'il y a aussi ces questions de mentalité, d'approche des choses.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué les méthodes de travail pour la préparation du Budget que j'ai connues lorsque je siégeais déjà dans cette Assemblée, il est vrai qu'elles tendent à se répéter. Ces méthodes, c'est vrai peuvent être améliorées. Vous proposez des solutions qui doivent se trouver en concertation, je suis tout à fait pour. Quant à la méthode des questions, il y a quelque chose que je n'ai pas compris. Quand nous examinons le document budgétaire, nous posons des questions qui sont envoyées au Gouvernement, nous recevons le Gouvernement avec les réponses, ça se fait en Commission Plénière. Dans la réponse que vous avez apportée, vous parlez de faire un distinguo entre la Commission Plénière et la Commission des Finances, mais en fait les réponses aux questions sont étudiées en Commission Plénière d'Etude, donc, est-ce qu'on parle de faire une Séance Publique pour pouvoir examiner les questions et les réponses ? Parce qu'à l'heure actuelle, je trouve qu'il n'y a pas vraiment de débat : on pose des questions, on revient avec des textes, on examine les réponses qui ont été données, on fait des digressions à un moment ou à un autre ; ce n'est pas très constructif, mais ce n'est pas la seule faute du Gouvernement. On est deux à travailler là-dessus, c'est vrai qu'une réflexion devrait s'échafauder sur ces méthodes.

Le temps passe et j'ai encore deux points à aborder.

Le deuxième point : la Commission mixte dont a parlé la majorité…

M. le Président.- Je vous laisserai le temps nécessaire car c'est un point très important de politique générale.

M. Christophe STEINER.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai deux questions là-dessus. La première car je n'ai pas très bien compris. On est parti, tout d'abord, sur une Commission mixte qui devrait veiller à la priorité nationale à l'embauche – me semble-il – et ensuite on part sur une Commission mixte qui devrait veiller au respect de l'attribution des marchés. Donc, est-ce que ce serait, un : deux Commissions différentes ? Ou, est-ce que c'est là une seule et même Commission ? Là, ce n'est pas clair.

La deuxième question est de savoir si c'est une Commission qui doit se faire au niveau de la priorité nationale à l'embauche. C'est un droit qui est opposable. Malheureusement, il s'oppose à un mur, on joue au squash ! La difficulté, c'est que le Gouvernement parvienne à rendre, effectivement, ce droit opposable de droit, opposable dans les faits. Il y a une réflexion qui peut se faire – on ne peut pas aller devant les tribunaux à chaque fois que la priorité d'emploi n'est pas respectée – et qui doit englober tout le monde.

Autre chose : je ne suis pas pour que cette Commission soit mixte, je suis désolé, il y a quelque chose qui me gêne profondément. Je trouve – et je crois qu'il y a beaucoup de gens dans le pays qui partageront mon avis– que quand on regarde les Monégasques, ça rappelle un peu la ferme des animaux de George ORWELL, c'est-à-dire que tous les Monégasques sont égaux entre eux, mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres. Donc, le fait qu'il y ait une Commission mixte, entraîne un risque de partialité au niveau même de la Commission. Le fait qu'il y ait une Commission, dans les faits, ça me gêne également parce que je crois qu'un ancien Conseiller du Gouvernement, alors que ce sujet avait été évoqué, avait parlé de choses qui lui rappelaient une autre époque et un autre lieu. Je dois dire que ça me gêne. L'idée même de conception d'une Commission, avec une ingérence politique au milieu, ça me gêne. Ce n'est pas contre le respect de la priorité nationale, c'est le fait qu'il y ait une entité qui se crée avec une influence politique au milieu. Ça doit être absolument banni, surtout dans notre pays qui est petit.

Troisième point : pour ce qui concerne la Commission qui surveillerait les attributions de marchés, ça serait une chambre d'arbitrage. Est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir à établir une chambre

d'arbitrage pour des marchés internes qui sont passés avec l'Etat ?

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je sais que j'ai déjà dépassé le temps qui m'est imparti…

M. le Président.- Oui, je vous en prie, poursuivez.

M. Christophe STEINER.- Je ne sais pas si le fait d'avoir une personne qui siège au Conseil d'Administration de la S.B.M. et qui est un spécialiste des jeux, résoudra tous les problèmes. Il me semble – M. GUAZZONNE et M. ROSE sont bien placés pour le savoir – qu'au niveau de la Société des Bains de Mer et des jeux, le gros problème c'est qu'on se retrouve avec un réservoir de clientèle qui est plus proche du mouroir que du berceau, donc c'est une population qui est en train de s'éteindre progressivement. A chaque fois qu'il y a un gros joueur qui perd de l'argent « merci Sainte Dévote ». On est là, on ne sait pas quoi faire ; il y en a un qui arrive, ou il vous rafle tout ou alors il vous laisse un gros paquet. A un moment donné, on va retomber sur le même problème, c'est le marketing. La question, à mon avis, qui est essentielle aujourd'hui, et ce n'est pas l'Administrateur spécialiste des jeux qui va vous résoudre cela, c'est qu'il y ait effectivement en place un team de marketing qui fasse une prospection réaliste et efficace. Ensuite, je pense qu'il y a nécessité d'avoir une interrogation au niveau de la S.B.M. – et je sais que je vais choquer beaucoup de personnes en disant cela – : est-ce que les jeux, à terme, auront toujours la capacité d'absorber autant de Monégasques dans ce métier ? Est-ce que ce sera toujours un berceau d'emplois de Monégasques ? Personnellement, j'ai des doutes. Je pense qu'aujourd'hui, comme je l'ai dit lors du débat de politique générale, il y a des questions essentielles à se poser et qu'à un moment donné, il faudrait regarder ce qui est réaliste, ce qui ne l'est pas, ce qui est faisable, ce qui ne l'est pas et ne pas rentrer dans un système où on arriverait à dire tout et n'importe quoi.

Merci.

M. le Président.- Je vous ai laissé sept ou huit minutes de temps de parole et non pas seulement six comme nous l'avons décidé, parce que je considère que nous sommes en train de débattre de points essentiels de la politique du Gouvernement ; s'il y a un endroit, ce soir, où il faut être tolérant sur le temps de parole, c'est bien maintenant.

Monsieur GUAZZONNE, vous souhaitez intervenir ?

M. Eric GUAZZONNE.- Oui, Président, c'est juste pour répondre à mon Collègue sur le fait qu'effectivement je suis, sur certains sujets, d'accord avec lui. Quand il dit que c'est un gros problème de marketing, on est tout à fait d'accord. Le fait de mettre ce professionnel au sein du Conseil d'Administration, c'est lui qui aurait la charge, justement, d'orienter la politique générale de la Société des Bains de Mer vers un développement des jeux de table, avec tout ce qui en découle par la suite, c'est-à-dire la mise en place d'un marketing efficace, renouvellement de la clientèle : une vraie politique de développement. La S.B.M. l'a fait pour les machines à sous : résultat, sur les cinq dernières années, le chiffre d'affaires a été plus que doublé. Donc, je pense sincèrement qu'il y a un potentiel, je pense que les jeux ont encore un avenir à Monaco et qu'ils pourront encore assurer pour longtemps l'emploi pour les Monégasques, c'est pour cela que je milite. Ce n'est pas par pure démagogie en disant : « Il faut que les Monégasques aillent aux jeux », c'est que je crois qu'il y a un vrai potentiel pour ce secteur et le professionnel des jeux sera quelqu'un qui sera à même d'orienter la politique générale, avec tout ce qui peut en découler.

M. le Président.- Merci.

Un dernier mot, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire, Monsieur GUAZZONNE. Le seul problème, c'est que quand vous mettez quelqu'un à un Conseil d'Administration, il siège un mois et demi par an.

Alors, quelqu'un qui siège un mois et demi par an dans un Conseil d'Administration, qui est tributaire, je crois que ça se passe quand même d'une manière démocratique, d'un vote sur les décisions… Je ne vois pas comment, en n'étant pas au cœur de la société en permanence, et ça me paraît difficile que la personne soit à la fois au Conseil d'Administration et à la fois au sein de la société, puisse travailler sur la politique de marketing qui est nécessaire.

M. le Président.- Bien.

Un dernier mot, Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- D'où justement l'intérêt d'avoir ce professionnel des jeux monégasque qui connaît très bien la société et qui, en un mois et demi, saura influer sur le développement de celle-ci.

M. le Président.- Je crois qu'on a bien compris vos positions réciproques.

Je vais être rapide, parce que je partage beaucoup de conclusions de mes Collègues, j'ai quelques nuances bien sûr sur le Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer ou la Commission de la priorité nationale avec M. STEINER, mais globalement, beaucoup de choses ont été dites que je partage.

Je voudrais revenir sur les points essentiels, après avoir bien écouté mes Collègues et tout d'abord le Ministre d'Etat qui a longuement, tout à l'heure, répondu aux remarques et aux quatre critiques principales d'Anne POYARD-VATRICAN. Je voudrais vous dire d'abord que l'an dernier et en 2006, c'était exactement la même méthode et nous avions quand même eu les arbitrages du Gouvernement avant la réunion de la Commission des Finances et avant la rédaction du rapport de la Commission des Finances. C'est vrai que ce n'était pas extraordinaire mais quand même, la Commission avait pu se prononcer en ayant déjà les réponses du Gouvernement sur ses attentes principales. Cette année, ça a été pire parce qu'elle s'est réunie sans avoir les réponses du Gouvernement. C'est vrai que les délais étaient serrés, mais au fond, Monsieur le Ministre, vous nous dites « il y a un problème de méthode, il y a un problème de délai ». Oui, je suis d'accord avec vous sur des questions techniques. C'est-à-dire sur des questions conjoncturelles, sur des questions qui sont soulevées particulièrement par votre projet de Budget qu'on reçoit en septembre, qu'on étudie ensemble après le vote du Rectificatif, en octobre, en novembre, en privé. Oui, mais ça reste des questions techniques ou conjoncturelles. Ce sont au contraire des questions politiques fondamentales qui nous amènent ce soir à ne pas être d'accord au contraire avec vous, parce que sans compter les quatre points qu'a soulevés Anne POYARD-VATRICAN – je vais en dire un mot tout à l'heure, je n'y reviens pas maintenant – je pourrais vous parler du nombre de logements domaniaux, ne serait-ce que l'évaluation des besoins, cela, c'est vrai, on l'a eu quelques semaines avant, mais pour le nombre de logements à construire pendant les sept prochaines années, pour les priorités d'emploi non respectées à la S.B.M. et les mesures à prendre pour que cela change, pour la priorité nationale en général, dans les entreprises du privé et les autres sociétés concessionnaires ou publiques de droit privé, pour l'extension des règles du *vade-mecum* du bâtiment à l'ensemble des entreprises, et puis les quatre sujets dont a parlé Anne POYARD-VATRICAN, ce sont des sujets de fond dont on a parlé depuis le mois de février, dont on a beaucoup reparlé au Budget Rectificatif en octobre dernier, très longuement, que ce soit dans les Commissions de préparation du Budget Rectificatif, que ce soit dans le rapport de la Commission des Finances ou dans les débats publics. On a recommencé à poser des questions et à en parler dans les réunions privées du Budget Primitif, en novembre. Donc, sur ces questions-là, il y a une responsabilité du Gouvernement. Il faut à un moment décider, trancher, arbitrer et donner des réponses et des positions politiques au Conseil National.

En ce qui concerne les lois, je n'ai rien à ajouter à ce qu'ont dit mes Collègues ; ce sont les délais qu'on vous reproche, ce n'est pas le fond. Que ce soit pour les associations ou pour l'Annonciade, on en a longuement parlé, je maintiens que c'est de la responsabilité du Gouvernement – quelles que soient les excuses justifiées qu'il peut avoir – de nous proposer un projet de loi qui implique des centaines de millions d'euros d'échange et la désaffectation de quatre parcelles publiques, à voter en quelques jours, par le Parlement. Ce n'est pas acceptable.

Pour ce qui concerne le deuxième point, la Commission de la priorité nationale. Vous faites une ouverture, ce soir, je reviendrai sur la méthode à la fin, en disant « pourquoi pas une Commission qui réfléchisse pour améliorer l'application mais de façon à faire plus des propositions que des vérifications d'un certain nombre de dossiers ». Je tiens à dire, contrairement à ce qu'à dit le Ministre d'Etat, d'où la confusion, qu'il n'a jamais été question de Commission pour l'emploi ou l'embauche, pour répondre à Christophe STEINER. La proposition du Conseil National porte sur les marchés de l'Etat, donc il s'agit des entreprises et des commerces, c'est en tous cas comme cela que nous l'avons toujours défendue majoritairement dans ce Conseil National. Et là, c'est mixte au sens large : ce sont les Elus du Conseil Communal, du Conseil National, et bien sûr les Membres du Gouvernement, les représentants des entrepreneurs et des commerçants ; ça n'a rien de politicien. C'est une Commission où les professionnels auraient leur mot à dire. Ce n'est ni coercitif, ni politique. D'ailleurs, cette Commission n'aurait pas de pouvoir de sanction. Je vous donne un exemple que j'ai vécu dans mes fonctions : une société publique fait une consultation pour un marché, une société extérieure à Monaco, de Lyon, est un demi-pourcent moins chère que la concurrence monégasque. Eh bien,

le marché est promis dans un premier temps à la société extérieure. La société vient me voir, j'interviens auprès de l'ancien Ministre d'Etat : il y a alignement de la société monégasque sur le prix et il y a changement de décision. Il a suffit d'un coup de fil du Gouvernement à la société publique, pour que le marché avec alignement à un demi-pourcent, soit donné à la société monégasque. Je dis que ce n'est pas normal d'agir comme cela au cas par cas : cela, c'est l'injustice. Alors, celui qui a l'idée d'appeler un Elu, si l'Elu se donne les moyens d'intervenir, fait réagir le Gouvernement au cas par cas. C'est cela qui se passe aujourd'hui.

Vous disiez une sorte de Commission d'arbitrage, Monsieur STEINER, nous allons nous rejoindre, c'est un peu ça l'esprit. Il y a un aspect dissuasif. Il s'agit, je le rappelle, des marchés de l'Etat et des marchés des sociétés concessionnaires ou des sociétés où l'Etat est actionnaire. Il ne s'agit pas, dans ce cas-là, de sociétés strictement privées qui font ce qu'elles veulent. Les sociétés privées ne sont pas soumises à des règles que l'Etat édicte. Je vous assure que l'existence même d'un recours possible devant la Commission éviterait que pour un demi-point, on aille chercher des sociétés de Rome, de Paris ou de Lyon, au détriment des entreprises installées chez nous. On prend acte, Monsieur le Ministre, de votre volonté sur le principe d'une Commission de réflexion, mais je ne vois pas en quoi une Commission d'arbitrage et de recours pourrait être un obstacle, bien au contraire. Il faut être conscient que les entrepreneurs et commerçants installés à Monaco nous la demandent. Là encore, si on va interroger ceux de l'extérieur, ils ne vont certainement pas nous la demander !

Le secteur intermédiaire de logement : troisième point important sur cette ligne budgétaire. Vous nous dites : « il y a des réunions avec la France ». Bien sûr, Monsieur le Ministre, mais vous l'avez dit vous-même, on ne peut pas exiger des résultats quand il s'agit d'une discussion bilatérale, parce que ça ne dépend pas que de Monaco. Vous nous dites : « il y a des logements domaniaux attribués, donc il y a quelques dizaines d'appartements qui se libèrent dans le secteur protégé ». Oui, mais avouez que c'est pour le moins une mesure indirecte très insuffisante et sans doute très provisoire.

Après, vous nous avez fait la concession que nous apprécions de l'opération-test. Comprenez-nous aussi, car néanmoins vous refusez toujours notre proposition – ça fait six ans – qui nous semble la mieux construite, la plus cohérente – je ne vais pas ce soir pour la dixième fois la développer – du secteur intermédiaire d'habitation. Fonds privés pour ne pas avoir de financement public national, on n'en a pas les moyens, mais objectif d'intérêt général et en échange, droit de préemption de seconde catégorie après l'Etat, pour aller vite. Vous nous dites « opération-test ». Mais comprenez-nous. D'abord vous refusez la proposition qu'on défend depuis six ans avec des arguments qui nous semblent complètement infondés, ensuite, vous nous dites une « opération-test », mais on ne sait rien, nous n'avons aucune précision. Alors où, comment, combien d'appartements ? Et si c'était seulement des mots ? On ne sait pas. On a tellement perdu d'années, qu'on est en droit de ne pas se contenter juste d'annonce verbale.

Enfin, pour le refus du professionnel des jeux au sein du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, je vous dirai que ça fait trois ans qu'on le demande. Il n'est toujours pas nommé, donc à un certain moment, il faut bien sanctionner devant l'inaction et l'absence de résultat. Après, on sera les premiers à se féliciter d'une nomination si elle intervient. Je ne reprends pas les arguments de M. GUAZZONNE que je partage. Le Conseil d'Administration, ce n'est peut-être qu'un mois et demi par an – je ne sais pas où vous avez pris cette fréquence – ce n'est certes pas un travail quotidien dans une société, c'est vrai, mais c'est l'organe stratégique, c'est l'organe de décisions stratégiques et essentielles. Donc, avoir seulement des hôteliers et des non professionnels des jeux dans une société qui fait la plus grande partie du chiffre d'affaires et l'essentiel de ses profits sur les jeux, excusez-nous, mais nous, on ne trouve pas cela cohérent. Vous nous dites que « ça ne servirait pas à grand-chose ». Moi, je n'en sais rien, je veux voir et en tout cas, je suis sûr qu'on ne peut pas faire pire, parce qu'en ce qui concerne le développement des jeux de table, ça fait six ans aussi qu'on s'essouffle dans la Commission mixte et je peux vous dire qu'on n'est vraiment pas satisfait, d'une manière générale, de la politique marketing qui est mise en œuvre pour développer les jeux de table dans cette société.

Avant l'explication de vote, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, pour clarifier un point. Je reviens un instant sur la Commission d'arbitrage dont vous avez parlé, je suis heureux de vous avoir entendu dire – et je suis tout à fait d'accord avec vous – que si un jour cette Commission d'arbitrage voyait le jour, elle devrait se concentrer, comme vous l'avez très justement dit, un, sur les marchés d'Etat, deux, sur les marchés de sociétés où l'Etat a une participation. Nous sommes bien d'accord ?

M. le Président.- Nous sommes d'accord. Absolument.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- C'est ce que nous avons toujours défendu et soutenu.

Je voulais terminer par le vote. En ce qui me concerne, ce soir, Monsieur le Ministre, Anne POYARD-VATRICAN le disait en introduction du débat, comme une majorité d'Elus, je ne voterai pas en faveur de ce chapitre « Ministère d'Etat » parce qu'il faut à un moment traduire par une sanction, un profond mécontentement, parce qu'il faut juger les actes et pas seulement les paroles et les promesses faites, même si je reconnais que vous faites en paroles, au dernier moment, un certain nombre d'ouvertures.

Sur la méthode de travail, j'entends que vous êtes prêt à réfléchir avec le Conseil National, ensemble, pour améliorer la méthode de travail, c'est certainement positif. Evidemment, nous sommes tout à fait d'accord. Mais Monsieur le Ministre, je ne peux pas terminer sans vous dire que s'il y a une volonté de faire évoluer la méthode, ce qui est très positif pour s'adapter à l'évolution des choses, il faudrait aussi au préalable qu'il y ait un changement d'état d'esprit de certains membres du pouvoir exécutif, dont nous constatons pendant onze mois et trois semaines – 51 semaines sur 52 – qu'ils continuent à considérer le Conseil National comme une chambre d'enregistrement. Et cela, ça ne changera pas en faisant des réunions pour réfléchir à la méthode. Il faut juste un discours tout à fait clair du Ministre d'Etat, au plus haut niveau du Gouvernement.

Sous notre pression, enfin, pour la Société des Bains de Mer, vous dites clairement que le non-respect des priorités nationales au sein de la S.B.M. est inacceptable et vous prenez une mesure – on n'y revient pas – pour agir avec la nomination d'un Secrétaire Général monégasque chargé de veiller particulièrement à ce problème sensible. Eh bien, pourquoi pendant des années, ces pratiques ont-elles continué ? Parce que certains dirigeants venus de l'extérieur pensent que le Gouvernement est passif et qu'ils peuvent continuer à ne pas respecter la loi et que ça ne dérange pas beaucoup, voire pas du tout le Gouvernement. Vous avez enfin réagi et je veux croire qu'il y aura des changements. Enfin, on ne permettra plus à des personnes qui dirigent, qui ont le pouvoir et qui viennent de l'extérieur de Monaco, de se comporter avec des nationaux et des gens du pays comme s'ils n'étaient pas chez eux, à Monaco, dans la Société des Bains de Mer, première société du pays !

Je vais vous demander la même chose, Monsieur le Ministre. Ce n'est pas la peine de faire des réunions de méthode. Il faut que vous disiez clairement à un certain nombre de responsables importants de votre Haute Administration qu'il faut considérer le Conseil National, comme le veut la Constitution, dans ses prérogatives constitutionnelles, avec la révision de 2002, notamment le droit d'amendement sur les lois, vous le savez bien, comme le dit un article fameux de la Constitution « la loi résulte – désaffectation, budget, législative – de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National ». Ce n'est donc pas admissible d'imaginer qu'en quelques jours, ici, sans débat sérieux, sans recul, sans sérénité, sans connaître les éléments déterminants d'un projet de loi, nous puissions enregistrer, voter des décisions du seul pouvoir exécutif.

Monsieur le Ministre, cela, il faut que vous le fassiez. Vous vous étiez engagé par ailleurs – c'était en Séance Publique – à rappeler à certains hauts fonctionnaires qui s'étaient permis, avant les débats budgétaires, de s'en prendre à des Monégasques qui avaient « osé » venir voir des Elus pour soulever des problèmes qui relevaient de leur Service, par une note à tous les Services, de leur rappeler que c'était inadmissible d'agir comme cela et que, bien sûr, les Monégasques ont parfaitement, légitimement le droit, comme dans tous les pays du monde, de s'adresser à leurs Elus quand ils estiment qu'il y a un abus de pouvoir de l'Administration. Je ne crois pas – et je vous le redemande, instamment et solennellement – que cette note ait été faite par vous comme vous l'aviez pourtant promis. Donc, je vous dis « changement d'état d'esprit » et vous verrez qu'après, les choses seront beaucoup plus faciles sur la méthode, mais pour cela, il faut des déclarations et des actes clairs, précis, plus d'ambiguïté. La Constitution, toute la Constitution, les prérogatives du Conseil, telles qu'elles sont inscrites, ni plus, ni moins. Arrêtons de penser que nous sommes là pour exécuter des instructions : nous ne sommes pas un Conseil consultatif soumis à l'autorité administrative. Et je vous assure qu'il y a encore des mentalités qui relèvent d'une autre époque et qui continuent à ne pas être clairement sanctionnées, ce n'est pas normal, et Monsieur le Ministre, cela, c'est de votre responsabilité. En tant que Chef du Gouvernement, c'est à vous, évidemment, que l'on doit s'adresser.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'espère que, sur le point de votre parole donnée en public concernant la note à tous les Chefs de Service, vous tiendrez votre promesse.

Je termine en vous disant que l'on tiendra compte, dans le cadre du vote, de tout ce qui a été dit ce soir, aussi. Il faut un peu de recul pour analyser votre intervention sur le siège que nous regarderons

attentivement demain. Il y a eu des éléments intéressants, mais il y en a d'autres où on attend – je ne vais pas répéter – encore beaucoup d'avancées d'ici jeudi, soir du vote du Budget.

Je vous propose maintenant de passer au vote de cet important Chapitre 1 « Ministère d'Etat – Secrétariat Général ».

Avis contraires ? Treize avis contraires.

Abstentions ? Dix abstentions.

Le chapitre 1 est rejeté.

(Rejeté ;
M. Gérard Bertrand, Mme Brigitte Boccone-Pages, M. Alexandre Bordero, Mme Sophie Bouhnik-Lavagna, MM. Jean-Charles Gardetto, Pierre Lorenzi, Bernard Marquet, Fabrice Notari, Mme Anne Poyard-Vatrican, MM. Jean-François Robillon, Christophe Spiliotis-Saquet, Pierre Svara et Stéphane Valeri votent contre ;
MM. Marc Burini, Claude Cellario, Philippe Clerissi, Mmes Michèle Dittlot, Catherine Fautrier, MM. Eric Guazzonne, Laurent Nouvion, Mme Nicole Manzone-Saquet, MM. Guillaume Rose et Christophe Steiner s'abstiennent).

Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 4 - Centre de Presse

304.010 - Frais de personnel	936.600
304.030 - Frais de fonctionnement	400.000
304.060 - Frais propres activité service	2.507.400
	3.844.000

M. le Président.- Monsieur Steiner a la parole.

M. Christophe Steiner.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une réflexion qui va s'adresser à la fois à votre personne et à celle du Ministre d'Etat. Nous avons eu, vendredi soir – je pense que c'est une réflexion qui vous a déjà été faite – le discours de politique générale avec le rapport du Président de la Commission des Finances, la réponse du Ministre d'Etat. Le rapport du Président de la Commission des Finances a duré à peu près, si ma mémoire est correcte, une heure et demie ; le Ministre d'Etat a répondu pendant à peu près 45 minutes, vous avez fait, Monsieur le Président, une synthèse qui a duré environ 40 – 45 minutes…

M. le Président.- Je pense une vingtaine de minutes. Mais je n'ai pas minuté…

M. Christophe Steiner.- … bon, on ne va pas « chipoter » pour un quart d'heure.

S'en est suivi que la retransmission sur le câble a été interrompue juste après votre discours. Je pense qu'il serait bien, dans l'intérêt général de la population et des électeurs, que ce soit l'ensemble des interventions, qui sont faites dans cette Assemblée, qui soient retransmises sur le câble dans leur intégralité, c'est-à-dire les interventions qui concernent le débat de politique générale où chacun a six minutes pour s'exprimer ; je pense que l'on pourrait faire un effort pour que tout le monde participe et que, surtout, tous les points de vue soient représentés, et ce n'est pas un procès d'intention, c'est juste une simple constatation. Vous avez un double temps de parole qui est prononcé, d'une part, par le rapport de la Commission des Finances sur lequel, je ne ferai pas de secret, personnellement je me suis abstenu, comme tout le groupe politique Rassemblement et Enjeux s'est abstenu, et ensuite – vous me pardonnerez l'expression – vous en « remettez une couche ». Je pense que chacun – vous êtes une alliance de deux partis et il y a des nuances au sein de votre groupement – serait heureux de pouvoir savoir aussi que ses idées sont représentées. Donc, je m'adresse à la fois à vous-même et à la fois au Ministre d'Etat, puisque c'est un Service qui dépend du Ministre d'Etat et qu'il faudrait son autorisation pour que cela puisse s'accomplir.

M. le Président.- Un mot pour le Conseil National et, comme vous l'avez dit justement, le Centre de Presse qui gère le Canal local de télévision dépendant du Ministre d'Etat, c'est lui qui doit vous répondre. Pour le Conseil National, depuis 2004, à notre initiative, toutes les séances publiques sont retransmises sur l'organe que nous contrôlons qui est le site internet *www.conseil-national.mc*. Je demande toujours et systématiquement au Centre de Presse de bien vouloir incruster l'adresse du site internet sur l'écran, de manière à ce que les gens qui sont intéressés, puisque les débats d'introduction, rapport, Ministre, Président du Parlement, et il y a eu après deux heures et demi, trois heures de discussion générale, donc pour les passionnés qui ont l'envie – et je ne peux qu'inviter, bien sûr, les Monégasques à suivre la totalité des débats – d'aller plus loin et de passer non pas deux heures, mais cinq ou six heures avec nous, basculent sur le site. Je peux vous rassurer, tous ceux qui veulent entendre toutes les explications de vote le peuvent, parce qu'aujourd'hui en Principauté, très majoritairement, les résidents ont un accès internet, ou un ami, un père, un fils ou peuvent se rendre dans un bar, je ne sais pas, qui ont un accès internet. Je ne crois pas que, heureusement, à Monaco, il soit très compliqué pour les passionnés – qui peuvent d'ailleurs aussi venir au Conseil National, assister aux séance publiques. En ce qui nous concerne, nous avons initié, contre l'avis de l'opposition à l'époque, la diffusion intégrale des séances publiques sur notre site internet et donc, tout le monde qui le souhaite, peut écouter les vingt-quatre Conseillers Nationaux et, d'ailleurs, ce soir encore, et jusqu'à jeudi, toutes nos interventions sont sur le site du Conseil.

Alors, en ce qui concerne la télévision, ça a été une résolution de la majorité aussi il y a cinq ans, on a obtenu, pour la première fois en 2003, contre l'avis aussi de l'opposition à l'époque, que la télévision vienne ici le plus souvent possible pour couvrir nos séances publiques, mais il y a des choix, effectivement, des temps limités à l'antenne et nous allons écouter le Ministre d'Etat sur ces temps limités.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais vous dire que je suis particulièrement à l'aise pour répondre sur cette question, puisque c'est pendant la précédente législature, à la demande du Président, qu'on a développé considérablement le temps de retransmission sur le canal local pour le Conseil National, ce qui me paraissait tout à fait légitime. Un accord est intervenu à cette époque – il y a trois, quatre ans – qui prenait en compte le souci à la fois de donner suffisamment de temps au Conseil National, de permettre une expression pluraliste et de ne pas, par contre, accaparer trop longuement tout de même l'antenne. Je ne doute pas du côté passionnant et enthousiasmant de nos débats, mais quatre, cinq heures d'affilée, c'est un peu long pour les téléspectateurs, ou alors il faut le faire sur des chaînes spécialisées, mais pas sur une chaîne qui s'impose à tout le monde. L'accord qui est intervenu à l'époque est un compromis qui n'a pas posé de difficulté ; s'agissant des séances budgétaires, il avait été convenu – c'est aussi bien vrai pour le Rectificatif que pour le Budget Primitif – que deux choses étaient télévisées : la première, c'était à la séance d'ouverture, effectivement, les trois interventions dont vous parlez, qui représentent en moyenne quelque chose comme pas loin de deux heures et, par contre, la deuxième chose qui était reproduite, c'était les explications de vote qui interviennent à la fin du débat, qui sont intégralement reproduites et qui permettent à chaque Conseiller National de s'exprimer. Pour les séances législatives, nous avions convenu qu'un certain nombre de séances portant sur des sujets particulièrement importants seraient également retransmises et là, souvent intégralement, pour un projet de loi. S'il y a trois ou quatre projets de loi, c'est le Président qui, en fixant l'ordre de jour, essaiera de mettre en premier un projet de loi important qui va intéresser un peu plus de concitoyens en regardant le câble.

M. le Président.- Pour aller dans votre sens, il y a déjà eu de nombreuses diffusions intégrales des débats législatifs concernant des lois qui intéressent une partie importante de l'opinion publique. Par exemple, la loi contre le tabagisme passif a été intégralement diffusée, tout comme le débat qui a amené au retrait du projet de loi sur l'accession à la propriété aménagée. Donc, chaque fois qu'on a un texte qui a une portée générale, je propose au Ministre d'Etat de le diffuser. C'est évident qu'on ne va pas diffuser un texte extrêmement technique, qui n'intéresse personne ou en tout cas une toute petite minorité de spécialistes qui peuvent alors suivre les débats sur internet. A la télévision, il faut qu'on reste dans le cadre de durées raisonnables et de thèmes qui sont généralistes, afin que le téléspectateur non passionné ne soit pas conduit à zapper ou arrêter la télévision.

M. le Ministre d'Etat.- Il est évident, par exemple, que votre prochain débat sur la loi habitation-capitalisation pourra faire l'objet d'une retransmission intégrale.

M. le Président.- Bien sûr.

M. le Ministre d'Etat.- Donc tout le monde pourra s'y exprimer de manière pluraliste. C'est un compromis. Je veux bien tout regarder. C'est difficile que la totalité du débat puisse être retransmise, simplement, à trop en faire, on va fatiguer les téléspectateurs. Bon, c'est un choix. C'est un compromis qu'on avait trouvé, ça n'avait pas fait l'objet de désaccords fondamentaux et personne n'avait, semble-t-il, à l'époque, protesté ; il s'agissait évidemment d'une avancée nouvelle puisqu'on ouvrait largement le câble à la retransmission des débats du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Si vous permettez, je vais commencer par répondre au Ministre d'Etat et peut-être que mes propos engloberont aussi la réponse au Président du Conseil National.

Monsieur le Ministre, vous parlez de longueurs, certes, c'est pour cela que je vous demande s'il est possible que cette émission s'arrête après les interventions au niveau de la politique générale, ce qui fait que, comme vous l'avez justement énoncé, on resterait dans un cadre généraliste, et non pas dans un cadre technique qui risquerait de lasser la population. C'est un premier point.

Deuxième point : quand vous dites que la population peut se lasser, je tiens quand même à vous rappeler qu'il y a une petite invention moderne qui s'appelle la télécommande et qui permet de changer de chaîne, grâce à la qualité de services comme Numéricâble, Monaco Telecom…

Enfin, Monsieur le Président, le dernier point va concerner bien sûr la pluralité de l'expression de l'Assemblée du point de vue politique. Il me semble qu'à partir du moment où le but de ces émissions, c'est quand même de faire participer la population pour savoir ce qui se passe dans le pays, quelles sont les idées et autres, cela contribue d'une certaine manière à l'éveil d'une conscience politique, enfin je l'espère. Ce qui me gêne, c'est que si l'on n'a que le point de vue du Gouvernement, alors que le Ministre d'Etat a parlé de point de vue pluraliste, on arrive à l'impression que, soit le parti qui est la majorité de l'Assemblée, soit le Gouvernement, considère comme un droit absolu – comme disait quelqu'un dont je ne répèterai pas le nom – considère comme un droit absolu la formation de l'opinion publique, et c'est quelque chose qui me gêne. Donc vous me permettrez, Monsieur le Ministre, de réitérer ma demande, que la retransmission s'arrête après les interventions de politique générale. Si on peut le faire pour les explications de vote, on peut le faire ici, ça me paraît tout à fait normal. Quant au reste, ça permettrait l'expression, sur un moyen de communication nationale, puisque je vous rappelle que c'est une chaîne d'Etat. M. le Président a mis au point l'internet, mais je ne pense pas que tout le monde ait l'habitude ou l'habileté à se servir de ce média, donc je me permets d'insister sur ma demande et je pense que ce serait intéressant qu'il y ait un débat sur ce sujet.

Merci.

M. le Président.- Vous êtes deux à me demander la parole : M. NOUVION et M. MARQUET.

Monsieur NOUVION tout d'abord.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie.

Je m'associe pleinement aux déclarations de mon ami Christophe STEINER, d'autant plus que cela pose un problème de fond, dans la mesure où il y a trois groupes politiques dans cette enceinte : l'U.P., l'U.N.A.M. et Rassemblement et Enjeux. Je reprends le mot de Christophe qui est la « pluralité ». Si on fait un calcul simple, cela donnerait la possibilité à chacun de mes Collègues d'avoir, pour le Budget, neuf minutes à l'antenne, six minutes au moment de l'ouverture des débats et trois minutes pour motiver son vote. Cela me paraît normal que pour le Budget Primitif et pour le Budget Rectificatif, nous ayons également neuf minutes. Cela nous fait dix-huit minutes à chacun. Cela me paraît être la moindre des choses. C'est un premier point.

Le deuxième point, c'est que vous touchez là un sujet que nous avons dénoncés pendant la campagne électorale et que mes amis de l'U.N.A.M., depuis de nombreuses années ont relevé, y compris au sein même de la majorité, depuis cinq ans, qui est l'absence de Règlement intérieur à jour. Pourquoi ? On en est réduit à demander au bon vouloir du Gouvernement de daigner nous accorder la possibilité de passer quelques minutes à la télévision au moment des budgets : cela n'est pas normal et sera d'ailleurs réglé, je l'espère, le plus rapidement possible puisque notre première réunion aura lieu le 7 janvier pour la loi d'organisation du Conseil qui est directement reliée à la mise à jour de notre Règlement intérieur.

Donc, je vous demande, Monsieur le Ministre, solennellement, instamment, autant pour nous – minorité ou opposition, chacun prend le mot qu'il

souhaite – et pour les autres Collègues de l'Assemblée qui n'appartiennent pas tous au même mouvement, même s'ils appartiennent à la majorité, mis à part nous trois, de réfléchir activement à cette question qui, de toutes les façons, va être réglée par la loi d'organisation et le règlement intérieur qui vous sera soumis dans quelques mois.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur NOUVION, je voudrais vous dire que je ne suis pas du tout hostile, dans l'esprit que j'ai indiqué, que la loi d'organisation sur laquelle nous travaillons, c'est-à-dire la partie législative, parce que le Règlement intérieur regarde le Conseil National, donc plus exactement la loi d'organisation du travail du Conseil National, qui est le chapeau – après le Règlement intérieur décline – prévoie des dispositions touchant à la retransmission, ce qui naturellement, obligera le Gouvernement. J'ai de moi-même accepté, parce que ça me paraissait naturel, d'ouvrir le câble au Conseil National, ça me paraissait la moindre des choses, mais que ce soit dans le cadre de la loi, je n'ai pas envie, chaque fois, de dire, ni moi, ni plus tard mes successeurs : « je donne, je ne donne pas l'accord ». Ce n'est pas conforme aux traditions, je préférerais que tout cela soit dans le marbre, fixé par la loi.

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et ce soir, nous rendons tous grâce à la réforme constitutionnelle de 2002 qui fait que l'opposition est représentée parce que sinon, il n'y aurait pas d'opposition représentée, ça a été le cas en 2003 et en 2008. Premièrement.

Deuxièmement, par rapport à internet, sachez que nous sommes en 2008 et qu'il y a internet ; les parents, les grands-parents envoient à leurs enfants et petits-enfants des photos, des mails lorsqu'ils font des études à l'étranger, donc rassurez-vous, Monsieur STEINER, les personnes âgées savent utiliser internet. Le taux d'équipement à Monaco d'ordinateurs et d'internet est le plus haut du monde.

Nous avons retardé plus de six mois, à votre demande, la réunion du groupe de travail sur la loi du Conseil National, ce qui est tout à fait normal parce que c'est quelque chose d'important pour tout le monde et pour l'Etat. C'est une réunion interne au Conseil National que nous aurons le 7 janvier, ça ne sera pas encore la réunion avec le Gouvernement, je pense qu'il faudrait peut-être déjà prendre date avec le Gouvernement parce que lors de cette réunion, on pourra entendre votre point de vue et on pourra avancer.

On aura tous la chance de pouvoir s'exprimer et d'être retransmis sur le câble lors des explications de vote. Comme l'ont rappelé le Président et le Ministre d'Etat, ce sont des choses qui ont évolué, vos prédécesseurs de l'opposition étaient tout à fait contre, et puis, ils ont exprimé les mêmes demandes que vous venez de faire. On s'aperçoit qu'être contre systématiquement n'est pas toujours une bonne chose, mais que grâce à une majorité, on peut évoluer.

J'entends aussi d'autres sons de cloche. J'entends que dans la presse écrite, les journalistes veulent toujours un avis de l'opposition après un avis de la majorité, et certains disent que, de ce côté-là, l'opposition est peut-être surreprésentée. Mais je ne suis pas là pour juger. Nous avons fait évoluer les règles, M. le Ministre d'Etat les a faites évoluer, ce soir on entend qu'il est prêt à les faire encore évoluer, tout cela va dans le bon sens.

M. le Président.- Monsieur BURINI qui ne s'est pas encore exprimé puis M. STEINER qui souhaite reprendre la parole.

M. Marc BURINI.- Pour reprendre l'intervention de M. MARQUET, il était totalement hors de propos. Il ne s'agissait pas de savoir si on peut aller sur internet de son propre chef, la remarque de M. STEINER était de dire qu'une télévision d'Etat, qui s'impose une fois qu'on l'a allumée, n'a pas, en l'occurrence, *de facto*, n'a pas respecté une pluralité de parole vendredi soir. Elle était là la question. Il y a une télévision d'Etat qui n'a pas respecté une certaine pluralité. Il n'y a que cela. Je ne vais pas revenir sur la Constitution de 2002.

M. le Président.- Moi, je ne peux pas laisser dire cela. Je vais vous dire pourquoi, sans esprit polémique, mais je voudrais quand même rappeler les faits et les choses telles qu'elles sont. Je ne vais pas vous dire simplement que quand j'ai été cinq ans dans l'opposition jusqu'en 1998, je n'ai pas eu une seconde à la télévision, parce que c'était une autre époque et c'était une autre majorité, et je me réjouis que ce soit une nouvelle époque et une nouvelle majorité. Cinq ans, 1993 – 1998, pas une seconde à la télévision. Législature 1998-2003 : idem, pas une seconde à la

télévision. On vient d'une situation qui était quand même assez différente de celle d'aujourd'hui.

Monsieur STEINER, le Secrétariat Général m'a fait passer les temps de parole, donc je tiens quand même, pour le procès-verbal, que figurent dans nos débats les temps vérifiés, et non pas vos approximations de tout à l'heure. Donc voilà les temps vérifiés, le rapport de la Commission des Finances, j'y reviens, ce n'était pas le groupe U.P. ou le groupe U.N.A.M., c'était la Commission des Finances du Conseil National, j'y reviens dans un instant : 1 heure 05. Le Ministre d'Etat de la Principauté, le Chef du Gouvernement, ce n'était pas bien sûr un groupe politique du Conseil : 55 minutes et le Président du Conseil National, une vingtaine de minutes. Voilà exactement ce qui a été diffusé à la télévision et effectivement, ensuite, il y a eu environ trois heures de débat général et comme depuis quatre ans, la retransmission du débat général n'a pas eu lieu puisque, après environ deux heures vingt-cinq de retransmission, le Gouvernement a décidé d'arrêter la télédiffusion.

Contrairement à ce que j'ai entendu, il ne s'agit pas de groupes politiques. Il s'agit du rapport de la Commission des Finances. Je vous rappelle, quand même, que l'opposition, vous siégez dans la Commission des Finances, vous avez votre mot à dire, d'ailleurs vous venez aux réunions. Honnêtement, j'essaie d'être objectif, vous venez plus de parler, tous les trois, en l'espace d'un quart d'heure, sur cette ligne-là, parce que c'est votre image à la télévision qui est en jeu, que vous ne l'avez fait depuis le début de ce Budget ! Donc, votre priorité, c'est que votre image soit à la télévision. Je peux le comprendre, mais ce n'est pas la priorité nationale pour le pays, dans le cadre du Budget national. Je sais de quoi je parle, Monsieur NOUVION. Je ne vous interromps pas quand je ne suis pas d'accord avec vous, s'il vous plaît, faites la même chose.

Ensuite, je vous rappelle que nous avons un Règlement intérieur, qui existe, Monsieur NOUVION, et ce Règlement dit : « Toutes les remarques d'un membre d'une Commission doivent être intégrées dans le rapport de la Commission ». Donc, le groupe R.E.M. comme le groupe U.P. ou le groupe U.N.A.M., peut faire des remarques et ces remarques figurent dans le rapport et elles sont donc lues par le Président de la Commission des Finances à la télévision. Ne confondez pas les groupes politiques et l'Institution. Vous pouvez vous exprimer dans le rapport de la Commission, il sera mentionné qu'une minorité de membres, si vous le souhaitez, issue du R.E.M. – c'est tout à fait possible – ne pense pas du tout la même chose, mais pense au contraire que…, mais c'est la minorité. Ensuite, je voudrais vous rappeler une deuxième règle : nous sommes dans une Institution démocratique. A partir de là, il est normal que l'Institution s'exprime. Le Président de l'Institution est lui élu par une majorité. Et dans une Institution démocratique, le Président parle au nom de l'Institution. Parce que sinon je ne sais pas comment l'Institution peut s'exprimer en tant que telle, certainement pas par les interventions partisanes de chaque groupe. Mais ces interventions partisanes sont néanmoins télévisées avant le vote, toutes. Il y a vingt-quatre Conseillers qui prennent la parole s'ils le souhaitent, et tout le monde passe à la télévision pour expliquer son vote. Il est légitime que l'Institution puisse aussi s'exprimer et là, je fais appel à la bonne foi de ceux qui suivent les débats, quand le Président du Conseil National s'exprime à la télévision, c'est pour parler de dossiers fondamentaux, pas pour attaquer un groupe, pas pour encenser un autre groupe politique, mais c'est pour défendre certaines priorités de l'Institution, suite aux réponses du Ministre qui s'exprime au nom de l'Institution gouvernementale. Et je suis désolé, je ne sais pas faire autrement, en démocratie, que de vous dire que la position du Président du Conseil National, c'est la position de la majorité des Elus.

Ceci dit, pour terminer, votre demande ne me pose aucun souci. Si le Ministre d'Etat est d'accord de mettre cinq ou six heures à la télévision et que c'est compatible avec la diffusion des journaux d'information, etc… moi, je ne suis pas contre. Je ne peux pas vous dire mieux. Par contre, aucun Règlement intérieur ne règlera cela. Si c'est la loi, c'est le Gouvernement et le Conseil National, il faudra donc en discuter le jour où une loi sera débattue. Là encore, c'est une proposition de loi de la majorité qui a conduit à ce qu'aujourd'hui, un groupe de travail réfléchisse sur l'évolution possible de la loi et du Règlement intérieur du Conseil National, qui n'avaient pas évolué depuis les années 60. Je suis tout à fait ouvert, si on a l'accord du Gouvernement, pour mettre six heures de débat à la télévision et je vous confirme aussi – et cela j'y veillerai – que pour les projets de loi, il n'y a aucune limite de temps de parole. Donc les projets de loi qui ont une portée qui intéresse l'opinion, comme depuis quatre ans, continueront à être intégralement télédiffusés et chaque Conseiller National, sans limite, comme vous vous êtes longuement exprimés sur le tabagisme, vous auriez pu le faire aussi si vous aviez des choses à dire, sur l'accession à la propriété aménagée, vous pourrez le faire sur tous les projets qui seront télévisés. En résumé, pourquoi pas aux deux heures actuelles, ajouter les déclarations de politique générale ? Alors, le débat aurait duré cinq heures. Mais si c'est possible

et que c'est jouable sur le plan technique, je ne suis pas du tout hostile, au contraire. Peut-être qu'on aura un peu moins d'audience au bout de cinq heures, parce qu'il faut quand même se mettre aussi à la place du téléspectateur qui n'est pas passionné. Mais bon, si vous pensez qu'internet ne suffit pas, je suis d'accord pour aller plus loin.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais nuancer le propos. Je ne veux pas relancer le débat. Je dis que je suis partisan que ce soit inscrit dans la loi, avec le respect à la fois de permettre au Conseil National, en tant que tel, et je reconnais bien quand le Rapporteur de la Commission des Finances s'exprime, c'est le Conseil National qui s'exprime et quand le Président aussi s'exprime, c'est le Président du Conseil National, mais j'y ajoute qu'il doit y avoir un pluralisme dans la présentation et que le Gouvernement peut légitimement s'exprimer. Sur cette base, si on inscrit quelque chose dans la loi, il faudra trouver quelque chose qui permette de respecter ces différents critères, pas forcément une retransmission intégrale, parce que je ne suis pas sûr que la retransmission intégrale, de par sa longueur, soit le meilleur moyen de séduire nos nationaux sur l'intérêt de nos travaux. Je crois que six heures d'émission, c'est long pour tout le monde. Je crois qu'il faut aussi respecter les gens qui regardent la télévision et essayer de faire des cadrages maxi – je ne suis pas professionnel, mais les professionnels comprendront – qui dépassent, si possible, rarement les deux heures, parce qu'après, personne n'écoute plus.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions ?

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Vous savez que je suis une personne têtue, donc vous me permettrez de vous répondre et ensuite de répondre à M. MARQUET.

Vous avez dit que lors des précédentes législatures que vous avez effectuées avec vos anciens colistiers, vous n'étiez pas passé une seconde à la télévision. Eux non plus. C'est le premier point.

M. le Président.- Vous voyez que nous avons progressé et on peut encore progresser.

M. Christophe STEINER.- .- Ne me coupez pas, merci.

Je reconnais tout à fait que vous avez progressé, je vous l'accorde bien volontiers.

La deuxième chose, ça concerne le temps. Je suis en train de compter. J'avais dit à peu près une heure et demi sur le rapport, vous me dites une heure et quart, 55 minutes sur la réponse du Ministre, j'étais à 45, et 20 minutes pour votre intervention, j'étais à 45 minutes. Donc, pour le temps de cuisson d'œuf à la coque, vous m'excuserez, on pourra repasser, et ce n'est pas le fond du débat.

Enfin, en ce qui concerne vos perpétuelles interventions, vos perpétuelles synthèses, sans attaque et sans aucune polémique, de temps en temps, je regarde un peu les débats, que ce soit au Sénat, à l'Assemblée Nationale…

M. le Président.- Dans un régime parlementaire où les leaders de la majorité sont au Gouvernement…

M. Christophe STEINER.- … dans un régime parlementaire ou dans un autre, c'est pareil, que ce soit aux Etats-Unis ou ailleurs, je m'aperçois que le Président de la Chambre, que ce soit Mme Nancy PELOSI aux Etats-Unis, que ce soit le speaker de la Chambre des Communes, en Angleterre ou que ce soit M. ACCOYER ou le Président du Sénat, ils ne parlent pas autant que vous. Je suis désolé. Ils sont là pour arbitrer, distribuer la parole, et je suis désolé, j'ai vécu une législature, et vous l'avez vécue aussi, quand Maître Jean-Charles REY était Président du Conseil National ou quand le Docteur Jean-Louis CAMPORA, avec qui j'ai travaillé, était également Président du Conseil National, ils ne se servaient pas du fauteuil présidentiel comme d'une tribune politique. Je suis désolé de vous le dire. C'est mon opinion, ne considérez pas cela comme une attaque personnelle, c'est une simple constatation, parce que vous auriez tort de considérer cela comme une attaque personnelle.

Ensuite, Monsieur MARQUET, je vois que toutes les cinq minutes, vous êtes en train de nous rappeler les modifications de la Constitution de 2002. Je suis très content de cela, vous permettrez, mais je suis le seul Elu qui reste dans cette Assemblée qui l'ait votée. Vous n'étiez pas là, ce n'est pas votre faute. Donc, la mémoire des discussions et de ce qui s'est passé lors de la modification de la Constitution de 2002, lors de l'ancienne législature, c'était Maître Henry REY et c'était le Docteur PASTOR et c'était Maître

Christine PASQUIER-CIULLA, aujourd'hui, c'est moi. Donc, je vous en prie, arrêtez de vous draper dedans.

Merci.

M. le Président.- Vous êtes trois à souhaiter réagir.

Madame POYARD-VATRICAN tout d'abord, puis Mme BOUHNIK-LAVAGNA, puis M. MARQUET.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Je comprends, d'après vos propos, Monsieur STEINER, que vous voudriez changer de régime et entrer dans un régime parlementaire. En effet dans un régime parlementaire, le rôle du Président est cantonné à un rôle d'arbitrage. Mais, voilà au risque de vous surprendre, nous ne sommes pas dans un régime parlementaire, malheureusement pour vous ! Et il n'y a pas que le rôle du Président qui est différent, vous le savez bien, le Gouvernement n'est pas responsable devant le Conseil National et le Conseil National n'est pas responsable devant le Gouvernement. Notre système est différent des autres régimes qui eux sont des régimes parlementaires. Si ce régime ne vous convient pas, j'en suis navrée. Quant à ce qui se passait dans les précédentes mandatures, vous omettez un léger détail, c'est que l'opposition était la plupart du temps absente, par exemple la mandature 1998-2003. Le Président n'avait donc pas grand-chose à faire puisqu'il n'y avait pas, d'opposition dans son hémicycle. Aussi ce type de propos est pour moi dépassé et souligne simplement la volonté de votre parti de changer le régime en place.

M. le Président.- Vous êtes encore beaucoup à me demander la parole. Il y avait Madame BOUHNIK-LAVAGNA, M. MARQUET, de nouveau M. STEINER, M. BURINI puis Mme DITTLOT.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Je voudrais dire tout d'abord que si le Président intervient au demeurant très bien, c'est au nom de la majorité et en concertation avec cette majorité et ce que je voudrais dire aussi …

(M. Laurent NOUVION parle micro éteint, Inaudible).

M. le Président.- Monsieur NOUVION, ce n'est pas correct ce que vous faites, parce que le Règlement intérieur dit que vous devez écouter vos Collègues sans les interrompre ; ils vous écoutent et ils ne sont souvent pas d'accord avec vous, donc faites de même. Cela s'appelle le respect, la tolérance et la démocratie.

Madame BOUHNIK-LAVAGNA, terminez, je vous en prie.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois aussi que vous avez fait référence au Président précédent, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de Présidents, avant le Président que nous avons actuellement, qui aient obtenu autant d'avancées pour le pays que celles que nous avons aujourd'hui. Cela, tous nos compatriotes en sont conscients et nous en sommes tous ici conscients et moi personnellement, je tiens à dire publiquement que c'est ce que je pense.

M. le Président.- Je vous interromps une seconde, parce que je voudrais rendre hommage à mes prédécesseurs. J'ai siégé dans cette enceinte de 1988 à 1998, dix ans, j'ai donc vu deux Présidents avant moi et je suis désolé, mais nous n'avons pas le même souvenir Monsieur STEINER. J'étais là, tous les soirs, avec Maître Jean-Charles REY et je peux vous dire que très souvent, il donnait le ton, il était un Président actif parce qu'il était aussi comme moi, le chef de la majorité – certes à l'époque sans opposition élue – parce que c'est notre régime. Nous sommes dans un régime où le chef de la majorité élue est Président du Conseil National. Ce n'est pas un régime parlementaire. Le chef de la majorité n'est pas chef du Gouvernement. A partir de là, Jean-Charles REY, chef de la majorité, et également Jean-Louis CAMPORA – j'ai assisté cinq ans aussi aux débats avec Jean-Louis CAMPORA – n'hésitaient pas à donner le ton, à prendre la parole, à intervenir, c'est logique. Et mon successeur, je vous le dis, quel qu'il soit, un jour, fera pareil, parce que c'est dans la nature du régime. Ou alors, mettez des potiches Président du Conseil National et affaiblissez l'Institution, mais ne me dites pas que Jean-Charles REY ou Jean-Louis CAMPORA étaient des potiches ; c'étaient des chefs politiques, eux aussi s'exprimaient. Je m'exprime tant que je veux, comme vous, c'est la démocratie et mon successeur, je vous prends à témoin devant l'histoire de notre petit pays, s'exprimera, en tout cas, ce sera souhaitable pour le Conseil National et pour les Institutions, autant qu'il le souhaitera.

Je vous ai coupé, mais je ne peux pas laisser dire que Jean-Charles REY ou Jean-Louis CAMPORA ne s'exprimaient pas ; ils étaient les chefs de la majorité de l'époque, ce n'était pas la même époque car

notamment, aujourd'hui l'opposition a des Elus, c'est tout.

Madame BOUHNIK-LAVAGNA.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Vous avez dit effectivement que c'était dans l'ordre des choses et dans notre régime, ça se passe comme cela. Pour la compréhension des téléspectateurs, il est utile que quelqu'un fasse une synthèse de ce qui se passe dans les débats et d'ailleurs, tout le monde peut prendre la parole, quand il veut, que ce soit l'opposition ou la majorité, même parmi nous, s'il y a des gens qui ont des positions quelquefois un peu divergentes, nous pouvons la prendre très librement et cela, vous le respectez tout à fait.

M. le Président.- Très bien. Merci Madame BOUHNIK-LAVAGNA pour votre intervention.

A présent, Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais répondre aux effets de manche de l'opposition qui, sur ce sujet, a beaucoup d'idées. J'espère qu'ils soumettront leurs idées quand on étudiera le projet de loi sur l'organisation du Conseil National parce qu'en Commission, on aimerait que vous soyez aussi présents que quand il y a la télévision.

Monsieur STEINER, je ne me drape dans rien. Tout simplement, on m'avait proposé pendant une quinzaine d'années, avant que je ne me présente aux élections, de venir siéger au Conseil National, j'avais pris cela pour un honneur, mais je n'en n'avais pas vu tellement l'intérêt et ce qui m'a décidé, c'est vraiment le changement de la Constitution de 2002, la possibilité de faire des propositions de loi, d'amender. Ça m'intéressait plus de travailler pour mon pays comme cela – je ne renie pas et je ne dénigre pas le travail qui a été fait avant – mais l'organisation constitutionnelle ne permettait pas de faire autrement.

Pour en revenir à internet, Monsieur BURINI, je ne suis pas hors de propos, parce que grâce à internet, ça permet à nos jeunes Monégasques hyper-diplômés qui n'arrivent pas à travailler à Monaco, de suivre depuis l'étranger où ils trouvent du travail ou bien où ils poursuivent leurs études, eh bien de suivre les débats du Conseil National. J'espère que vous mettrez autant d'ardeur à défendre ce qui intéresse vraiment les Monégasques plutôt qu'une interprétation personnelle de la démocratie, quand vous reprochez au Président d'avoir le rôle qu'il a, je suis désolé de vous rappeler qu'on n'est pas dans un régime parlementaire. Comparez ce qui est comparable et il est vrai que dans le passé, c'était plus facile pour Messieurs CAMPORA et REY, il y avait qu'une couleur. La Chambre était pratiquement monocolore.

Ces avancées ont eu lieu, vous en demandez plus, nous sommes d'accord sur le principe, mais là, c'est le Gouvernement et le Ministre d'Etat, dont dépend le Centre de Presse – vous le savez comme nous – qui décident et les règles de la démocratie font que nous sommes plus nombreux, il y a une majorité, le Président est issu de cette majorité et il défend ce pour quoi nous avons été élus par les Monégasques.

M. le Président.- Chers Collègues, je crois qu'il y aurait au moins deux choses sur lesquelles nous allons être d'accord.

La première chose, c'est que ce point n'est pas le plus important pour l'avenir du pays ou pour le budget national de 900 M€ que nous avons à voter, donc je ne voudrais pas qu'on y passe toute la soirée. C'était bien qu'on en parle, comme toujours, tout le monde s'exprime, ça fera trois fois que M. STEINER – je vais vous donner la parole encore sur ce sujet – parle car il n'y a jamais eu ici de volonté d'empêcher toute liberté d'expression, qui est la bienvenue. Sincèrement, je crois que l'expression des contradictions est indispensable à l'esprit démocratique. Donc, c'est très positif qu'on ait des débats contradictoires, mais avouez que ce n'est pas le point le plus capital pour l'avenir de la Principauté, donc s'il vous plaît, que chacun soit bref et puis, passons à autre chose.

Deuxièmement, nous avons fait tout ce qu'on pouvait. Sur internet, on ne peut pas plus puisqu'il n'y a pas une seconde, pendant toute la mandature, qui va échapper à la diffusion. Cela, c'est acquis, pour les vingt-quatre Conseillers Nationaux.

Le Centre de Presse peut faire mieux, il a déjà fait beaucoup parce que je sais d'où on vient ; les vingt-quatre Elus s'expriment à la télévision, dans trois jours, jeudi. Les opposants, comme tous les Conseillers Nationaux, auront le temps d'expliquer leur vote à la télévision d'Etat et c'est normal. C'est bien, j'en suis fier pour Monaco. J'ai dit, un jour, à une opposante qui nous attaquait sur la télédiffusion et qui n'avait pas voté en sa faveur, « vous verrez que cette réforme, un jour, non seulement vos futurs amis ou vous-même, vous ne nous la reprocherez pas, mais vous nous reprocherez de ne pas en faire plus ». C'était en 2004. Je vous invite à lire le Journal Officiel de 2004, il se passe exactement ce que j'avais prévu : après nous avoir reproché, à l'époque, de faire de la publicité à

des choses qui ne seraient pas très bonnes pour Monaco comme des débats contradictoires, on est arrivé aujourd'hui à quelque chose de positif et je pense qu'on sera tous d'accord – Monsieur STEINER, je vais vous donner la parole tout de suite – pour dire que si on peut faire encore mieux, si on peut arriver à mettre les cinq heures de débat général au lieu de mettre les deux heures dont on vient de parler, nous, nous sommes d'accord. Discutons-en ensemble et voyons ensuite avec le Gouvernement, qui a le dernier mot, si c'est faisable, sur l'antenne, mais pourquoi pas ?

Maintenant, nous vous écoutons, mais s'il vous plaît, essayons d'aller à l'essentiel et de ne pas tomber au niveau des pâquerettes en faisant des attaques personnelles qui, franchement, ne sont pas dignes de la mandature que nous essayons de mener ensemble depuis onze mois.

M. Christophe STEINER.- D'abord, je ne pense pas que nous soyons tombés encore ou déjà au niveau des pâquerettes.

Je suis tout à fait d'accord au niveau de la démocratie, vous êtes élu Président, c'est une majorité, je n'ai aucun problème avec cela. Où j'ai un problème et je pense que ça fait déjà deux fois que vous essayez de m'enfermer dans cette étiquette, c'est l'étiquette de parlementariste. Je ne suis pas pour un régime parlementaire, ce n'est pas parce que je regarde comment marche une Assemblée – une Assemblée, pas un régime ! – ce n'est pas parce que je dis que dans certains pays, le rôle du Président de l'Assemblée est d'arbitrer les débats – c'est d'ailleurs écrit dans les textes – que je suis pour un régime parlementaire. Ce que je demande, et c'est dans un but de pluralité d'opinions, c'est qu'elles soient exprimées ; je reconnais qu'on s'exprime tous, je n'ai jamais mis non plus ce principe en cause, mais je dis que c'est sur la diffusion de ces opinions. Ne parlons donc pas des opinions en elles-mêmes, parlons de diffusion des opinions. Et ce n'est pas parce que je dis que c'est vrai que vous avez tendance – et c'est aussi la qualité de vos défauts – à faire une synthèse générale de tout. Alors donc il y a la thèse de la majorité, l'antithèse de l'opposition et vous, vous êtes l'être suprême qui nous fait la synthèse.

M. le Président.- Le Président du Conseil National n'est pas un être suprême, c'est le chef de la majorité. Voyez, cela, c'est une attaque tout à fait déplacée.

M. Christophe STEINER.- Non, ce n'est pas une attaque déplacée…

M. le Président.- C'est un Président élu par les Conseillers Nationaux. Il y en aura un autre après moi et il y en a eu un avant…

M. Christophe STEINER.- Je ne vois pas pourquoi faire référence à des modalités qui se passent au sein d'autres Assemblées – Mme POYARD-VATRICAN n'est plus là, c'est dommage – c'est vouloir un régime parlementaire.

M. le Président.- Vous me permettez ? Vous ne voyez pas la petite nuance ? C'est que dans les régimes auxquels vous faites allusion, prenez l'Assemblée Nationale française ou le Sénat français, vous venez de les citer, c'est que le Gouvernement est issu de la majorité du Parlement, c'est-à-dire que vous avez une majorité de députés et une majorité de sénateurs qui ont leurs chefs et leurs leaders au Gouvernement et que, bien sûr, le Gouvernement est à peu près toujours certain d'avoir une majorité qui le suit et puis quand vous avez plus de 310 députés UMP, sur 577, le Président de l'Assemblée n'a qu'à laisser la majorité UMP en France s'exprimer, qui est souvent d'accord avec le Gouvernement. Ici, c'est très différent. Le projet que nous portons n'est pas au Gouvernement, c'est la nature de nos Institutions, il est dans cette Assemblée, seulement. Pour le dire autrement, le chef politique élu dans un régime parlementaire est le Premier Ministre, si c'est une monarchie, l'Angleterre, par exemple. Donc, évidemment, quand la majorité élue forme le Gouvernement en général, le Président du Parlement passe la parole aux députés, il n'a rien à ajouter puisqu'il est d'accord avec ses leaders qui conduisent le Gouvernement. Ici, c'est différent. Jean-Charles REY, chef de la majorité de l'époque, Jean-Louis CAMPORA de même et moi aujourd'hui, demain mon successeur, nous portons un projet que nous avons présenté aux électeurs dans une campagne électorale, avec des propositions qui correspondent aux attentes de nos compatriotes. Il est légitime que le Président, qui est le chef de la majorité, défende ce projet choisi par les électeurs. Que penseraient les Monégasques si le Président du Conseil National était un donneur, un distributeur de parole et ne parlait pas au moins autant que les Conseillers de Gouvernement ? Chacun ici s'exprime autant qu'il le veut et j'y veille : les membres du Gouvernement et tous les Elus. La preuve, vous venez de parler trois fois, et je vais même vous donner une quatrième fois la parole. Moi aussi, ni plus, ni

moins. Laissez-moi ma liberté d'expression, Monsieur STEINER, et je vous laisse la vôtre.

M. Christophe STEINER.- Je n'avais pas fini, je peux continuer ?

M. le Président.- Je vous en prie.

Mais vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de différence entre un régime parlementaire et un régime non-parlementaire, en ce qui concerne le rôle du Président du Parlement. Les Monégasques voient bien la différence.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, vous avez une faculté d'interpréter les choses qui vire à …. vous devriez faire écrivain.

M. le Président.- Pour l'instant, je fais Président du Conseil National et apparemment, ça satisfait les Monégasques, moi aussi, donc tout va bien, je ne change pas pour l'instant !

M. Christophe STEINER.- … je pense que vous auriez un grand avenir.

Je suis désolé, mais à un moment donné, le rôle du Président, c'est d'arbitrer les débats, on est d'accord, c'est – excusez-moi de le dire – mais quand le Ministre d'Etat fait une réponse en Commission des Finances, c'est à M. Pierre SVARA, Président de la Commission des Finances, de répondre, ce n'est pas à vous…

M. le Président.- Ce n'est pas à vous de décider, excusez-moi.

M. Christophe STEINER.- Et pourquoi ?

M. le Président.- Chacun fait ce qu'il veut… vous n'allez pas nous expliquer comment on doit…

M. Christophe STEINER.- Moi j'ai connu une tradition, et vous devez l'avoir connue aussi.

M. le Président.- Chacun fait ce qu'il veut. La majorité fait ce qu'elle veut, l'opposition aussi. Vous êtes libres de vos propos et nous des nôtres.

M. Christophe STEINER.- Et je suis heureux de l'entendre dire, donc ce que je demande, c'est qu'il y ait la même diffusion pour tous.

M. le Président.- Alors, là, vous mélangez deux sujets qui n'ont rien à voir.

M. Christophe STEINER.- Comme vous. Vous en mélangez trois !

M. le Président.- La liberté d'expression des Elus et du Président, c'est un point, la diffusion à la télévision du débat général, c'est un autre point. Ne mélangez pas les deux, vous êtes habile, mais ça ne marche pas.

M. Christophe STEINER.- Ecoutez, je peux bien essayer.

M. le Président.- Il y a encore deux Collègues qui attendent de s'exprimer. S'il vous plaît, rapidement, et on enchaîne par des projets importants pour la Principauté.

Monsieur BURINI tout d'abord, puis Mme DITTLOT, j'espère pour terminer sur ce sujet.

M. Marc BURINI.- Je voulais juste saluer l'initiative de M. GARDETTO qui a invité un professeur de l'Institut d'Etudes Politiques pour donner quelques bases de science politique à l'Assemblée. Je trouve que cette initiative est très bien, parce qu'après avoir siégé cinq ans, il était temps d'apprendre à avoir des débats beaucoup plus clairs.

Merci.

M. le Président.- Madame DITTLOT.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rassurer M. STEINER qui se sent lésé par un passage à l'antenne insuffisant. L'opposition faite de trois personnes se rattrape largement dans les médias écrits, comme l'a souligné M. MARQUET tout à l'heure, et les colonnes de journaux qui relaient les propos des trois membres du R.E.M. couvrent

largement en surface les colonnes qui peuvent être dédiées aux vingt et un membres de la majorité U.P.M.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne le rôle du Président, il est inadmissible de faire des comparaisons comme celles-là. En France, à l'Assemblée Nationale, le Président n'a pas pour rôle de prendre la parole. Tout ceci est régi par des textes. Son rôle est de prendre la parole dans des Commissions pour organiser le travail, mais jamais pour donner son avis. C'est le régime qui veut cela. Je ne vois pas l'intérêt de faire une comparaison. Aux Etats-Unis, c'est la même chose. Même si le système est différent, il n'est pas dans les attributions de ce qu'ils appellent le « speaker » de prendre la parole. Et ayant siégé depuis 1993 dans cette Assemblée, je peux dire que les anciens Présidents prenaient la parole, autant qu'ils le jugeaient opportun, sur des sujets qu'ils considéraient être importants ou pas pour les Monégasques. Là-dessus, c'est bien clair pas de procès d'intention.

Sur un deuxième point, la Constitution de 2002, ne refaisons pas l'histoire mais disons une vérité. Qui l'a votée ? C'est l'ancienne majorité, avant 2003, mais elle ne l'a pas votée comme elle y a été contrainte. Je rappelle que c'était une condition donnée par le Conseil de l'Europe pour pouvoir présenter l'admission de la Principauté. Tous les articles des journaux montrent le débat qu'il y avait et cette majorité qui refusait de voter cette modification. Donc, oui, ils l'ont votée, mais ils ont traîné les pieds et je dirais même mieux : s'ils l'avaient votée bien avant, ils auraient pu l'utiliser pour faire avancer ce que la majorité actuelle a fait depuis 2003.

M. le Président.- Monsieur SPILIOTIS-SAQUET qui ne s'est pas encore exprimé.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Je ne voulais pas alourdir les débats parce que ça fait une heure que nous perdons du temps, mais je voudrais quand même répondre aux allusions de l'opposition qui tend à nous faire passer ici, nous la majorité, pour des débiles mentaux. En particulier M. BURINI qui s'est senti obligé de dire qu'il allait y avoir des discours clairs. Je peux vous dire que mes discours et ceux de mes Collègues sont clairs pour les Monégasques, sûrement beaucoup plus clairs que les vôtres qui vous sentez obligé d'invoquer, sans arrêt, les grands philosophes et donc je me demande si vous avez un avis personnel, parce que vous parlez toujours au travers des autres.

Monsieur STEINER, vous nous parlez beaucoup des Etats-Unis, du monde entier, vous êtes très cultivé, je n'en doute pas. Mais nous, ici, on parle à Monaco, aux Monégasques.

Quant à M. NOUVION, il est capable de dire tout et son contraire en trois minutes, y compris de renier ce qu'il a dit à la presse il y a quelques jours. Monsieur le Président, je vous demande de faire respecter les engagements que nous avons pris tous ensemble, c'est-à-dire que sur chaque sujet, chacun peut s'exprimer trois minutes et pas plus. Parce que nous arriverons une fois de plus à la dernière heure de cette Séance Publique au chapitre 7 sur les dépenses d'équipement qui concerne 300 M€ de budget.

M. le Président.- Oui, parfois pour certains, je suis trop démocrate et parfois pour d'autres, je ne le suis pas assez !

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Pour parler pendant une heure de l'ego démesuré de trois personnes qui ont envie de passer à la télévision, il y a d'autres lieux et notamment une émission où je vous aurais trouvé très bien tous les trois, c'est le Muppet Show.

(Rires).

M. le Président.- Prenons la remarque de Marc BURINI, je ne pensais pas qu'on en parlerait en Séance Publique, plutôt comme un compliment. C'est la première fois, sérieusement, dans l'histoire de notre Institution qu'on va faire venir un professeur de Sciences Po ; d'ailleurs je me rappelle que ce professeur de Sciences Po a été recommandé par M. Jean-Paul PROUST, qui le connaît bien, parce que vous avez été Président de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, où il enseigne. Donc oui, je trouve que c'est très positif. A ma connaissance, c'est la première fois dans l'histoire de l'Institution qu'on va faire venir un grand professeur de Sciences Po, un constitutionnaliste, pour essayer de nous donner son avis éclairé sur un grand nombre de sujets relatifs à l'histoire de la Principauté et de notre Constitution. Prenons-le comme cela si vous voulez qu'on finisse sur une touche plutôt sympathique, que sur des attaques qui commencent, malheureusement, à ne pas être à la hauteur du débat que nous voulons. Reprenons le sujet sur le pays, sur

le Budget, les attentes des compatriotes. C'est pour cela que nous sommes d'abord et avant tout ici, c'est ce pour quoi nous avons été élus par les Monégasques, tous les vingt-quatre.

Nous en sommes au Centre de Presse, je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 5 - DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 - Frais de personnel	307.700
305.020 - Frais Etudes & Formation	100.000
305.030 - Frais de fonctionnement	466.000
	873.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 - Frais de personnel	689.100
306.030 - Frais de fonctionnement	6.800
	695.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 - Frais de personnel	2.396.700
307.020 - Frais Etude & Formation	720.000
307.030 - Frais de fonctionnement	32.500
307.040 - Achat & Entretien matériel	24.500
	3.173.700

M. le Président.- Monsieur NOUVION a la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais demander à Monsieur le Ministre si la réforme qu'il a engagée, je crois maintenant depuis près de deux ans et demi concernant la Fonction Publique, s'il pouvait nous en dire quelques mots en termes d'applications pratiques. Je crois qu'un certain nombre de dispositions ont été prises, et pour nos compatriotes qui sont très importants et très présents dans la Fonction Publique, je pense que ça les concerne beaucoup. Si vous pouviez nous donner quelques informations sur le déroulement et sur les dernières décisions que vous avez arbitrées.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous ferai une réponse très brève parce que ce genre de sujet aurait pu faire l'objet d'un questionnaire – mais vous le ferez la prochaine fois – qui aurait permis de donner une réponse détaillée plutôt que de répondre à une question aussi importante uniquement sur le siège et nécessairement avec un peu d'improvisation et je ne serai pas complet. Je ne peux pas être complet en quelques minutes sur un tel sujet. Donc, je vous prie à l'avance de m'en excuser. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que cette démarche, pour la modernisation de l'Etat, a déjà franchi plusieurs étapes. Comme vous le savez, j'avais souhaité, parce que ce genre de démarche, moderniser l'Etat, c'est facile à dire, mais c'est plus compliqué à faire, et j'avais souhaité qu'il y ait une forte adhésion de l'ensemble des personnels, parce que comme je l'avais dit, on ne réforme pas la Fonction Publique par arrêté, mais on la réforme avec l'adhésion des fonctionnaires.

Il y a plusieurs chapitres qui ont avancé : la priorité, je vous l'indique, qui avait été donnée en accord même avec tous, c'était l'amélioration des conditions d'accueil des administrés et la simplification des procédures. Dans ce domaine, un certain nombre de choses a été fait, y compris d'ailleurs des investissements assez importants qui concernent les locaux. Je prends un exemple précis : nous avons engagé la modernisation des locaux du commissariat central de police pour l'accueil des étrangers, puisque tous les étrangers qui viennent à Monaco et qui ont une démarche à faire, c'est leur point de contact. Il nous paraissait que l'accueil traditionnel qui était pratiqué, non pas en raison de la qualité des agents, mais ne serait-ce que parce qu'il n'y avait pas de confidentialité, ne serait-ce que parce que c'était derrière un guichet, ce n'est quand même pas un accueil tout à fait sympathique. Maintenant, la modernisation de ces locaux va permettre de faire un accueil personnalisé. C'est un exemple, mais tous les locaux recevant du public seront modernisés. J'ajoute une autre modification touchant au public : on a uniformisé les horaires d'accueil des administrés pour que les uns ou les autres ne butent pas sur une porte fermée ; maintenant, il y a un système de journée continue pour l'accueil des administrés, le même dans toutes les Administrations. C'est important.

Egalement, on a, dans un certain nombre de domaines, essayé de simplifier les procédures. Je ne vais pas entrer dans le détail, je pourrais vous en faire communication, on a toute une série de procédures qui ont été simplifiées et allégées. On n'a pas fini, parce qu'il y a encore beaucoup à faire ; c'est dans le même esprit, d'ailleurs, que l'on va ouvrir ce guichet unique pour les entreprises, un Service sera chargé – ce n'est pas un Service qui saura répondre à tout, parce qu'un « Monsieur je sais tout » n'existe pas – par contre, il pourra orienter, prendre les rendez-vous et diriger la personne qui voudra un renseignement. Si la question, finalement, est une question de nature fiscale, il va faire prendre rendez-vous avec quelqu'un de la Direction des Services Fiscaux, autrement dit, les chefs d'entreprise n'auront qu'un seul interlocuteur. De même si c'est pour constituer une société à Monaco, comment fait-on ? Etc… voyez, ce rôle de guichet unique qui sert à orienter les administrés vers la personne qui va pouvoir donner la bonne réponse et surtout de ne pas dire ceci n'est pas chez nous, c'est chez un autre, de faire une démarche d'accompagnement pour aider la personne.

Cela – je ne veux pas être trop long sur ce sujet – c'est la partie accueil qui est commencée et que l'on va systématiquement poursuivre. Il y a encore pas mal de démarches de simplification qui restent à faire. Il y a aussi des démarches qui ont été de l'information et pour simplifier, par exemple l'informatique – je pense encore aux entreprises – nous a permis de faire les déclarations de T.V.A. en ligne. Ça va beaucoup plus vite pour les commerçants et entreprises qui se sont mis à ce nouveau dispositif. Je ne vais pas citer tous les exemples, mais on les a recensés et on pourra d'ailleurs faire un rapport d'étape écrit, votre Commission d'ailleurs est très au courant de ce que l'on fait parce que régulièrement, on communique sur ces sujets du plan de modernisation de l'Etat avec votre Commission. Il y a un domaine

qui est très important, je cite celui-là, parce qu'il est un des plus importants, c'est la formation continue. En termes de formation continue, on a considérablement développé nos budgets, on s'est entouré de conseils en la matière pour essayer d'apporter une panoplie de formations répondant à la fois aux aspirations des agents et répondant aussi aux besoins, évidemment, de l'Administration. La formation, tant qu'elle n'existe pas, personne ne la demande et on s'aperçoit que quand on a une offre de formation, les agents se mettent à la demander et cela, c'est intéressant, parce qu'une formation qu'on vous impose, ça a du mal à passer, mais une formation sollicitée, par exemple, les formations linguistiques : il est très important ici que nos fonctionnaires qui ont à faire à du public puissent s'exprimer en anglais ou dans d'autres langues. Cela est beaucoup plus systématique d'ailleurs. Vous constaterez et là, c'est une traduction dans les chiffres, puisque vous voyez qu'on avait, rien qu'en formation professionnelle dans le chapitre qui est soumis à votre appréciation, on est passé en budget exécuté 2007 de 492.000 € en Budget Primitif 2009 à 720 000 €, c'est-à-dire que vous avez là une augmentation de près de 50 % sur ce chapitre de la formation professionnelle appliquée à la Fonction Publique. C'est vous dire qu'on démultiplie cette offre de formation.

Voilà, j'arrête là mon propos parce qu'il mériterait un rapport complet, un jour, Monsieur le Président, encore une fois, on travaille en étroite concertation sur ce sujet avec votre Commission et je crois qu'on a avancé. On n'est pas au bout, mais vous savez, ça n'a pas de fin, la modernisation de l'Etat. Il faut la continuer en permanence, parce que si on ne modernise pas en permanence, on recule.

M. le Président.- Je voudrais faire une remarque sur la méthode.

Je peux comprendre qu'on oublie des questions techniques ou très pointues en Séance Privée, mais je rappelle quand même qu'il y a eu deux Commissions des Finances et trois Commissions Plénières d'Etude, Monsieur NOUVION, pour préparer ce Budget. De telles questions, il y a déjà un certain nombre de Collègues qui les ont abordées en Commission. Vous nous demandez toujours plus de droits et vous avez une majorité qui est ouverte à vous écouter, parce qu'elle a l'esprit démocratique. Mais je vous rappelle quand même, aussi, que vous avez des devoirs et vous ne pouvez pas me dire qu'en cinq réunions de préparation, vous n'auriez pas pu nous faire la grâce de poser votre question sur cet important dossier. Si je dois poser une question sur chaque ligne pour faire parler de moi, je peux vous dire que je peux en poser cinquante dans les lignes qui suivent. Une question pareille, la modernisation de l'Administration du pays, bon sang, quand même ! Je vais à présent donner la parole à M. BORDERO, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux. Le Ministre d'Etat a oublié beaucoup de choses dans sa réponse, parce qu'il ne peut pas improviser sur des questions de fond. A quoi servent les cinq réunions où nous devrions être vingt-quatre, avec six membres du Gouvernement, pour préparer les débats ?

Monsieur BORDERO, je sais que c'est un sujet qui vous tient beaucoup à cœur, pour lequel vous êtes souvent intervenu. Je vous donne la parole.

M. Alexandre BORDERO.- D'abord je voudrais exprimer ma satisfaction sur le fait que le Gouvernement ait accepté d'augmenter le point d'indice et de le calquer sur l'inflation ainsi que les mesures particulières prises en faveur des bas salaires. L'an dernier, les retraités avaient été les oubliés de la croissance mais cette année, avec l'augmentation du point, ils pourront maintenir leur pouvoir d'achat. C'est un point positif à mettre à l'actif du Gouvernement, surtout en cette période où l'inflation – bien qu'elle se soit ralentie en fin d'année – nous avait causé quelques frayeurs aux mois d'octobre-novembre.

Il y a un autre point que je voudrais ajouter à l'exposé du Ministre. Vous me permettrez d'apporter ce complément d'information parce que je sais que c'est un point qui a été très apprécié par les fonctionnaires : ce sont les fiches de notation avec la possibilité donnée au fonctionnaire noté d'apporter son avis. C'est un élément particulièrement positif du point de vue du ressenti du personnel de la Fonction Publique et il y a encore de nombreux autres points positifs qui peuvent être évoqués et votre exposé aurait pu durer quelques heures. En général, les rencontres entre le Gouvernement et le groupe de travail de la Fonction Publique ont lieu régulièrement, mais on essaie d'éviter les périodes budgétaires, donc je pense que comme à l'accoutumée, on se verra en janvier-février, à la fois – ce qui est important – pour faire un bilan de ces formations et peut-être un bilan de l'adéquation des formations aux besoins futurs de la Fonction Publique, ce qui est à mon avis un des points les plus importants. Pour aborder un sujet sur lequel il faudra travailler un jour, c'est la réforme ou la modification du statut de la Fonction Publique. Je donne donc rendez-vous au Gouvernement et à M. COLLE, notamment, puisqu'on se rencontre régulièrement, avec le groupe de travail sur la Fonction Publique.

M. le Président.- Avant que je ne mette aux voix ce chapitre, y a-t-il d'autres élus qui souhaitent intervenir ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 9 - ARCHIVES CENTRALES

309.010 - Frais de personnel	290.200
309.030 - Frais de fonctionnement	87.400
309.040 - Achat & Entretien matériel	1.500
	379.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles	1.068.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 11 - SERVICE INFORMATIQUE

311.010 - Frais de personnel	1.392.900
311.030 - Frais de fonctionnement	10.000
311.040 - Achat & Entretien matériel	550.000
	1.952.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 12 - CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 - Frais de personnel	183.300
312.030 - Frais de fonctionnement	13.200
	196.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 14 - DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 - Frais de personnel	466.600
314.020 - Frais Etudes & Formation	100
314.323 - Frais d'administration	6.300
314.030 - Frais de fonctionnement	106.300
	573.000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission de Législation puis M. GARDETTO et Mme BOUHNIK-LAVAGNA.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre d'Etat, lors des débats sur le Budget Rectificatif 2008, vous aviez dit qu'il y aurait la mise au point prochaine par le Délégué aux Affaires Juridiques d'un programme législatif d'action, puis vous aviez ajouté qu'il faudra qu'il y ait une rencontre entre ce Délégué et le Président de la Commission de Législation afin de faire le point sur les projets de loi en cours de discussion ou d'examen devant l'Assemblée et d'évoquer d'autres projets de loi. Donc, cette rencontre a pour but d'établir des priorités d'examen en fonction de l'état d'avancement des différents textes. Sur ce point, je n'ai pas d'objection. Simplement, pourriez-vous vous engager, ce soir, devant l'Assemblée, à ce que cette rencontre puisse se faire dans les deux premiers mois puisque, si on doit se mettre d'accord sur un programme, il vaut mieux le faire en début d'année plutôt qu'en fin d'année ? Pourriez-vous vous engager, en donnant quelques instructions, pour que cette rencontre puisse se dérouler dans les deux premiers mois de l'année 2009 afin que par ce trait d'union et, dans la mesure où je pourrais alors informer tous mes Collègues, nous puissions mettre au point

un « programme » législatif ? Cela permettrait de voir dans quelle mesure on peut étudier un certain nombre de textes de loi, quels sont les plus urgents, quels sont les moins urgents, ce qui éviterait quelques « dérapages » qui ont eu lieu dernièrement, en particulier sur le projet de loi sur les associations.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Deux informations. La première, pour répondre directement à votre question, je m'engage solennellement à ce que cette réunion n'ait pas lieu d'ici la fin de votre session budgétaire, mais je m'engage parallèlement à ce qu'elle ait bien lieu au cours des deux premiers mois de l'année. Ceci étant dit, je voulais aussi informer, à l'occasion de votre question, le Conseil National, pour vous dire que le nouvel organigramme de ce Service a été approuvé, avec une montée en puissance, compte tenu de l'importance du travail législatif que vous connaissez bien également, en dernière séance du Gouvernement et vous sera donc adressé pour examen dans les prochains jours, mais on attendra aussi de ne pas surcharger la présente période, mais ça sera transmis très rapidement au Conseil National et à votre Commission.

M. le Président.- Merci.

La parole est à présent à Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots au titre des Etudes Législatives pour attirer l'attention du Gouvernement sur des points qui méritent sans doute des développements législatifs compte tenu des demandes faites par les professionnels de Monaco, je veux parler de la protection des logiciels, je veux parler aussi de l'archivage électronique à l'extérieur de la Principauté qu'il faudrait faciliter en prévoyant des dispositions adéquates. J'aimerais donc attirer l'attention du Gouvernement sur ces sujets.

J'aimerais aussi connaître la position du Gouvernement en ce qui concerne les projets qui ont été déposés par l'Ordre des Avocats pour la réforme de la loi sur la profession. Est-ce que le Gouvernement entend donner suite aux demandes qui ont été faites ?

Enfin, je tiens également à saluer la mise en œuvre récente du site internet LégiMonaco qui est un instrument tout à fait bienvenu et qui apporte réellement un plus pour les professionnels et les justiciables. Je souhaiterais savoir à quelle date la partie jurisprudentielle sera effectivement mise en œuvre.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, tout d'abord, on a reçu récemment la dernière proposition que vous évoquez de la part de l'Ordre des Avocats, nous sommes en train de l'étudier.

Par ailleurs, j'ai bien écouté quelques rappels des priorités que vous avez évoquées. Je pense que c'est une question d'organisation interne, mais il faut que peut-être les Présidents des différentes Commissions soient associés à cette réunion de la Commission de Législation, de telle sorte que ce débat sur l'organisation du travail législatif puisse intégrer effectivement les préoccupations des différents Présidents de Commission, mais c'est une simple suggestion parce que je ne veux pas m'immiscer dans des questions de fonctionnement, mais je crois que c'est dans le premier sujet évoqué par Mme POYARD-VATRICAN : si en amont, on avait une meilleure définition des priorités de nos programmes les uns et les autres, on n'aurait pas quelquefois ce désagrément d'avoir l'impression de marcher de manière erratique, mais de manière un peu plus organisée et je rejoins la proposition de M. CELLARIO de faire une réunion au cours des deux premiers mois de l'année pour organiser le travail législatif de l'année 2009.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pardon, Monsieur le Président, je n'ai pas eu de réponse sur la partie jurisprudentielle du site dont je salue d'ailleurs la mise en œuvre et les efforts faits par le Gouvernement pour le rendre effectif.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur COLLE va vous répondre, si vous le voulez bien.

M. le Président.- Il faut d'ailleurs rendre hommage à notre Collègue Jean-Charles GARDETTO, qui a été depuis deux ou trois ans, régulier et déterminé à

rappeler que c'était important. Vous avez été un de ceux qui souhaitait le plus ardemment ce nouveau site.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Pour ce qui concerne la partie jurisprudentielle, je rappellerai qu'il y a un problème de fond et de principe à régler en amont et c'est celui sur lequel nous nous penchons puisqu'il y a des avis juridiques différents. C'est de savoir comment anonymiser les décisions, puisque les codes, lorsqu'ils sont rangés dans un bureau, contiennent des noms, contiennent des indications personnelles, c'est important. Lorsqu'ils sont sur internet, ces informations circulent et on peut très facilement faire des rapprochements. Donc, il y a plusieurs positions. Des positions de juristes qui disent qu'il faut anonymiser complètement et ne mettre que des initiales. D'autres qui considèrent qu'il ne faut le faire que partiellement, parce que pour les juristes qui sont dans la salle, le fait de pouvoir avoir des références de noms, c'est quand même aussi intéressant parce que les grands arrêts, on les connaît par ces noms-là. Donc, nous devons régler ce problème-là. Nous nous y penchons avec la Direction des Services Judiciaires et avec M. LANDWERLIN. Je pense que tout début 2009, ce sera fait. Donc, en 2009, il sera ensuite nécessaire de faire le travail qui s'impose et sans trop s'engager, je pense que dans le deuxième semestre de cette même année, on devrait y arriver.

M. le Président.- Merci.

Je continue le tour de parole. Madame BOUHNIK-LAVAGNA.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une remarque plus prosaïque. Je voudrais souligner le manque de moyens de cette Direction centrale qui me paraissent insuffisants pour le bon fonctionnement du processus législatif. J'observe qu'il y a 573.000 € de budget annuel, qui comprennent 100.000 € au titre du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques, ce qui fait seulement 473.000 € et – cela, je n'ai pas bien compris – 100 € de crédits d'études. Au regard de ces chiffres et de ceux qui sont alloués par ailleurs et de l'importance de cette Direction, encore une fois qui est une Direction centrale, il me semble qu'il serait nécessaire d'allouer un budget beaucoup plus important dans un Etat de droit. Il faudrait donc, à mon sens, très rapidement doubler ce budget, ce qui éviterait peut-être beaucoup d'errements et de retards qui ont été soulignés en introduction des présents débats, car c'est, à côté de l'amélioration des méthodes dont nous avons parlé, une autre nécessité concrète à laquelle nous aimerions obtenir une réponse.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Madame, j'ai dit tout à l'heure, en réponse à M. CELLARIO, que le nouvel organigramme de cette Direction venait d'être approuvé en tant que projet par le Gouvernement, qui comporte un renforcement important et progressif des effectifs de cette Direction et qui sera communiqué dans les prochains jours au Conseil National. J'ajoute que, comme vous pouvez le constater, les frais de personnel ont quand même sensiblement augmenté puisqu'ils augmentent de 417.500 € à 466.600 €, de Budget Primitif à Budget Primitif, c'est-à-dire de 12 % et qu'il y a donc là un effort particulier qui est fait pour ce Service, comme on le constatera également dans quelques instants pour les Relations Extérieures qui sont les deux Services que nous estimons devoir structurer un peu plus fortement.

M. le Président.- Nous ne pouvons que vous approuver, Monsieur le Ministre.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais m'associer à ce que vous a dit M. GARDETTO à propos de LégiMonaco car ça va permettre, on le voit quand on est dans des instances internationales, aux gens qui ne sont pas au courant de l'évolution de notre législation d'en prendre connaissance et ça, pour l'image de Monaco, c'est vraiment une très bonne chose.

Je voudrais profiter de cette ligne pour souligner à propos du nouvel organigramme : lors du précédent mandat, nous avons toujours dit que nous souhaitions mettre plus de moyens dans ce Service parce que vraiment, on s'est aperçu qu'il y avait un grand besoin. Je voudrais ce soir rendre hommage à son Directeur et à tous les gens qui travaillent dans ce Service. On a pu s'apercevoir, dans le passé, qu'un certain nombre de problèmes auraient pu être évités si on avait eu une Direction des Affaires Législatives beaucoup plus étoffée qui pouvait travailler sur beaucoup plus de

sujets, plutôt que de les laisser aux Services. Je voudrais applaudir cette modernisation, de la même manière, applaudir la mise en ligne de LégiMonaco et nous attendons que ces problèmes qu'a soulevés M. COLLE, qui sont importants, soient très vite réglés parce que, comme l'a dit Maître GARDETTO, les justiciables et les juristes, et éventuellement le législateur, en ont un grand besoin.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très brièvement, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de prévoir des dispositions dans notre arsenal législatif qui permettent de ressaisir les juridictions monégasques après que la Cour Européenne des Droits de l'Homme a statué, de manière à tirer les conséquences d'une éventuelle décision de la Cour de Strasbourg. Cette disposition n'existe pas actuellement dans l'arsenal juridique monégasque. Elle ne permet pas de tirer la conséquence de la décision de Strasbourg au cas où celle-ci serait contraire à la dernière décision rendue en Principauté. J'attire donc l'attention du Gouvernement sur ce point qui me semble nécessaire, tant en matière pénale qu'en matière civile.

M. le Président.- Merci.

Vous avez fait une comparaison, Monsieur le Ministre, qui est tout à fait pertinente ; vous avez peut-être parlé des Relations Extérieures en général, mais moi j'ai en tête le chiffre, chaque année, de + 25 % pour la Coopération internationale qui va dans le sens de la volonté du Prince de faire de Monaco un pays modèle en matière de coopération, pour se rapprocher des Etats exemplaires, mais 12 % pour la Direction des Etudes Législatives, on n'est pas tout à fait au même niveau, donc ça ne nous choquerait pas du tout que vous proposiez aussi 25 % de progression, si c'est nécessaire, pendant quelques années, pour ce Service capital – je n'ai rien à ajouter à tout ce qu'ont dit mes Collègues avant – on peut sûrement encore faire plus pour les Etudes Législatives.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas tout à fait comparable, Monsieur le Président, parce que d'un côté vous avez des crédits d'intervention et de l'autre côté, des crédits de fonctionnement. Mais un budget de fonctionnement qui augmente de 12 % par an, ce n'est pas si mal quand même.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, il s'agit de frais de personnel et il s'agit de + 40.000 € pour une année, donc si je divise par 12, vous avez un peu plus de 3.000 € par mois, c'est mieux que 0, mais vous conviendrez que ce n'est pas avec 3.000 € par mois que vous allez renforcer, autant qu'on peut l'espérer, les Etudes Législatives. Si on peut faire un peu mieux…

M. le Ministre d'Etat.- On a suivi les propositions de son Directeur, on n'a pas « massacré » ce Service, loin de là, on l'a au contraire considéré comme prioritaire et on a fait du dégel intelligent, parce que je vous rappelle que pour l'ensemble des Services, les effectifs sont gelés, sauf pour quelques-uns dont les missions s'accroissent. Et c'est le cas.

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Monsieur le Ministre, si vous permettez, je voudrais ajouter que dans le mode de gestion du personnel, quand il y a des nouveaux postes qui ne sont pas encore admis et pas encore votés, on valorise *a posteriori* les lignes de crédit ; donc quand le nouvel organigramme sera validé par le Conseil National, à ce moment-là, la somme destinée au personnel des Affaires Juridiques pourra lors du Rectificatif être mise à jour et ajustée.

M. le Président.- C'est une bonne nouvelle. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Sans compter que le recrutement ne va pas se faire comme ça, entre le 31 décembre et le 1er janvier, mais le recrutement des juristes qui se fera, se fera au fur et à mesure de l'année. Donc, ils n'ont pas été comptés en année pleine dans les traitements et salaires.

M. le Président.- Merci de nous l'avoir précisé.

Je mets à présent ce chapitre « Direction des Affaires Législatives » aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

315.010	- Frais de personnel	1.056.200
315.020	- Frais Etudes & Formation	235.700
315.030	- Frais de fonctionnement	103.000
315.040	- Achat & Entretien matériel	1.800
315.060	- Frais propres activité service	306.000
		1.702.700

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président et juste après, le Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais savoir si le Gouvernement avait eu le temps d'étudier l'arrêt de la Grande Chambre qui a eu lieu le 12 novembre, sur l'affaire DEMIR-BAKARA, qui était attendu pour savoir si l'Etat monégasque pouvait sans crainte signer la Charte sociale.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales*.- Monsieur le Président, la Direction des Affaires Juridiques est en train d'analyser cet arrêt, donc on va être en mesure très rapidement de se prononcer.

M. le Président.- La parole est au Président de la Commission des Relations Extérieures du Conseil National.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne voudrais pas empiéter sur la matière de la Commission, mais le Gouvernement peut-il nous dire quelques mots sur l'évolution de ses positions en ce qui concerne nos engagements souscrits au moment de l'entrée au Conseil de l'Europe, vers quoi va-t-on ? Est-ce que la procédure de suivi se déroule à la satisfaction du Gouvernement ou bien y a-t-il des difficultés et si c'est le cas, quelles sont les intentions du Gouvernement ?

En ce qui concerne l'action diplomatique, je tiens déjà à souligner les efforts qui sont entrepris sur le terrain par les missions diplomatiques, par nos Ambassadeurs, dont je salue l'action, je sais qu'ils sont très présents pour m'être moi-même rendu dans un certain nombre de postes diplomatiques à l'occasion de mes déplacements. On a là aussi un besoin de crédits important, souvent nos Ambassadeurs doivent couvrir plusieurs pays à partir d'un même lieu, ce qui n'est pas toujours facile, et ils ne disposent pas toujours du personnel suffisant pour les épauler, là aussi, je pense que personne ne me contredira, le Conseil National est tout disposé à voter les crédits nécessaires.

M. le Président.- Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Je laisserai ensuite M. Franck BIANCHERI compléter ma réponse, mais je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne la procédure de suivi pour le Conseil de l'Europe, vous savez comme moi que nous avons eu la visite récente des deux Parlementaires qui sont chargés de cette Commission. En dépit des déclarations fracassantes de la presse locale, qui ont peut-être été exagérées par rapport à leurs propos, la réunion que nous avons tenue avec eux laisse à penser que nous sommes sur la bonne voie pour l'issue de sortie de ce Comité de suivi. Je rappellerai, malgré tout, qu'il y a deux protocoles qui, pour nous, continuent à susciter des réserves, même si sur l'ensemble du dossier, nous sommes plutôt sur la bonne voie et que, avec d'ailleurs le Conseil National, on s'est mis en phase avec la plupart des engagements et des exigences tenus, il n'en reste que sur les protocoles n°s 1 et 12, nous maintenons nos réserves et nous continuerons à les maintenir, comme d'autres pays d'ailleurs ont maintenu des réserves beaucoup plus graves sur des protocoles beaucoup plus importants. Nous continuerons à les maintenir, dans l'intérêt même des Monégasques, puisque il s'agit de protocoles qui pourraient, malgré les assurances qu'on nous donnerait, malgré les réserves qu'on pourrait formuler, nous mettre un jour en difficulté, par rapport à de gros dossiers auxquels

vous tenez, comme la priorité nationale ou le logement des nationaux. Mais cela, je crois, a été bien compris par nos interlocuteurs et j'ai bon espoir que s'engage le débat sur la sortie du suivi au cours de cette année 2009 et, semble-t-il, les Rapporteurs m'ont laissé entendre qu'ils concluraient de manière positive, en ce qui les concerne. Ensuite, c'est un débat évidemment au sein de l'Assemblée parlementaire européenne, mais je suis certain qu'ils seront relayés par nos représentants, je les en remercie à l'avance.

M. le Président.- Est-ce que M. le Conseiller pour les Relations Extérieures souhaite intervenir ?

Monsieur Franck BIANCHERI.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales*.- Monsieur le Président, je voudrais ajouter qu'au-delà du point fait par le Ministre d'Etat sur les protocoles 1 et 12 et sur la Charte sociale, qui est notamment liée à l'analyse de l'arrêt de la Grande Chambre, vous vous rappelez qu'il y a un engagement qui avait été pris de signer la Convention sur la cybercriminalité, cinq ans après l'adhésion de la Principauté ; donc ce sera pour octobre 2009 et nous sommes également en train d'analyser de manière détaillée ce texte.

Quant aux remerciements du Président de la Commission des Relations Extérieures à l'égard de deux Ambassadeurs et d'autres missions, je ne manquerai pas de leur faire passer le message, mais ils sont à votre disposition, bien évidemment.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous avez bien noté que nous sommes tout à fait ouverts à augmenter les crédits des Ambassades. Beaucoup d'Ambassadeurs couvrent plusieurs postes diplomatiques à partir d'un lieu et c'est un problème, dans la mesure où ils ne peuvent pas être à plusieurs endroits à la fois, ni faire du networking dans plusieurs capitales en même temps. Nous sommes tout à fait conscients de leurs difficultés, tout à fait conscients des efforts qu'ils déploient et nous sommes tout à fait disponibles pour leur donner les moyens ou accroître leurs moyens pour qu'ils puissent remplir leur mission dans les meilleures conditions.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre « Département des Relations Extérieures » aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 - Frais de personnel	4.870.400
316.030 - Frais de fonctionnement	2.295.500
316.040 - Achat & Entretien matériel	20.000
	7.185.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.010 - Frais de personnel	285.700
317.030 - Frais de fonctionnement	364.800
	650.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 - Frais de personnel	328.500
318.030 - Frais de fonctionnement	9.000
	337.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

319.010 - Frais de personnel	276.100
319.030 - Frais de fonctionnement	315.000
319.040 - Achat & Entretien matériel	5.000
	596.100

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Une intervention qui s'adresse évidemment à M. le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures pour lui dire qu'il transmette à ce Service de ma part, mais je pense aussi me faire le relais de l'ensemble des Conseillers Nationaux présents, mes félicitations concernant la manière dont est menée la coopération internationale de Monaco. Il faut savoir que dans les endroits de cette Terre, principalement en Afrique du Nord et en Afrique du Sud, et aussi je crois dans des pays plus lointains, la coopération monégasque est exemplaire et j'ai pu en témoigner moi-même lors de la visite d'un township en Afrique du Sud, long de 40 kilomètres, et la Principauté de Monaco a créé, au milieu de ce township, une crèche de 80 enfants qui est citée en exemple à d'autres O.N.G.. C'est une coopération pragmatique, où l'argent est utilisé correctement pour le but poursuivi. Je vous engage à continuer dans ce sens et à transmettre à tout ce Service mes félicitations et je pense être le porte-parole de l'ensemble du Conseil National.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je voudrais joindre mes félicitations à celles de mon Collègue. Nous avons la chance d'avoir, effectivement, un personnel au Service de la Direction de la Coopération Internationale qui est dévoué, compétent et efficace, donc saluons son travail.

Il est prévu d'augmenter les crédits de la coopération de l'ordre de 25 % chaque année, c'est très bien, mais le Gouvernement peut-il me répondre sur la détermination du 0,7 % du R.N.B. ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances.

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est une question complexe…

(Rires).

Cette question du rapport entre le P.I.B. et le R.N.B., c'est ça la question ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Dans la mesure où on augmente les crédits de 25 % pour atteindre 0,7 % du R.N.B., comment fait-on à savoir qu'on a atteint le 0,7 % ? Autrement dit, comment fait-on à calculer 0,7 % du R.N.B. ?

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est bien ce que je dis. Pour ça, il faudrait calculer le R.N.B. et c'est un paramètre qui est particulièrement délicat à apprécier. Ce qu'on a, c'est le P.I.B., donc dans un premier temps, on pourra rapprocher ce 0,7 % du montant du P.I.B..

M. le Président.- C'est le P.I.B. qui va servir de référence, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- La corrélation entre le P.I.B. et le R.N.B., comment l'établit-on ?

Monsieur le Conseiller pour les Finances essaie de s'en sortir…

M. le Ministre d'Etat.- C'est techniquement presque impossible à faire.

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je recommence. Certains Etats choisissent le P.I.B. à la place du R.N.B. parce qu'ils sont peut-être comme nous dans l'incapacité de calculer réellement leur R.N.B..

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc nous nous basons sur 0,7 % du P.I.B., c'est bien cela ?

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Faute de grives, on se contente de merles, oui.

M. le Président.- Par contre, ce qui peut tous nous mettre d'accord, c'est que chaque année, il y a une augmentation de 25 % des crédits….

M. Claude CELLARIO.- Pour atteindre 0,7 % en 2015.

M. le Président.- … concrètement, la Coopération internationale, quelle que soit la référence, a 25 % de budget supplémentaire chaque année depuis maintenant deux ans et c'est prévu de continuer encore jusqu'en 2015. C'est du concret. Peu importe après tout parfois les références.

Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

Compte tenu qu'il est 20 heures 25 et que nous arrivons au Département de l'Intérieur, je vais suspendre la séance pour environ trois quarts d'heure et nous reprendrons au chapitre 20 « Conseiller de Gouvernement », Département de l'Intérieur.

(La séance est suspendue à 20 heures 25).

(La séance est reprise à 21 heures 20).

M. le Président.- La séance est reprise.

Nous en étions, avant la pause, arrivés au chapitre 20 « Conseiller de Gouvernement ». Nous écoutons la lecture des chiffres par Madame le Chef de Cabinet.

Mme le Chef de Cabinet.-

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 - Frais de personnel	1.150.900
320.020 - Frais d'Etudes & Formation	25.500
320.030 - Frais de fonctionnement	275.600
	1.452.000

M. le Président.- Monsieur ROBILLON a la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Une question pour M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur : on a reçu en tant que membre du Comité de l'Education Nationale une convocation pour discuter de la création de l'Institut Alain DUCASSE. Cette réunion est prévue pour le 8 janvier et nous devons en discuter, comme c'est prévu dans le texte de loi sur l'Education. Mais ce que je n'ai pas bien compris, c'est qu'en date du vendredi 14 novembre 2008, la Société Anonyme Monégasque dénommée Institut Alain DUCASSE a été autorisée à se constituer. J'aurais aimé avoir quelques explications : est-ce qu'on va servir à quelque chose ou est-ce que ça va être quelque chose de tout à fait différent qui va être statué lors du Comité de l'Education Nationale ?

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- La Société, c'est une autre chose ; en revanche, sur le projet lui-même, comme vous l'aviez d'ailleurs souhaité, me semble-t-il, Docteur, au cours de la séance pour le Budget Rectificatif, nous avons donc provoqué une réunion du Comité de l'Education Nationale, puisque vous le savez, une consultation a eu lieu par écrit, mais vous aviez souhaité que le débat puisse se dérouler entre les différents membres du Comité. C'est la raison pour laquelle, effectivement, la réunion du 8 janvier a lieu. Elle est donc conforme, me semble-t-il, à ce que vous souhaitiez.

M. Jean-François ROBILLON.- C'est juste pour comprendre ce dont on va discuter. La société a été créée, la S.A.M. a été autorisée, mais c'est une S.A.M. pour faire de l'éducation culinaire, *a priori*.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Oui, *a priori.*

M. Jean-François Robillon.- Et donc, on va statuer sur quoi ?

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Sur le projet qui est le sien.

M. Jean-Charles Gardetto.- C'est-à-dire que vous êtes mis devant le fait accompli. La société est autorisée et on va vous faire débattre pour le plaisir de débattre, mais la décision est déjà arrêtée, de toute façon.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre « Département de l'Intérieur » ?

Mme la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Madame Boccone-Pages.

Mme Brigitte Boccone-Pages.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais répartir mes interventions pour ne pas toutes les consacrer au même chapitre.

Monsieur le Conseiller, je me suis rendue, cet après-midi, sur le site du Gouvernement dans la partie réservée à l'Education Nationale.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Je m'y suis rendu aussi aujourd'hui.

Mme Brigitte Boccone-Pages.- Nos actions sont donc convergentes, je vous le fais constater ! Vous préparez l'après-midi les sujets dont je vais vous entretenir le soir ! Dont acte.

Il s'agit, vous l'avez compris, d'évoquer le suivi des étudiants. Alors quelle n'est pas ma surprise ! J'ai trouvé une icône « suivi des étudiants ». Cette possibilité pour nos jeunes, nous l'avons évoquée et demandée au cours des deux derniers Budgets et comme par miracle, j'ai pu constater que les étudiants pouvaient en bénéficier et elle est en fonctionnement. D'ailleurs de nombreux documents sont mis à leur disposition. Merci pour cette avancée pour notre jeunesse. Toutefois, mettez en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faire passer l'information et de communiquer sur tous les aspects de cette opportunité qui leur est enfin proposée. Vous le savez, Monsieur le Conseiller, le Conseil National n'hésitera jamais à voter quelques crédits supplémentaires pour mieux réussir. Il faut faire de la publicité afin que nos étudiants aient un réflexe quant à cet accès privilégié. Quand je parle de publicité, je veux dire une publicité intéressante, par exemple, lorsque les étudiants vous demandent des dossiers de bourses d'études, joindre une note les informant du suivi de chaque étudiant. Et quand ils terminent leurs études, les informer également qu'en se rendant sur ce site, ils peuvent s'inscrire par mail afin qu'ils puissent bénéficier d'un suivi personnalisé. Par ailleurs un autre aspect de ce site, et il faut le rappeler : la possibilité pour les familles d'inscrire leurs enfants au Centre Aéré. Le lien fonctionne, Enfin ! Monsieur le Président, j'ai terminé ma première intervention. Je reprendrai la parole un peu plus tard dans le débat.

M. le Président.- Bien sûr.

Nous écoutons Monsieur le Conseiller.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Les remerciements et les félicitations de Mme Boccone-Pages auront été droit au cœur de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, j'en suis certain.

Je dois dire également à Mme Boccone-Pages que nos étudiants boursiers ont été invités à fournir leur adresse e-mail et régulièrement des informations leur sont communiquées lorsqu'ils ont eu la gentillesse de nous la communiquer. Nous viendrons ici, je pense, un peu plus tard, à la réservation de places au Centre de Loisirs sans hébergement par internet pour laquelle, également, je me suis connecté, à plusieurs reprises, y compris ce matin, ne serait-ce que pour pouvoir être tout à fait certain d'expliquer comment on y aboutit. C'est d'ailleurs, je dois vous le dire, tout à fait simple.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Département de l'Intérieur ? Je vous rappelle bien sûr qu'on peut faire des interventions spécialisées sur tous les chapitres qui vont suivre et qui relèvent du Département de l'Intérieur.

Madame Boccone-Pages.

Mme Brigitte Boccone-Pages.- Monsieur le Conseiller, je souhaite aborder le sujet de la délinquance des mineurs. J'ai ouï dire qu'au niveau du Gouvernement, vous êtes en train de rédiger un projet

de loi sur la violence des mineurs. Pourrions-nous être associés à une telle étude, comme nous l'avons fait, dans le précédent mandat, pour la loi sur l'apprentissage et étudier ensemble ce futur projet de loi ?

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Sur le principe, oui, mais il n'y a pas actuellement de projet de loi à l'étude avancée comme vous le dites.

Mme Brigitte Boccone-Pages.- Est-ce que ce n'est pas un texte dont M. le Ministre d'Etat parlait tout à l'heure en corrélation avec les violences domestiques ? Est-ce que vous n'allez pas rédiger un projet de loi sur la violence en général qui intégrerait celle des mineurs ?

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Pour l'instant, cette réflexion n'a pas abouti.

Mme Brigitte Boccone-Pages.- Vous me permettrez de vous envoyer un courrier de façon à ce que nous soyons tous associés à un tel projet, parce que nous envisageons, au sein de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, d'aborder ce thème en tout début d'année. Merci.

M. le Président.- Merci. Monsieur Spiliotis-Saquet a la parole.

M. Christophe Spiliotis-Saquet.- Merci.

Je vais faire cette intervention à ce stade pour dire M. Masseron que l'intervention qu'il a faite à la Sûreté Publique, il y a quelques jours, à l'occasion de la réception donnée pour souligner la nomination d'un Commissaire monégasque à la Division de l'Administration et de la Formation ainsi que celle d'un autre monégasque à la tête de Division de Police Maritime, cette intervention colle parfaitement à ce que nous voulons depuis des années : la reconnaissance des compétences, la solidarité des équipes, le bien-fondé de nos affirmations des compétences des quelques rares Monégasques qui sont dans la Sûreté Publique et cela, je crois que ça va dans le bon sens. Vous avez fait un discours pro-monégasque et je vous en remercie.

Parallèlement, je pense qu'il faudrait regarder plus loin, parce qu'une fois cette génération de Monégasques partie de la Sûreté Publique, il va y avoir un vide total et peut-être faudrait-il aussi envisager de former des Commissaires monégasques, même s'ils n'occupent pas la fonction tout de suite, des Commissaires plus jeunes pour éviter d'envoyer ces mêmes personnes passer deux ans à l'école des commissaires de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or lorsqu'elles approcheront de la cinquantaine.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Je suis sensible aux propos que vient de tenir M. Spiliotis-Saquet. Ce que je voudrais lui dire, c'est que la priorité nationale joue évidemment dans tous les Services de l'Etat et y compris dans la Police et il est évident qu'à partir de l'instant où nous avons des policiers monégasques de qualité, méritants et capables de tenir les postes, il n'y a pas de raison particulière pour les en écarter. C'est la raison pour laquelle, effectivement, les deux nominations auxquelles il a fait allusion ont été opérées. Pour le reste, je suis tout à fait en phase avec lui, je souhaiterais qu'il y ait plus de policiers monégasques qu'il n'y en a ; le problème, c'est que, malheureusement, nous avons assez peu de candidats et, vous avez entendu comme moi, à l'occasion de cette petite cérémonie, les deux promus inciter leurs compatriotes à candidater pour la Police de Monaco ; je ne saurais trop les encourager. Je crois que ce serait une bonne chose, ne serait-ce que d'ailleurs pour une raison simple, c'est qu'un policier monégasque, par définition, habite Monaco et je crois qu'il est important, pour les policiers, d'être aussi proches que possible, y compris dans leur vie privée, d'être sur le terrain. Je regrette beaucoup, pour ma part, que, pour des raisons que vous comprenez de coût, notamment des loyers, un certain nombre de policiers de la Police de Monaco, qui en l'occurrence ne sont pas monégasques, soient obligés de se loger à des distances souvent importantes par rapport à la Principauté. Je crois que ce n'est pas bon et je préférerais des policiers qui habitent à proximité immédiate de leur site de travail.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 - Frais de personnel	5.220.800
321.030 - Frais de fonctionnement	230.000
321.040 - Achat & Entretien matériel	313.300
	5.764.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 - Frais de personnel	23.089.800
322.030 - Frais de fonctionnement	170.000
322.040 - Achat & entretien matériel	1.694.800
322.060 - Frais propres activité service	646.200
	25.600.800

M. le Président.- Monsieur NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais remercier Monsieur le Conseiller pour la visite qui a été organisée dans les locaux de la Sûreté Publique qui nous permis de nous rendre compte des progrès effectifs réalisés dans le domaine de la télésurveillance ; c'est vraiment une grosse différence par rapport à ce que nous avions pu visiter, il y a quatre ans. On sait que la sécurité et la sûreté sont des points très importants pour nous.

M. le Président.- Comme les débats et les votes des années précédentes l'avaient permis, des budgets importants ont été consacrés à la modernisation de la télésurveillance, à sa numérisation. On a pu s'en rendre compte et c'est remarquable. La précision et la qualité de l'image, l'enregistrement, c'est très efficace. Il faut qu'on le sache, à Monaco, on a un réseau qui a été modernisé, qui est très efficace, que ceux qui veulent tenter leur chance n'essaient pas chez nous.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Monsieur le Président, M. NOTARI l'a bien dit, c'est que cette visite que vous avez effectuée, à votre demande, du nouveau PC de la Police – qui n'était d'ailleurs pas totalement encore terminé – permet de constater, effectivement, que la Police de Monaco est très moderne au niveau de ses équipements. Nous n'avons rien à envier à beaucoup de polices dans le monde. Incontestablement, mais je le redis ici également, si ces moyens modernes, si la qualité des images sont tout à fait remarquables, il y a également le savoir-faire des hommes. J'ai eu l'occasion d'ailleurs au cours de la petite manifestation, à laquelle votre Collègue faisait allusion tout à l'heure, de rappeler que pour qu'une police soit efficace, il faut et des hommes et des moyens, faire appel à la fois aux méthodes traditionnelles et aux méthodes modernes ; c'est ce que nous faisons à Monaco. Vous savez d'ailleurs qu'un certain nombre des succès récents de la Police de Monaco vis-à-vis de personnes recherchées à l'étranger pour des faits de délinquance majeure ont été obtenus parce que ces personnes n'avaient pas pensé qu'à Monaco, il y avait le système

des fiches d'hôtel. Par conséquent, un certain nombre de personnes recherchées au niveau international, signalées par Interpol, se font prendre de cette façon-là. Ils ont passé beaucoup de frontières, personne ne les a remarqués, et ils viennent passer une ou plusieurs nuits à Monaco. Généralement, dès la première nuit, nous nous en apercevons puisque, comme vous le savez, il y a une comparaison entre les personnes qui sont hébergées en Principauté de Monaco dans les hôtels et la liste des personnes qui sont recherchées au niveau d'Interpol, même si nous ne savons pas, au départ, pour quelle raison ils sont recherchés, on le vérifie. Ceci a permis, notamment, un certain nombre d'interpellations qui ont d'ailleurs défrayé la chronique. Je cite tout particulièrement le cas d'un Brésilien qui était l'homme le plus recherché au Brésil, il y a quelques mois. Il est reparti au Brésil après avoir été extradé…

M. le Président.- Merci.

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je voulais revenir, Monsieur le Président, sur la prévention pour les jeunes. 10 % de cas d'ébriété concernent des adolescents sur le rapport d'activité des Sapeurs-Pompiers. Qu'est-il envisagé par le Gouvernement pour mettre en place des mesures de prévention, d'information plus particulièrement destinées aux jeunes, en coordination avec le Département des Affaires Sociales et la Sûreté Publique ?

M. le Président.- Sur le même sujet, une question complémentaire de Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais rappeler une chose : lors du vote sur la loi sur l'alcoolémie, dont j'étais le Rapporteur, dans l'exposé des motifs, nous avions attiré l'attention du Gouvernement qu'en fonction de la graduation du taux, ça passait du Civil au Pénal et sur les mesures de prévention, nous avions évoqué des mesures qui ont fait leurs preuves dans les Départements et pays voisins, comme par exemple les Capitaines de soirée. En effet, des compatriotes, des résidents ont remarqué que ce fléau touche aussi la jeunesse de Monaco et il n'y a qu'à regarder, tous les mois, dans le Journal Officiel, les peines de suspension de permis ou autres amendes plus graves qui sont données et on s'aperçoit que le phénomène, au lieu de ralentir, ne fait qu'augmenter. Alors bien sûr, il faut la répression, mais les parents ou les résidents ont l'impression que ce côté préventif n'est peut-être pas assez suffisant en Principauté.

A cette occasion, je voudrais remercier le travail qui a été fait dans la Commission de Mme BOCCONE-PAGES par rapport à tous ces problèmes qui concernent notre jeunesse.

M. le Président.- Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Pour répondre aux deux intervenants, je dois dire que la prévention est évidemment l'une des priorités du Gouvernement Princier, tout particulièrement s'adressant à notre jeunesse ; je signale d'ailleurs, entre parenthèses, à M. MARQUET que les personnes qui se voient retirer leur permis de conduire pour une certaine période ne sont pas toujours des jeunes, mais il y en a évidemment un certain nombre.

Au niveau de la prévention, ce que nous souhaitons, c'est sensibiliser tous les acteurs, les jeunes, bien entendu, les parents et puis également les établissements dans lesquels les jeunes se rendent. C'est la raison pour laquelle avec mon Collègue Jean-Jacques CAMPANA, nous avons rencontré, il y a quelques semaines, la Présidente de l'Association des hôteliers, restaurateurs et tenanciers d'établissements de nuit. Nous avons obtenu son concours pour qu'elle sensibilise l'ensemble de ses collègues sur la nécessité pour eux de faire très attention à la consommation d'alcool dans leur établissement et d'être également particulièrement vigilants vis-à-vis des mineurs.

D'autre part – je suis convaincu que ce sera un sujet qui sera également évoqué au cours de cette soirée ou après-demain – nous sommes en train de préparer une réponse aux exigences de lutte contre la consommation d'alcool mais également de drogues par les jeunes ; nous attendons très prochainement les résultats de l'enquête qui a eu lieu l'année dernière, qui a été réalisée par l'Office français contre les Drogues et la Toxicomanie et nous pensons pouvoir mettre en place rapidement un dispositif diversifié faisant appel à l'ensemble des acteurs, comme je l'ai dit, les jeunes, certes, mais aussi les parents, les tenanciers d'établissements et l'ensemble des acteurs concernés.

Pour ce faire, nous avons pris bonne note, avec intérêt, des différentes propositions et des différents avis qui ont été émis par votre Commission, que nous avions rencontrée, il y a quelques mois, à votre initiative.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Deux Collègues m'ont demandé la parole : Monsieur Philippe CLERISSI puis M. BURINI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

En cette période de crise et de fêtes de fin d'année, le commerce vit des moments particulièrement difficiles et notamment le commerce de rue. Alors, en ce qui concerne la circulation à Monaco – je sais qu'elle est difficile – ce que je vous demanderais, c'est de continuer à sévir en ce qui concerne les excès de vitesse, les manquements graves au Code de la route, mais s'il vous plaît, lâchez la bride à ceux qui sont mal garés. S'ils ne gênent pas un autre usager dans les rues, essayez de faire en sorte qu'on ait un peu plus de souplesse ces temps-ci, car il en va de la survie d'un certain nombre de commerces, vous le savez comme moi, on a du mal à faire venir du monde.

M. le Président.- Nous allons écouter la réponse de Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Je suis convaincu que M. CLERISSI a pu constater lui-même que cette mesure de tolérance était d'ores et déjà appliquée. Il n'est d'ailleurs que de se promener rue Grimaldi par exemple pour le constater ; cette mesure de tolérance avait été évoquée, il y a quelques semaines, et elle est effectivement, depuis quelques jours, mise en application. Elle vaudra, bien entendu, tout au long des fêtes de fin d'année.

M. le Président.- Sur la rue Grimaldi, on avait déjà effectivement obtenu l'engagement du Ministre, mais vous pensez, Monsieur CLERISSI a d'autres endroits, sans doute.

M. Philippe CLERISSI.- Moi, je pensais à toutes les rues en général.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- La tolérance ne porte pas, bien évidemment, que sur la rue Grimaldi. C'est une mesure de tolérance qui est globale pour l'ensemble de la Principauté, dans la mesure où les infractions constatées ne sont pas dangereuses pour la circulation et singulièrement pour les piétons et les autres automobilistes.

M. le Président.- Vous êtes deux à attendre la parole.

Madame Sophie BOUHNIK-LAVAGNA, toujours sur la circulation, puis M. BURINI sur un autre sujet.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Sur le sujet de la circulation. Permettez-moi, une fois n'est pas coutume, de citer les Américains qui disent « no parking, no business » car je crois que c'est particulièrement vrai. Nous avons tous pu le constater à la rue Grimaldi ; on a pu constater une nette amélioration et je voudrais en remercier le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et les membres du Gouvernement, puisque je ne sais pas qui exactement a pris cette mesure…

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- C'est une décision qui a été prise par le Ministre d'Etat, à qui vous l'aviez demandée.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Formidable. Cette décision est très bonne et je crois que les commerçants sont particulièrement heureux et leurs commerces sont plus florissants. Ce que je voudrais savoir c'est si après les fêtes, vous entendez reprendre des mesures drastiques, par exemple sur la rue Grimaldi, ou si vous entendez que cette tolérance soit reconduite pour permettre aux personnes qui s'arrêtent juste pour acheter quelque chose, parce que malheureusement ce que disent les Américains, à savoir « no parking, no business », va persister et pas seulement à Noël.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Madame le Conseiller National, la tolérance en question est une tolérance pour la période des fêtes. Simplement, il ne vous échappe pas que, dans ce secteur-là, quelque chose va intervenir le 23 décembre après-midi : l'ouverture du tunnel que j'appelle le tunnel Auréglia, qui va vraisemblablement apporter un certain nombre d'améliorations dans ce secteur.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Je voulais savoir si la loi autorisait les mineurs à fréquenter les établissements de nuit.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Ce que je sais, c'est que le fait de leur servir des boissons alcoolisées est interdit.

M. Marc Burini.- Donc, pourquoi les sensibiliser et ne pas appliquer la loi ? Pourquoi avoir besoin de sensibiliser les tenanciers ?

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Parce qu'il y a parfois, probablement, des cas où la carte d'identité n'a pas été demandée. D'autre part, nous voulons sensibiliser également les tenanciers parce que quel que soit l'âge d'un jeune lorsqu'il a consommé une certaine quantité d'alcool, il faut arrêter.

M. Marc Burini.- Il y a des brigades de nuit qui sont dans les établissements de nuit tous les soirs, pourquoi ne pas appliquer la loi ? Le problème, c'est lorsqu'un mineur demande à aller dans une boîte de nuit, on lui dit : « On ne peut pas ». « Pourquoi on ne peut pas », on lui répond : « Parce que c'est interdit par la loi ». Ça, c'est une bonne raison. La loi est une bonne raison. Mais le mineur dit : « Oui, mais tout le monde y va ». On est dans un cercle vicieux. Pourquoi ne pas appliquer la loi ?

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Le Directeur de la Police connaît aussi des parents qui appellent pour demander que leur enfant mineur puisse être admis en boîte de nuit.

M. Marc Burini.- Ils sont hors la loi alors.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Oui, mais le raisonnement de ces parents, d'après ce que j'ai cru comprendre, est de dire qu'ils préfèrent que leur enfant reste en Principauté de Monaco plutôt que de prendre la voiture et d'aller ailleurs où l'on sera peut-être moins attentif.

M. Marc Burini.- S'ils sont mineurs, ils ne peuvent pas conduire.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Ils sont rarement seuls.

M. le Président.- On continue sur le même sujet. Monsieur Bertrand puis M. Gardetto.

M. Gérard Bertrand.- Une anecdote sur la tolérance. Je pense qu'à 17 heures, il n'y a plus de livraison à Monaco, or, il y a une dizaine de jours, j'étais garé devant le Supermarché Casino du Port, sur l'emplacement « Livraison » et j'ai eu une contravention.

M. le Président.- Monsieur Gardetto.

M. Jean-Charles Gardetto.- Pour faire écho à la préoccupation de M. Burini, dans la mesure où il y a une loi, c'est facile de la faire appliquer, il faut faire comme aux Etats-Unis, on demande la carte d'identité à l'entrée, c'est aussi simple que cela. Pourquoi ne le fait-on pas ? Pourquoi la loi n'est-elle pas appliquée ? Parce qu'on ne sanctionne pas les contrevenants. Le jour où un tenancier se fait verbaliser parce qu'il a servi de l'alcool à un mineur, ça sera dit au sein de la profession et les autres ne le feront pas. Pour l'instant, c'est chacun fait ce qu'il veut, il faut bien reconnaître la réalité des choses. A Monaco, c'est chacun fait ce qu'il veut dans ce domaine-là. Il faudra attendre qu'il y ait un accident causé par l'alcool pour que les pouvoirs publics réagissent. Parce que pour le moment, tout le monde s'en fiche. C'est franchement regrettable !

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Malheureusement, les accidents causés par l'alcool, il n'y en a pas que dans les établissements recevant du public et voyez-vous, Monsieur le Conseiller National, certains cas des plus dramatiques que nous ayons eus tenaient à des jeunes qui s'étaient alcoolisés dans l'appartement familial, en l'absence de leurs parents et où il n'y avait strictement aucune surveillance, notamment, lorsque l'un d'entre eux a pu faire un malaise. Donc, ce n'est pas si simple.

M. Jean-Charles Gardetto.- Je ne conteste pas que vous ne résolviez pas tous les problèmes, en particulier ceux qui concernent la sphère privée, mais déjà, si dans les établissements qui ont pignon sur rue, qui servent le public, auxquels les jeunes ont accès, vous faisiez appliquer la loi, ça pourrait effectivement réduire l'imprégnation alcoolique des jeunes qui circulent ensuite à Monaco et hors de Monaco. Encore faut-il vouloir faire appliquer la loi !...

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- C'est ce que nous essayons de faire.

M. Jean-Jacques Campana, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- Une mot pour dire que la démarche de l'Association des Industries Hôtelières de Monaco est de mettre en place une charte de bonne conduite avec les restaurateurs et avec essentiellement les établissements de nuit. Elle comportera un certain nombre d'items, notamment une vigilance particulière vis-à-vis des mineurs et aussi le fait d'arrêter de servir des boissons alcoolisés lorsqu'on voit que le client a déjà sans doute dépassé la dose. Donc, on est dans cette logique aujourd'hui d'essayer de travailler en collaboration, en partenariat avec les professionnels pour faire en sorte que les choses s'améliorent. Cela étant, en boîte, comment ça se passe ? Ce n'est pas nécessairement le mineur qui va aller chercher la consommation alcoolisée, mais les personnes qui sont avec lui, parce que si le mineur est seul, *a priori*, il n'entre pas dans l'établissement. Il y a véritablement une attention particulière qui doit être apportée par les exploitants à ce type de problème. On essaie de travailler avec eux, dans un premier temps, en collaboration, en partenariat et puis, pour la répression, ce sera une seconde phase. Il faut peut-être laisser le temps à l'Association de mettre en place cette charte et d'avoir une action sur le terrain, je crois que c'est ce qu'il y a de plus efficace.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions de Collègues ?

S'il n'y en a plus, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 23 - Théâtre des variétés

323.010 - Frais de personnel	232.100
323.030 - Frais de fonctionnement	66.600
323.040 - Achat & entretien matériel	25.900
	324.600

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 24 - Affaires culturelles

324.010 - Frais de personnel	682.300
324.030 - Frais de fonctionnement	30.000
324.060 - Frais propres activité service	204.100
	916.400

M. le Président.- Mme la Présidente de la Commission de la Culture, Madame Michèle DITTLOT.

Mme Michèle DITTLOT.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voulais donner de ma voix au C.R.I. (Centre de Rencontres Internationales), mais j'attends que le Ministre d'Etat revienne et je ferai mon intervention au chapitre « Culture – Contributions », Section 6 « Interventions Publiques ».

M. le Président.- Très bien.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 - Frais de personnel	365.900
325.030 - Frais de fonctionnement	417.300
325.040 - Achat & entretien matériel	12.100
	795.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 26 - CULTES

326.010 - Frais de personnel	1.135.500
326.030 - Frais de fonctionnement	114.400
326.060 - Frais propres activités service	581.600
	1.831.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 - Frais de personnel	3.690.600
327.030 - Frais de fonctionnement	63.900
327.060 - Frais propres activité service	669.500
	4.424.000

M. le Président.- Madame Sophie BOUHNIK-LAVAGNA a la parole.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur un sujet qu'on a souvent évoqué mais pas encore réglé à ma connaissance, il s'agit de celui de la garde des enfants malades et de la garde des enfants le mercredi après-midi. Je ne voudrais pas que l'on considère que quand il s'agit des petits, il s'agit de « petits » dossiers. Ça me semble au contraire très important, que ce soit pour les femmes qui travaillent ou pour les employeurs qui les emploient ou pour le confort des enfants qui sont l'avenir de notre Principauté. J'ai lu avec intérêt que dans la réponse de M. le Ministre, il nous est indiqué que M. Jean-Jacques CAMPANA organisera très rapidement une réunion avec les représentants de la Mairie pour évoquer la question de la garde des enfants malades. Ce que j'aimerais, c'est que l'on fasse plus qu'évoquer la question, je voudrais qu'on la règle, parce que ce n'est pas si compliqué. On nous rebat les oreilles avec la période de crise, mais qu'on engage donc des aides-maternelles qui pourraient aller à domicile et garder ces enfants malades, ça aiderait à lutter contre la crise et cela éviterait aux mamans qui travaillent de perdre leur emploi ainsi qu'a leurs employeurs d'avoir à les licencier ! Cela ferait un peu moins travailler les avocats, c'est le seul point peut-être qui peut me gêner, mais à part ça, je crois que tout irait très bien.

Pour ce qui concerne le mercredi après-midi, c'est une question sur laquelle tout le monde est d'accord et sur laquelle malheureusement aucune solution ne se dessine. Je vous avoue que je ne comprends pas. Une semaine a sept jours, sur ces sept jours, on travaille pendant cinq jours, c'est vrai pour les hommes, c'est vrai pour les femmes, c'est vrai pour les femmes qui ont des enfants, c'est vrai pour les employeurs qui emploient des femmes qui ont des enfants. Et cela concerne les familles, puisque dans une famille, quand il y a deux salaires, c'est quand même plus facile que lorsqu'il n'y a qu'un seul salaire. Ça touche donc vraiment tout le monde. C'est pourquoi je voudrais qu'on prenne ce problème à bras-le-corps et qu'on trouve une solution, car je crois que c'est possible.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

J'ai vu se lever la main de Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je vais tout à fait dans le sens soulevé par ma Collègue Mme BOUHNIK-LAVAGNA. Pour ce qui concerne la cantine et la garderie du mercredi après-midi, je voudrais donner un éclaircissement. Certes, c'est un des points que nous avons obtenu lors du Budget Rectificatif 2008, je voudrais quand même, Monsieur le Conseiller, que les choses soient bien claires. En tout premier lieu, je vous remercie d'avoir envoyé un mot à tous les parents ainsi qu'un imprimé à compléter – et j'espère, vous allez nous le confirmer, que les réponses sont nombreuses – mais je voudrais éclaircir quelque chose dans ce que nous avions demandé lors du Budget Rectificatif. Nous avions demandé la chose suivante : les enfants doivent être pris en charge, le mercredi, à 11 heures 30, pour le déjeuner à la cantine, mais également pris en charge l'après-midi. Là-dessus, s'est levé un vent en Principauté de Monaco accompagné de rumeurs, donc je voudrais vous redire ce que nous avions demandé, pour que les choses soient bien claires. Nous, ce que nous souhaitons – Mme BOUHNIK-LAVAGNA l'a évoqué – et je vais me permettre de vous le redire : c'est que les enfants aient la possibilité d'un repas, soit dans une école déterminée, soit dans toutes les écoles, soit au Centre aéré sur la route du Devens et qu'ils soient gardés le mercredi après-midi, soit en les amenant à leurs différentes activités associatives, ludiques qu'ils ont le mercredi après-midi ou bien les garder au sein du Centre aéré. Je me permets de dire la chose suivante : c'est qu'une rumeur, en ce moment, s'échafaude, court, disant que toutes les écoles vont rester ouvertes le mercredi après-midi et que les aides-

maternelles, voire certaines institutrices, vont rester à travailler le mercredi après-midi pour garder ces enfants. Tout cela ne ressort pas de nos débats. J'aimerais, Monsieur le Conseiller, que nous soyons d'accord ce soir pour évoquer la même chose. Avons-nous bien évoqué la même chose lors du Budget Rectificatif 2008 ?

M. le Président.- Il n'a jamais été question d'ouvrir les écoles le mercredi après-midi. Si certains répandent ces rumeurs, elles sont infondées.

Mme Brigitte Boccone-Pages.- Voilà. Ces rumeurs sont totalement infondées et ce n'est absolument pas ce que nous avons demandé lors des séances du Budget Rectificatif 2008. Donc, j'aimerais, Monsieur le Conseiller, par votre bouche, que tout cela soit bien dit, ce soir, de façon très claire.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Masseron qui s'était engagé, ce qui a été fait, à faire une enquête.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Si vous le voulez bien, nous allons écouter d'abord M. Campana qui va répondre à la première question posée qui concernait les enfants malades.

M. le Président.- Très bien. Volontiers. Nous écoutons Monsieur Campana.

M. Jean-Jacques Campana, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- La déclaration du Ministre d'Etat fait suite aux engagements qui ont été pris en séance privée. Il n'y a pas d'étonnement de ce point de vue-là. On a indiqué qu'on se reverrait avec la Mairie pour faire le point sur cette question. Cela étant, je vous rappelle deux choses : la première, c'est qu'on a déjà travaillé sur ce dossier, vous avez d'ailleurs un rapport des Services qui sont spécialisés. Ce sont eux qui gèrent les crèches et garderies de la Principauté, vous avez vu qu'il y a un certain nombre de difficultés qu'il faut lever et j'ajoute que je vous ai moi-même proposé une solution alternative pour les plus grands, qui consistait à examiner la possibilité de prendre éventuellement en charge, à partir de six ans, les charges sociales supportées par les parents. On examinera ces différentes questions mais je crois qu'il faut aussi tenir compte des remarques ou des observations qui peuvent être effectuées par les personnes qui, au quotidien, gèrent ces questions-là. Moi, je veux bien examiner les dossiers en toute bonne foi, en essayant d'avancer, de faire aboutir les dossiers, mais je crois que quand vous avez les personnes qui sont gestionnaires des établissements qui vous disent « ça pose un certain nombre de difficultés, voici lesquelles », il faut également que les Conseillers Nationaux soient capables de les écouter.

M. le Président.- Madame Bouhnik-Lavagna.

Mme Sophie Bouhnik-Lavagna.- Oui, Monsieur le Conseiller, bien sûr mon but n'était pas du tout de ne pas écouter les personnes qui sont chargées de ces problèmes. Ce que je voulais dire, et je le répète, c'est que ce n'est pas parce qu'il s'agit des petits que ce sont de « petits » problèmes. Car c'est précisément, (et pour avoir eu trois enfants, je peux vous en parler), c'est quand ces enfants sont petits que se pose un « gros » problème quand vous travaillez. Donc, le problème est sans doute compliqué, sans doute faut-il recruter des personnes très compétentes et très fiables. Je crois que la solution, ce serait d'engager un pool de nourrices qui pourraient se déplacer…

M. Jean-Jacques Campana, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*.- … si vous avez la solution, ce n'est pas la peine qu'on se réunisse.

Mme Sophie Bouhnik-Lavagna.- Non, je n'ai pas la solution, j'essaie d'être constructive, je peux vous dire comment font les gens en pratique qui doivent travailler parce qu'ils n'ont pas le choix – il y a beaucoup de gens dont c'est le cas – ils appellent quelqu'un qui n'est pas qualifié justement et ils font garder leur bébé. Alors, entre le mal et le pire, il y a peut-être une solution qui est le « moins pire », comme dirait l'un de mes enfants. Et le « moins pire », ce serait peut-être d'engager par exemple des infirmières qui seraient en attente d'un emploi, des aides-maternelles, il y a tout de même un certain nombre de diplômes qualifiants qui font que certaines personnes ont la capacité de s'occuper d'enfants en bas âge.

Il me semble, en tant que mère de famille, encore une fois, je n'ai aucune compétence dans ce secteur, à part celle d'avoir gardé mes enfants quand ils étaient

malades, mais je pense qu'il doit y avoir un certain nombre de personnes et de formations qui doivent être aptes à régler ce genre de problème ou alors ces diplômes ne veulent rien dire et alors il faut les supprimer.

M. le Président.- Des mères de famille ont très souvent attiré notre attention sur les deux questions : les enfants malades et également les gardes du mercredi après-midi. J'aimerais que vous nous apportiez votre expertise et votre éclairage, parce que si le Conseil National n'a pas la science infuse pour trouver tout seul des solutions, c'est son rôle d'attirer l'attention du Gouvernement sur des problèmes réels rencontrés par de nombreuses familles qui aujourd'hui n'ont pas de solution. Parce que faire appel, comme le dit Mme BOUHNIK-LAVAGNA, soi-même à du personnel, c'est bien pour ceux qui ont les moyens, mais il y a des familles qui n'ont pas les moyens de payer au cas par cas quelqu'un très cher pour cela.

Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Monsieur le Président, merci.

Effectivement, on a travaillé avec votre prédécesseur. J'avais fait plusieurs interventions au sujet de la crèche médicalisée et on avait essayé d'imaginer une structure qui pouvait, au sein du Centre Hospitalier Princesse Grace, prendre en charge les enfants malades. Malheureusement, pour un tas de raisons médicales mais pas que médicales car un enfant malade, dans les premiers jours, avec une forte fièvre, sans entrer dans le détail, c'est plus souvent l'affaire du papa ou de la maman que l'affaire d'une structure qui pourrait venir soulager les parents dans ces cas-là. On en a discuté, Monsieur le Conseiller, et on a commencé à échafauder et à essayer de voir quelles pouvaient être les solutions à apporter de ce point de vue-là, parce que ça reste un problème pour les mères de familles qui sont obligées de rester à la maison lorsqu'un enfant est malade.

Les solutions que vous avez proposées méritent d'être maintenant approfondies avec les Services de la Mairie, on en a discuté également, on s'est rejoint là-dessus. Vous m'avez parlé – il faut là aussi qu'on creuse le sujet, c'est en train d'être étudié – d'un allègement possible des charges que l'on pouvait mettre en place sur du personnel qui pourrait venir épauler justement les mères de famille en cas d'enfant malade. Donc pourquoi pas ? Tout cela reste à étudier. On n'a pas matériellement eu le temps de le faire avant ces débats budgétaires, on s'est donné rendez-vous en début d'année pour revoir tout cela et essayer d'échafauder une solution. On va arriver, je pense, avec vos Services, avec la Mairie, à trouver une solution qui soit acceptable par tous les foyers, par toutes ces mamans qui sont, comme nous, dans des situations délicates parfois.

M. le Président.- On reparle de tout cela, Monsieur le Conseiller, dans quelques semaines. On vous demandera de venir nous tenir au courant lorsque vous aurez des éléments nouveaux.

Nous passons au deuxième point qui est le problème de la garde du mercredi après-midi pour les parents qui travaillent. Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- En réponse à la deuxième question de Mmes BOUHNIK-LAVAGNA et BOCCONE-PAGES, je vais apporter les éléments d'information suivants. D'abord, Mme BOCCONE-PAGES, soyons précis ; j'espère être généralement précis et je vais essayer de l'être encore. D'autre part, les rumeurs, il est vrai qu'il y en a beaucoup ici, et les rumeurs auxquelles vous avez fait allusion n'étaient pas parvenues jusqu'à moi, peut-être qu'elles ne se sont pas élevées suffisamment jusqu'au Rocher.

Les faits : je vous avais indiqué, en réponse aux questions du Conseil National au cours des séances préparatoires au vote du Budget Rectificatif 2008, qu'un questionnaire serait adressé aux familles. Ce questionnaire a effectivement été adressé aux familles le 24 novembre dernier. La question était différente suivant que les enfants étaient en maternelle ou en primaire ; le taux de réponse est à peu près identique dans un cas comme dans l'autre. Pour les classes maternelles, la question qui nous intéresse est celle-ci : « dans l'hypothèse de l'ouverture de la cantine le mercredi, en complément du service de garderie déjà proposé dans une école maternelle, envisageriez-vous d'y inscrire votre enfant ? » 723 questionnaires ont été distribués, les réponses reçues sont 586 (ce qui représente 80 % en gros). Les réponses exploitables : 578 et les réponses à la question posée : oui, 243, soit 42 %, non : 335, soit 58 %. Voilà pour l'école maternelle.

En ce qui concerne les classes élémentaires, la question posée était différente. Elle reprend d'ailleurs très directement une réponse à la question posée par Mme BOCCONE-PAGES et il me semble d'ailleurs que, si rumeurs il y a sur certains points, la simple lecture

de l'énoncé de la question aurait permis d'y répondre. Je vais vous le lire, si vous le permettez : « Dans l'hypothèse de l'ouverture le mercredi après la classe du Centre de Loisirs sans hébergement, envisageriez-vous d'y inscrire votre enfant ? (système d'inscription mensuelle incluant le transport d'un point d'accueil jusqu'au Centre de Loisirs Albert II, le repas, les activités de loisirs sur site et le retour en fin de journée) ». 1.421 questionnaires ont été distribués, le nombre de réponses reçues est de 1.172, ça correspond à 80 % – en chiffre rond – le nombre de réponses exploitables : 1.140.

Les réponses diffèrent : oui : 329, soit 29 %, non : 811, soit 71 %. Voilà donc les résultats bruts de la consultation sachant qu'il y avait en bas du questionnaire la possibilité de formuler des commentaires. Les questionnaires ont été distribués dans chacune des écoles, les retours se sont faits très régulièrement et sont actuellement en cours d'exploitation. J'insiste bien sur un point : la vocation de l'école, partout, à mon sens, mais singulièrement en Principauté, ce n'est pas d'être une garderie, ce n'est pas de garder les enfants. Je veux être bien clair : la fonction de l'école, c'est de dispenser de l'éducation et de l'enseignement. Donc, ne parlons pas d'école le mercredi après-midi ; en l'occurrence, il s'agit d'occuper les enfants le mercredi après-midi, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Je le redis parce que c'est aussi une partie de la réponse à la question posée par Mme Boccone-Pages. Il va de soi, je le dis ici très clairement, que le travail des professeurs des écoles et des instituteurs n'est évidemment pas, le mercredi après-midi, de « garder » les enfants. C'est une autre activité et c'est pour cela que l'idée que nous avons poursuivie, c'est le Centre de Loisirs Albert II.

Nous sommes en train d'étudier les réponses aux questions – je sais bien que certains imagineraient qu'on aurait pu y répondre hier – mais cela prend forcément un certain temps ; ce questionnaire a été fait de façon tout à fait sérieuse avec des réponses qui sont intéressantes et nous sommes en train de réfléchir à la mise en place aussi rapidement que possible – je dis « aussi rapidement que possible » parce que je ne peux pas vous dire à quelle date exacte, parce que cela pose un certain nombre de problèmes de logistique que vous pouvez comprendre – d'une solution, c'est-à-dire d'amener les enfants d'un lieu de regroupement principal au Centre de Loisirs Albert II, de manière à leur y servir un repas et ensuite leur donner une activité de loisirs. Je le dis ici clairement, il est bien évident que l'après-midi, certains enfants ont un certain nombre d'activités, mais on ne peut pas imaginer qu'un Service de l'Education Nationale prenne en charge le déplacement des enfants vers des sites, par définition nombreux, qui correspondront à l'association et à l'activité que certains enfants exercent le mercredi après-midi. C'est pour cela que j'ai bien entendu la question : « le mercredi après-midi, les parents travaillent et ne peuvent pas « garder » leurs enfants », la solution qui est ici à l'étude c'est effectivement le repas et l'activité de loisir au Centre de Loisirs sans hébergement, comme c'est le cas pendant les vacances scolaires. C'est un dispositif qui doit, me semble-t-il, répondre en grande partie à la question que vous avez posée et il me semble que la réponse que je vous fais met fin à des rumeurs que je n'avais pas, pour ma part, entendues.

M. le Président.- J'ai une remarque au nom de l'Assemblée : merci aux Conseillers Nationaux qui sont intervenus avec détermination au Budget Rectificatif, parce que la première réponse des Services du Gouvernement était : « il n'y a pas d'intérêt de la part des parents, donc il n'y a pas lieu de donner suite ». Merci, ce soir, d'abord d'avoir fait ce que nous avons demandé, une enquête, merci pour votre franchise et la transparence des chiffres. 80 % des familles ont répondu par rapport aux questionnaires distribués, 42 % ont besoin du premier service et 29 %, c'est-à-dire des centaines de familles de Monaco, ont besoin du deuxième service proposé. Je crois qu'il n'y a plus rien à ajouter et vous allez certainement apporter des précisions plus expertes que les miennes, mais c'est évident, on s'en était aperçu parce que nous sommes sur le terrain et nous avions entendu ces demandes. Donc je suis content, ce soir, que les chiffres donnent raison au Conseil National.

Nous écoutons la Présidente de la Commission des Droits de la Femme.

Mme Catherine Fautrier.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis contente que ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous avons été à l'initiative de cette demande, c'est vrai qu'il a fallu qu'on pose les questions pour avoir les réponses, c'est très bien, maintenant, nous sommes fixés, nous avons des chiffres sur lesquels il va falloir se baser.

Mais je voudrais entrer un peu plus dans le détail, vous n'aurez peut-être pas toutes les informations ce soir, je ne voudrais pas qu'on minimise ces résultats, je ne voudrais pas qu'on pense que 42 %, ce n'est pas beaucoup, pour la première catégorie. 586 réponses ont été données pour les maternelles et que sur ces 586, 243 ont répondu avoir un besoin réel de la mise

en place de la cantine le mercredi. Je ne voudrais pas que le Gouvernement s'imagine que ces 243 foyers ne suffisent pas à mettre en place cette structure. Ce qu'il est important de voir, c'est quelle est la situation de ces familles et je remercie le Gouvernement d'avoir fait ce questionnaire, évidemment, mais c'est vrai qu'il faut mettre ces résultats en balance avec la situation des parents. Est-ce que sur les 243 foyers qui disent avoir besoin de cette structure, les deux parents travaillent ? Si tel est le cas, il n'y a pas de question à se poser, oui, on a besoin de cette structure. Si sur les 243 foyers, on se rend compte qu'il n'y a qu'un des deux parents qui travaille et que, finalement, il demeure peut-être vingt ou trente foyers où seuls les deux parents travaillent, là, on peut se poser la question.

J'attire l'attention du Gouvernement sur le fait de ne pas minimiser ces résultats. Pour moi, 42 %, c'est énorme et c'est d'autant plus énorme qu'on est là dans une tranche d'âge où il n'y a pas forcément d'activité l'après-midi pour ces enfants, jusqu'à l'âge de six ans. Je sais bien qu'à Monaco, on fait énormément de choses pour les enfants en matière associative, en matière sportive, mais il y a une tranche d'âge qui demeure où malheureusement, il n'est pas possible d'inscrire les enfants dans un club sportif, et cette tranche d'âge va jusqu'à six ans. Donc, j'espère que le Gouvernement sera très attentif à la mise en place de cette structure pour ces 42 % qui ont répondu en avoir besoin et également pour cette tranche d'âge qui nécessite une occupation le mercredi après-midi.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Je voudrais donner une précision ; comme vous avez beaucoup insisté sur la première question, je vous la rappelle : dans l'hypothèse de l'ouverture de la cantine le mercredi en complément du service de garderie déjà proposé, etc… donc, on est bien d'accord. Loin de l'idée du Gouvernement de considérer que 42 %, ou 29 % – puisque pour les élèves du primaire, c'est 29 % – ces chiffres sont trop faibles : il y a là, manifestement, un besoin auquel nous allons essayer d'apporter la réponse la plus adaptée possible, en sachant bien que, comme les enfants en question sont répartis dans l'ensemble des écoles de Monaco, cela suppose effectivement une mise en place logistique qui n'est pas forcément évidente.

M. le Président.- Madame Bouhnik-Lavagna a demandé la parole.

Mme Sophie Bouhnik-Lavagna.- Toujours sur ce sujet. D'abord, merci d'avoir diligenté cette enquête que nous attendions tous. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce n'est pas seulement pour les femmes parce que les maris sont très embêtés quand leur femme leur dit que l'enfant est malade ; ça peut créer des dissensions familiales importantes. Le problème est à peu près cerné puisque vous avez bien voulu mettre en place cette enquête et on a vu que finalement, il n'était pas si grave que cela puisqu'en somme, ce sont 245 foyers de maternelles qui sont concernés. Ça veut dire que plus le problème est « petit », plus il sera facile de le régler ! Nous sommes à Monaco et, comme je l'ai déjà dit sur d'autres sujets, à une petite échelle, on peut réussir de grandes choses. Les gens qui ont vraiment besoin de cette solution pour le mercredi après-midi, ce sont des gens qui ont besoin de travailler tous les deux, qui n'ont pas forcément de grands-parents sur les lieux et qui n'ont pas forcément les moyens suffisants pour engager. Puisque c'est facile, puisque c'est possible et puisque maintenant, vous en avez la preuve, ça devrait effectivement pouvoir trouver une issue favorable très rapidement et je vous en remercie par avance.

M. le Président.- Merci.

Madame Boccone-Pages.

Mme Brigitte Boccone-Pages.- Merci.

Monsieur le Conseiller, avez-vous analysé toutes les réponses ou n'avez-vous analysé que la dernière ? Parce qu'en fait, j'aimerais avoir une réponse ; je vais tout à fait dans le sens de mes deux Collègues qui viennent d'intervenir. Vous avez une question qui est énoncée de la façon suivante : « Comment votre enfant est-il pris en charge le mercredi après l'école ? ». Là, la réponse est intéressante. Mes deux Collègues ont parlé exactement de la même chose. Si on a la chance d'avoir des grands-parents, d'avoir du personnel qui peut s'occuper des enfants, d'avoir un des deux parents à la maison qui peut prendre en charge les enfants, tout va bien. Certes, nous sommes en Principauté et cela peut effectivement exister. Par contre, de nombreuses familles sont dans le cas contraire. Donc, avez-vous des réponses à cette question ou n'avez-vous analysé simplement que la dernière ?

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Madame Boccone-Pages, je vous ai rappelé tout à l'heure que le questionnaire a été distribué aux familles le 24 novembre dernier. A ma connaissance, nous sommes aujourd'hui le 15 décembre. Il était demandé aux familles de faire un retour autour du 1er décembre dernier. Admettez, si vous voulez bien, qu'aujourd'hui, je ne puisse pas

avoir à ma disposition les résultats complets de ce questionnaire. Je vous ai donné des éléments vous donnant d'abord le taux de réponses, et je le fais d'autant plus qu'à un moment donné, j'avais entendu ici et là – et ce n'était pas une rumeur – que finalement, peut-être qu'on ne consultait pas tout le monde. J'ai voulu vous montrer qu'effectivement tout le monde non seulement avait été consulté mais avait bien reçu le questionnaire puisqu'il y a un taux de réponse de 80 %. Premier point.

Deuxièmement, je vous ai donné les éléments concernant la réponse à la question primordiale à la fin du questionnaire qui était : « Avez-vous besoin ou pas ? ». L'ensemble est actuellement en cours d'étude. Je vous ai dit tout à l'heure que les dernières lignes étaient réservées aux commentaires ; dans quelques temps, je disposerai de l'ensemble des éléments ressortant de ce questionnaire, bien entendu. Mais aujourd'hui, je ne l'ai pas, parce que, matériellement, ça n'est pas possible.

M. le Président.- Une précision. Ce n'est pas qu'on vous reprochait de ne pas avoir consulté assez de monde, c'est qu'on reprochait à la Direction de l'Education Nationale, dont vous avez été le porte-parole lors du Budget Rectificatif, de n'avoir consulté personne ! Ce n'est pas la même chose. Et d'ailleurs, la conclusion après n'avoir consulté personne, c'était qu'il n'y avait aucun besoin puisque « les écoles » avaient confirmé – sans doute quelques personnes dirigeantes, j'imagine – qu'il n'y avait aucun besoin. C'est cela qu'on vous a reproché. Par contre, ce soir, on apprécie que l'enquête ait été faite et qu'elle démontre évidemment ce que nous savions. C'est-à-dire qu'il y a un besoin important. Alors, après, on peut discuter : 29 %, 42 %, mais quand on est à des centaines de familles, il y a un besoin, c'est évident, aujourd'hui, tout le monde le sait. Merci de nous avoir donné avec franchise ces résultats.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Avec franchise, étant entendu que je vous donne ici une réponse qui est très claire au niveau des éléments du questionnaire. Je dois rappeler que lorsqu'on parle de 29 % d'un côté, ça veut dire qu'il y a 71 % de l'autre, donc les résultats du questionnaire donnent une majorité d'un côté, une minorité de l'autre…

(Rires).

M. le Président.- Ce n'est pas cela… il ne s'agit pas d'une élection à la majorité, il s'agit de définir combien il y a de centaines de familles qui ont un besoin.

Mme Catherine Fautrier.- On arrive tout de suite dans des travers… c'est ce que je disais. Mon intervention de tout à l'heure était pour cela. Je voulais mettre en garde le Gouvernement sur le fait de ne pas minimiser ces résultats. Attention ! On n'est pas là en train de dire : il y a 29 % d'un côté et 71 % de l'autre, donc on ne fait pas parce qu'il y a 71 % de majoritaire. Non, attention !

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Madame le Conseiller National, dans ce domaine comme dans d'autres, je suis pour la sérénité et je pense que le problème que nous évoquons est important ; on le voit bien au niveau des débats. Il va être traité dans la sérénité.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Ne vous inquiétez pas, on va faire.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Madame Bouhnik-Lavagna.

Mme Sophie Bouhnik-Lavagna.- Tout au contraire, je trouve que ce chiffre qui est peu important, est satisfaisant pour nous parce que ça veut dire que c'est un « petit » problème que vous allez donc régler d'autant plus facilement.

M. le Ministre d'Etat.- On va faire.

M. le Président.- On enregistre la déclaration du Ministre d'Etat et si vous voulez bien, on continue les débats.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Déclaration qui est d'ailleurs conforme à ce que je vous ai dit au préalable.

M. le Président.- Oui, la sérénité, d'accord. Mais ça ne veut pas dire faire de l'immobilisme et donc ne rien faire. Avancer avec sérénité, d'accord, mais avancer.

Nous en avons terminé sur ce chapitre.

Je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 - Frais de personnel	6.801.900
328.030 - Frais de fonctionnement	96.200
	6.898.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLÈGE CHARLES III

329.010 - Frais de personnel	6.905.000
329.030 - Frais de fonctionnement	114.100
	7.019.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 - Frais de personnel	2.474.500
330.030 - Frais de fonctionnement	36.300
	2.510.800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 - Frais de personnel	1.418.200
331.030 - Frais de fonctionnement	25.400
	1.443.600

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 - Frais de personnel	1.798.900
332.030 - Frais de fonctionnement	27.800
	1.826.700

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 - Frais de personnel	1.368.100
333.030 - Frais de fonctionnement	22.900
	1.391.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCÉE TECHNIQUE

334.010 - Frais de personnel	4.981.500
334.030 - Frais de fonctionnement	332.500
	5.314.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 35 - EDUCATION NATIONALE - PRÉSCOLAIRE BOSIO

335.010 - Frais de personnel	187.100
335.030 - Frais de fonctionnement	1.800
	188.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 36 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE LA CACHETTE

336.010 - Frais de personnel	689.700
336.030 - Frais de fonctionnement	16.000
	705.700

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education puis Mme la Présidente de la Commission de la Culture.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je voudrais avoir une confirmation du délai : sommes-nous toujours dans les temps pour l'ouverture de cette école ? Et disposons-nous toujours, comme nous l'avons demandé au Budget Rectificatif, du mobilier et du matériel informatique neufs ? Je tiens beaucoup à ce que cette école bénéficie des meilleures conditions de travail.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Equipement.

M. Robert CALCAGNO, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-*

De façon tout à fait publique et formelle, je peux vous confirmer que le chantier avance conformément au planning. Le gros œuvre est maintenant entièrement réalisé, la plus grande partie du second œuvre et des lots de sous-traitance sont en cours d'exécution, voire en cours de finition. Donc, je peux vous confirmer que le chantier sera terminé aux environs du mois de février et dans un calage fin qui doit encore être réalisé avec l'Education Nationale, l'ouverture de cette école et de cette crèche pourra avoir lieu, soit après la rentrée des vacances de février, mais au plus tard, à la rentrée des vacances de Pâques 2009.

Quant à la question du mobilier, je peux vous confirmer, d'une part, qu'on ne va pas jeter tout le mobilier existant en nous efforçant de récupérer ce qui est de bonne qualité, mais que le budget de l'opération prend en compte le renouvellement de la plupart du mobilier. Quant au matériel informatique, mon Collègue de l'Intérieur vous avait répondu, en séance privée, que ce matériel est apporté sous forme de leasing, qu'il est de bonne qualité, que ce leasing sera transféré sur l'école de la Cachette.

M. le Président.- Vous êtes satisfaite, Madame la Présidente de la Commission de l'Education ? Oui.

Nous écoutons à présent Madame Michèle DITTLOT, sur le même chapitre.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je rappellerai que pendant toute la législature précédente, la majorité U.P. et U.N.A.M. de ce Conseil National a bataillé fermement pour que le projet sorte enfin de ses tiroirs et je reconnais que c'est grâce à M. le Ministre d'Etat que le préscolaire a pu sortir de terre et prendre un aspect définitif. C'est dire à quel point nous sommes heureux que ce préscolaire de la Cachette accueille enfin le personnel et les écoliers de la rue Plati pour leur offrir un environnement digne de la Principauté après vingt-huit années passées entre deux immeubles d'habitation et la courette qui les séparait.

Par ailleurs, il me semble que dans les quatre années à venir – là, c'est tout autre chose – une situation unique va se présenter : un établissement scolaire sera terminé et trois autres en chantier, qui se termineront dans les quatre années à venir. Je cite : le nouveau Lycée Technique, le futur Collège Charles III et l'établissement entièrement remodelé des Franciscains. Dans ces quatre établissements nouveaux construits par l'Etat, je demanderai que l'on donne à nos artistes la possibilité de s'exprimer de manière à se faire mieux connaître, la possibilité de travailler et d'être ainsi rémunérés – peut-être à la suite d'un concours, comme vous le voudrez, Monsieur le Ministre d'Etat – en concevant une œuvre qui pourrait donc s'afficher dans ces bâtiments de l'Etat. C'est une initiative qui pourrait ensuite s'étendre à toutes les constructions publiques ou privées sur notre territoire. Pourquoi ne pas copier cette initiative qui est venue du grand géant ami voisin qui a imposé le 1 % culturel ?

De plus, je rappellerai que le projet de loi concernant l'aide aux artistes professionnels prévoit une aide à l'installation, alors vous voyez bien que ma proposition va dans le même sens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, d'abord, de vos propos aimables qui me vont droit au cœur et au-delà de cela, je trouve que c'est une idée intéressante et je crois qu'on pourrait étudier cette idée du 1 % qui est une bonne idée pour aider les créateurs, les artistes, à réaliser des choses intéressantes.

Mme Michèle DITTLOT.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci pour ces interventions.

Monsieur le Ministre, parlez encore plus souvent jusqu'à la fin des débats : vous parlez d'or ce soir, Monsieur le Ministre !

Nous continuons.

Monsieur ROBILLON a demandé la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Monsieur le Président, c'est pour vous faire part de mon sentiment. J'ai été tellement convaincu par les débats du Budget Rectificatif qu'à cette ligne « Ecole La Cachette », je voulais demander si le Gouvernement avait prévu un recrutement de capésien pour faire l'éducation physique et sportive ?

M. le Président.- Cette remarque n'appelle pas véritablement de réponse… c'était plutôt un constat.

(Rires).

Nous allons enchaîner en votant, si vous le voulez bien, ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRÉSCOLAIRE DES CARMES

337.010 - Frais de personnel	813.200
337.030 - Frais de fonctionnement	13.000
	826.200

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHÈQUE CAROLINE

339.010 - Frais de personnel	167.600
339.030 - Frais de fonctionnement	29.700
	197.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AÉRÉ

340.010 - Frais de personnel	292.200
340.030 - Frais de fonctionnement	230.000
	522.200

M. le Président.- On en a déjà beaucoup parlé tout à l'heure, mais nous écoutons Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme sur le Centre aéré.

Mme Catherine Fautrier.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais souligner de manière très positive que dans les nombreuses réformes engagées par le Gouvernement pour moderniser l'Administration, ça y est, enfin, en 2008, nous avons réussi, après de nombreuses demandes, à faire que les inscriptions pour le Centre aéré puissent se faire par internet. Voilà. Merci Madame la Présidente !

M. le Ministre d'Etat.- Ça marche ?

M. le Président.- Ça marche.

M. Paul Masseron, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Ça marche : 37 familles pour 123 journées pour les vacances de Noël.

M. le Président.- Ça a facilité la vie de 37 familles et ça leur a fait gagner du temps. Merci.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 42 - Education Nationale - Centre d'Information

342.010 - Frais de personnel	207.200
342.030 - Frais de fonctionnement	11.600
	218.800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Ch. 43 - Education Nationale - Centre de Formation des Enseignants

343.010 - Frais de personnel	813.700
343.030 - Frais de fonctionnement	60.700
	874.400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 46 - EDUCATION. NATIONALE - SERVICE DES SPORTS - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II	7.713.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 - Frais de personnel	6.509.100
348.030 - Frais de fonctionnement	230.300
348.040 - Achat & Entretien matériel	870.100
	7.609.500

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Nous nous étions émus du coût de la surélévation ; est-ce que le Gouvernement a regardé si cela était conforme ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais demander à M. Robert CALCAGNO de vous répondre et de vous donner des précisions. On a réussi, parce que nous aussi, nous trouvions que c'était cher, à réduire légèrement les coûts.

M. le Président.- Parce que de mémoire, on était à 11.000 € du mètre carré construit supplémentaire. 29 M€ de dépensés pour les deux étages de la caserne surélevée à Fontvieille pour les Pompiers et, peut-être n'avait-on pas toutes les précisions, quand on avait divisé un peu simplement et mathématiquement les mètres carrés par les 29 M€, on arrivait à 11.000 € du mètre carré, ce qui nous semblait énorme pour un coût de construction.

Nous écoutons Monsieur CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme*.- Suite aux débats que nous avons eus en séance privée et à la demande de M. le Ministre d'Etat, nous avons procédé à une réévaluation complète de cette opération qui a pu être faite puisque nous sommes maintenant au stade des études d'avant-projet et non plus à celle d'une estimation sommaire. Je peux donc être précis sur le coût des travaux et de la surélévation de la caserne – c'est un coût de travaux sec, hors taxes – à 14,1 M€ et je crois qu'un architecte que vous connaissez bien pourrait confirmer ce chiffre. Sur ce coût de travaux hors taxes, il faut bien sûr ajouter les taxes, les honoraires d'architecte, les assurances. Ce qui nous ramène à un coût d'environ 5.000 € le mètre carré pour la surélévation, ce qui est important, mais qui est effectivement beaucoup plus raisonnable que les 9.000 € estimés par un calcul simple. A ce coût, il faut ajouter au moins trois postes puisque nous devons déplacer les locaux de la Sûreté Publique que nous allons construire sur l'avenue des Ligures, à proximité du chapiteau, en réaménageant d'ailleurs les toilettes du chapiteau par la même occasion, c'est un coût d'1,5 M€ pour petite opération annexe mais qui est liée. Il faut également déplacer et aménager des locaux pour l'U.S.I.V.P. – l'Unité de Surveillance des Personnalités Importantes. Nous réaménageons aussi deux appartements rue Auréglia pour 0,6 M€ ; par

ailleurs pour la cantine, nous mettons en place un nouveau fonctionnement avec une préparation de repas à réchauffer qui seront envoyés à Fontvieille avec un réaménagement pour 0,4 M€. Donc, la totalité de ces coûts nous permet aujourd'hui, de façon ferme, de diminuer l'estimation qui était de 29 M€ pour la revoir à 25,7 M€. Chiffre obtenu à partir de l'addition de ces coûts secs que je viens de vous indiquer.

Je profite par la même occasion de vous préciser – c'est vraiment dans la tendance du Gouvernement – que nous avions eu, il y a trois ans, des discussions très animées sur les estimations, puisque très régulièrement vous demandez des surélévations, des réajustements de 20, 30 % et je m'étais engagé à essayer de vous donner des estimations réalistes et notamment, au moment où l'on déclenche une opération, à y intégrer des sommes à valoir qui, on le voit dans le cadre de cette opération, peuvent en fait, être réduites. Aujourd'hui, je suis heureux de vous faire part de cette diminution de budget de 3,3 M€ sur cette opération.

M. le Président.- Donc, on est à combien ?

M. Robert Calcagno, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme*.- 25,7 M€ pour le budget de l'opération, au total.

M. le Président.- Et donc au mètre carré construit ?

M. Robert Calcagno, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme*.- Je l'ai indiqué : pour le coût de la surélévation, le mètre reconstruit coûte environ 5.000 € par mètre carré.

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à vouloir intervenir.

D'abord Monsieur Clerissi puis Mme Poyard-Vatrican.

M. Philippe Clerissi.- Merci, Monsieur le Président.

Comme il y a le feu dans l'entreprise et les commerces, ça vaut le coup d'investir chez les Pompiers.

M. le Président.- Madame Poyard-Vatrican.

Mme Anne Poyard-Vatrican.- Je suis désolée, je n'ai pas suivi le calcul, parce que d'après les chiffres que vous avez donnés, ça ne fait que 20 M€.

Mme Brigitte Boccone-Pages.- J'allais poser la même question parce qu'avec les chiffres que vous nous avez donnés, ça fait 16,5 M€.

M. Robert Calcagno, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme*.- Je ne vous ai pas donné une addition. Je vous ai détaillé l'opération. Je peux vous communiquer l'addition. Si vous voulez, je peux le faire : Etudes – maîtrise d'œuvre : 1,9 M€. Contrôle technique SOCOTEC : 160.000 €. Divers – études : 150.000 €. Assurances : 400.000 €. Total pour les études de 2.610.000 €. Relogement (y compris les réaménagements) : équipement cuisine, appartement : 310.000 €. Bungalows caserne : 60.000 €. Déménagement Pompiers : 250.000 €. Parce que comme pour l'école, on prévoit aussi les coûts de déménagements dans cet aménagement. Bungalows Sûreté Publique : 80.000 €. Projet cirque Sûreté Publique : 1,5 M€. Tout à l'heure, je ne vous ai donné que les gros postes. Déménagement Sûreté Publique : 200.000 €. Relogement U.S.I.V.P. : 600.000 €. Ça fait un total pour les relogements de 3 M€. Ensuite, pour les travaux de la caserne, l'actualisation, la mise à disposition sur les travaux, les mobiliers de bureaux, les vestiaires : 70.000 €. L'aménagement de la cuisine de la caserne de la Condamine : 400.000 € + un aménagement paysager, la remise en état des abords. Ce qui fait un total, pour les travaux secs : 20.090.000 € et un total pour l'opération de 25,7 M€. Je pensais que ce détail était un peu fastidieux et ne vous ai donné que le gros poste de l'opération qui est la surélévation de la caserne et trois autres postes qui sont assez importants : le déménagement de la Police, de l'Unité de Surveillance et le réaménagement de la cantine.

M. le Président.- On termine avec Madame Poyard-Vatrican et je donne la parole à M. Nouvion puis M. Cellario.

Mme Anne Poyard-Vatrican.- Merci de ces précisions.

Je souligne juste que les chiffres bruts qui nous avaient été transmis, étaient 29 M€ pour une simple surélévation de deux étages de la Caserne des pompiers ce qui nous avait, étonnés, je pense avec raison. Souffrez que lorsque vous nous donniez le détail, nous soyons un peu regardants avec les millions qui valsent d'un côté et d'un autre, mais sans demander un détail à 10.000 euros près. Vous nous expliquez que vous passez de 29 M€ à 25 M€, dont acte. Nous essayons simplement de faire notre travail correctement, de comprendre où passent les millions, à quelles fins ils sont utilisés, et qu'est ce qui peut justifier un coup aussi exorbitant.

M. le Président.- En plus, franchement, il n'y a pas de polémique. Je ne pense pas qu'il y ait un seul Elu autour de l'hémicycle qui conteste la nécessité de nous doter de forces de secours toujours plus performantes et qui répondent aux besoins. C'est évident que les Sapeurs-Pompiers, c'est une nécessité d'intérêt général. Tout le monde est favorable à ce qu'on donne les moyens, je tiens à le dire, à nos Sapeurs-Pompiers pour qu'ils puissent faire toujours un travail efficace et ils font d'ailleurs un travail remarquable qui est souvent souligné, à juste titre, à Monaco et dans les Communes limitrophes. Donc il faut engager de nombreux pompiers, on l'a bien compris, il y a un besoin pour cela. Par contre, quand on avait fait les premières additions – et vous-même vous étiez d'ailleurs d'accord avec nous, Monsieur le Conseiller – à 11.000 € le mètre carré la construction, on ne comprenait pas. Ce soir, vous nous avez apporté beaucoup de précisions.

M. Robert Calcagno, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme*.- Je dois vous dire, Monsieur le Président du Conseil National, que la première fois que nous avons abordé cette question en Conseil de Gouvernement, c'est exactement la même remarque qu'avait faite le Ministre d'Etat. Donc votre remarque est tout à fait justifiée et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous donne tous les détails que vous souhaitez.

M. le Président.- On fait tous notre boulot du mieux qu'on peut, de part et d'autre de l'Assemblée et du Gouvernement.

Monsieur Nouvion puis M. Cellario avant d'écouter le Ministre d'Etat qui souhaite intervenir.

M. Laurent Nouvion.- Merci.

Monsieur le Conseiller Calcagno, vous vous réjouissez, vous faites un grand sourire, vous nous donnez des informations, mais dans l'opération, on a économisé 3,3 M€. J'ai un peu des frissons dans le dos quand je pense à la masse de centaines de millions d'euros par an qui sont dépensés dans le cadre des grands travaux et que sur une opération comme celle-ci, où l'ensemble du Conseil National, tous les Elus confondus, ont attiré votre attention, je me dis qu'il y a de grosses niches d'économie pour les années qui viennent et qui s'annoncent plus que difficiles. Et cela veut dire que sur l'ensemble des gros projets, vous devez utiliser vos Services et les optimiser de façon à faire économiser des dizaines de millions d'euros au Budget de l'Etat. Ça, c'est un premier point.

J'en viens à mon deuxième point : je vous demande, Monsieur le Ministre, solennellement, ainsi qu'à M. Tonelli, de réfléchir à ce que nous avons réclamé l'autre jour, à ce que j'ai demandé personnellement, c'est-à-dire un collectif budgétaire, une sorte de rapport d'étape que vous pourriez nous donner au mois d'avril 2009, lors de la session du Conseil National, qui fasse état des trois derniers mois de l'année 2008 en termes de recettes et des trois premiers mois de 2009. Je crois, Monsieur le Président, qu'il s'agisse de la majorité ou de l'opposition, que nous serons tous unis et d'accord pour avoir le maximum d'informations pour savoir ce qui se passe en matière de recettes et le faire en toute transparence, entre nous d'abord, en privé. Je voudrais également, Monsieur le Président, avoir votre avis sur cette question et savoir si vous adhérez à ce principe. Je sais que c'est une pratique budgétaire qui n'est pas habituelle mais les circonstances sont assez exceptionnelles. Je vois mal nos Collègues attendre le mois de septembre 2009 avant d'avoir des résultats sur les recettes et un décalage par rapport au Budget Primitif qui nous a été présenté, c'est en tous les cas notre certitude.

Je vous remercie de me répondre.

M. le Président.- Juste une précision, pour l'instant, technique : on ne reçoit pas en septembre, mais en juillet, le Budget Rectificatif.

M. Laurent Nouvion.- Pour les compatriotes.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre à deux questions. Je voudrais répondre à l'observation de M. Clerissi. Je ne pense pas. Autant, je pense que,

comme vous, j'ai trouvé que c'était cher, Robert CALCAGNO l'a rappelé tout à l'heure, quand on a donné le coût de la surélévation, j'ai trouvé que c'était cher. On a fait 10 % d'économies, tant mieux. Mais, Monsieur CLERISSI, ce n'est pas sur la sécurité qu'on fera des économies et je voudrais quand même dire que les Sapeurs-Pompiers, bien sûr, font un travail remarquable, mais je voudrais souligner que ce sont des unités dont les statuts sont inspirés de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et des Pompiers Maritimes de Marseille qui sont des statuts militaires, ce qui déjà en soi représente près du double du travail – excusez-moi, je le dis en Séance Publique – alors que j'ai eu à gérer à une époque des pompiers départementaux, par exemple des Alpes-Maritimes. Il faut le savoir, il faut le dire. Ce sont des hommes qui ont besoin d'une vie familiale, il y a des limites à tout et il faut améliorer leur statut, donc nous sommes obligés d'augmenter l'effectif, M. CLERISSI, et même en augmentant un peu l'effectif, ils travailleront encore infiniment plus que leurs voisins des Alpes-Maritimes. C'est ainsi, c'est un problème franco-français que je vous évoque, mais c'est vrai qu'il y a eu une certaine facilité qui a été obtenue par les Pompiers départementaux et qu'on a la chance, nous, d'avoir des Pompiers qui restent sous statut militaire avec un encadrement qui reste un des meilleurs encadrements qu'on connaisse dans le grand pays voisin. Mais il faut faire quelque chose parce qu'on ne peut pas les rendre corvéables à merci. Les temps ont évolué, ils ont besoin d'avoir, non pas un statut comparable aux Alpes-Maritimes, ils ne le demandent pas, mais un statut où on respecte leur vie familiale. Pour cela, j'ai besoin d'augmenter un peu les effectifs.

Par ailleurs, pour la bonne couverture de la Principauté, il faut augmenter un peu les effectifs et il faut une troisième implantation. On a donc aujourd'hui la nécessité de renforcer Fontvieille et sa capacité de casernement et demain, de faire un poste avancé sur Monte-Carlo, à Testimonio. Mais je vous assure, je ne crois pas qu'on puisse économiser sur la sécurité, et surtout pas sur leur statut. Ils l'attendent car ils ont accepté un statut infiniment plus exigeant, mais ils en sont fiers aussi, que le statut des pompiers civils. Je me permets de le dire parce que c'est quand même une réalité, je tiens à leur rendre hommage et je suis sûr que tous vous leur rendez hommage, parce que la sécurité, y compris, et pas simplement la police, est bien assurée à Monaco et même dans les Communes voisines puisque là, on rend un service au pays voisin.

M. le Président.- Sur ce plan-là, je l'ai dit, tout le Conseil National partage votre analyse et s'associe à l'hommage que vous rendez aux Sapeurs-Pompiers.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je répondais, gentiment, et sans polémique, à M. CLERISSI, sur ce plan-là.

La question de M. NOUVION. On a bien l'intention de suivre, au jour le jour, disons semaine après semaine, pour être honnête, l'évolution de la situation, notamment des recettes, en l'an 2009 et bien entendu, on en rendra compte au Conseil National, qui sera totalement informé sur l'évolution de la situation. Collectif ou pas, je n'en sais rien, mais je reste confiant, Monsieur NOUVION, même si je me trompe peut-être parce que personne ne peut, aujourd'hui, détenir la vérité sur l'intensité de la crise, ses répercussions exactes. Je crois que ça serait d'une prétention extrême. Je serais très sollicité si je savais tout sur la sortie de la crise, je ne le sais pas, soyons modeste. Je suis obligé de dire qu'il faut un peu naviguer à vue et que je suis d'accord avec vous pour dire que nous informerons le Conseil National, très régulièrement, de la situation et de toute façon au printemps, oui, à l'ouverture de la session de printemps. Si c'est nécessaire, nous pourrons toujours faire un collectif, mais je ne dis rien pour l'instant parce que je ne sais pas quelle sera la situation. Je souhaite que nous n'ayons pas besoin de le faire, vous aussi. C'est tout ce que je peux dire aujourd'hui.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, compte tenu de la crise internationale qui doit nous amener, nous l'avons tous dit, à une vigilance accrue, je vous propose mieux que de se donner des dates un peu fixes, un peu rigides dont nous serions prisonniers, parce que par exemple, un Budget Rectificatif, d'habitude, on le reçoit en juillet, si on le recevait en avril, si je comprends bien le mécanisme de préparation, il faudrait que les Services donnent les chiffres en janvier. Ce qui serait intéressant, Monsieur le Ministre, je vous fais une proposition de travail, c'est qu'à chaque début de mois, à partir de février, c'est-à-dire dès que vous aurez les résultats des encaissements des recettes de l'Etat de janvier, nous fassions le point tous ensemble en Commission Plénière d'Etude en février, on recommence un mois après, et ainsi de suite, on suit ensemble l'évolution des recettes en temps réel et en fonction des événements, pourquoi ne pas avancer le Budget Rectificatif en mai ou en juin si c'est nécessaire. C'est très important, nous sommes tous d'accord, les vingt-quatre Conseillers Nationaux, vous aussi, pour que nous suivions tous ensemble, de manière beaucoup plus régulière et

beaucoup plus anticipée que d'habitude, les résultats des encaissements des recettes de l'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord. Je peux même prendre l'engagement de vous communiquer les chiffres, tous les mois, Monsieur le Président, vous pourrez en faire l'usage que vous en souhaitez, avec quinze jours de décalage, donc le 15 du mois suivant, donc à la mi-février, on vous donnera janvier, et ainsi de suite. Comme cela, vous pourrez avoir un suivi précis des recettes de l'Etat et on verra ; s'il y a des mesures à prendre, on en discutera, on les prendra, mais je crois qu'on doit faire preuve d'un certain pragmatisme, d'un certain empirisme, d'une adaptation à l'événement et c'est ce que je vous propose. Espérons que ça ne soit pas trop grave. Personnellement, je l'espère, mais je ne fais que l'espérer, donc ça n'a pas d'intérêt, il faut réaliser, mais les réalisations, on vous les donnera mois par mois pour avoir la capacité de s'adapter si nécessaire. Que font les grands pays quand ils s'adaptent ? Ils augmentent le déficit, ils augmentent la dette publique et ils font tourner la planche à billets. Nous, nous avons cette chance, nous n'avons pas de planche à billets, mais on a une autre chance, c'est qu'on a un Fonds de Réserve et ils ne l'ont pas. Excusez-moi, mais si la crise devait être dramatique – ce que je ne pense pas, à cause de mon optimisme naturel – mais elle peut l'être, j'ai plus tendance à dire qu'on retrouverait un déficit budgétaire pour une année, mais ce ne serait pas forcément dramatique, ça serait peut-être mieux que d'interrompre les investissements de l'Etat qui aggraveraient la crise ; on ferait comme nos voisins, simplement on aurait une chance par rapport à nos voisins, c'est qu'on peut le faire sans s'endetter, eux, ils sont obligés de s'endetter. Vous savez bien que tous les grands pays : la France, le Royaume-Uni, je ne parle pas des Etats-Unis qui font tourner la planche à dollars, mais on a quand même heureusement, puisque c'est son objectif, le Fonds de Réserve ; je ne dis pas qu'il faut l'utiliser à tort et à travers, mais un de ses objectifs, c'est de faire face aux périodes difficiles. Je souhaite réaliser un exercice 2009 en équilibre, mais aujourd'hui, personne ne peut le garantir. Je suis d'accord avec vous pour assurer ce suivi mois par mois et, le moment venu, de prendre les mesures qui s'avéreraient indispensables pour faire face à la crise sans compromettre l'avenir de la Principauté.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, une des principales critiques de votre rapport sur le Budget Primitif portait justement sur un Budget préparé trop tôt, que le Gouvernement, selon le rapport, n'avait pas suffisamment adapté à la crise, notamment au niveau de la prévision des diminutions de recettes et donc des niches d'économie dans les dépenses. Etes-vous satisfait de cette proposition consensuelle ?

M. Pierre Svara.- Monsieur le Ministre, ce qui serait aussi intéressant, c'est que vous nous communiquiez, si vous les avez faites, vos prévisions de recettes, mois par mois, faites maintenant, et qu'on puisse donc comparer en janvier, février et mars, par rapport à ce que vous, vous aviez estimé. Ce n'est pas pour dire « vous vous êtes trompés », c'est juste pour pouvoir, nous, suivre encore plus précisément l'évolution des recettes.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord pour jouer la transparence totale. Vous savez, on n'est pas dans une période où se tromper est humiliant parce qu'à ce moment-là, le monde entier serait humilié. L'erreur est possible. Je crois que ce qui est intelligent, c'est d'avancer avec pragmatisme et dans la transparence. Donc, tout à fait d'accord, Monsieur le Président, on vous communiquera ces chiffres et tous les mois, on comparera avec les résultats et on verra bien et s'il y a des mesures à prendre, on les prendra.

M. Pierre Svara.-. On corrige.

M. le Président.- Merci. Je crois qu'on a bien avancé.

Y aurait-il d'autres interventions ?

Monsieur Cellario.

M. Claude Cellario.- Trois questions.

La première : depuis combien de temps les Pompiers ont-ils quitté cette caserne en vue de sa restructuration ?

La deuxième : quand vont démarrer les travaux ?

La troisième : combien de temps vont-ils durer ?

Enfin, vous me confirmez que les chiffres que vous avez annoncés sont T.T.C. ?

M. le Président.- Monsieur Calcagno.

M. Robert CALCAGNO, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme*.- Oui, je peux vous indiquer que les chiffres que je viens de vous communiquer sont T.T.C.. D'ailleurs, je tiens à la disposition de l'Assemblée, la liste détaillée que j'ai lue, qui était peut-être un peu difficile à suivre et je la remettrai à Mme VIORA-PUYO pour qu'elle puisse vous en donner une copie.

Deuxièmement, les travaux. Nous sommes en train, effectivement, de finaliser le dossier de permis de construire qui sera présenté une première fois au Comité Consultatif de la Construction, le 18 décembre prochain, puis ensuite pour approbation – nous le faisons toujours en deux étapes pour les projets délicats – le troisième jeudi du mois de janvier, ce qui nous permettra très certainement de délivrer le permis de construire, par Arrêté Ministériel, dans le courant du mois de mars. Les travaux démarreront dans la foulée. Donc au printemps, les travaux de surélévation pourront se dérouler. Nous essaierons de les faire le plus rapidement possible ; il faudrait que je vérifie mes dossiers pour vous indiquer à quelle date nous envisageons la fin de la surélévation.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Si j'ai posé la question, c'est parce que, Monsieur le Ministre, on voit qu'il y a un décalage entre le fait d'avoir quitté la caserne et le début effectif des travaux. Or, le Gouvernement avait dit qu'il y avait urgence…

M. le Ministre d'Etat.- Il y a urgence.

M. Claude CELLARIO.- S'il y a urgence, pourquoi avez-vous au moins cinq mois d'écart ? Pourquoi les choses n'ont-elles pas été faites en amont ? Je ne veux pas polémiquer avec vous, Monsieur le Ministre, vous avez un exemple concret que les procédures doivent être révisées. Dans mon esprit, je pensais que les travaux auraient commencé au plus tard le 1er janvier 2009. Il n'en est pas ainsi, il y a urgence, vous l'avez dit, et pourtant entre le moment où la caserne est totalement libérée et le moment où on va donner le premier coup de pioche, il va s'écouler plus de cinq mois, si ce n'est six. Et dans le bulletin que vous donniez sur le triennal, vous avez écrit qu'il serait livré fin 2010. J'ose espérer que vous tiendrez les délais, d'autant qu'il y a deux années de travaux et que bien entendu, il faudra libérer les appartements qui ont été utilisés dans l'immeuble « Le Castelleretto », c'est-à-dire « Les Bougainvilliers », ce qui représente 30 appartements.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CELLARIO, je partage votre sentiment, surtout moi qui suis toujours à la recherche du temps perdu…

(Rires).

mais je vais demander à Robert CALCAGNO de vous répondre.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Robert CALCAGNO, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme*.- Premièrement, quelques éléments d'information. Je peux vous confirmer que nous prévoyons le démarrage des travaux en avril 2009. La durée des travaux est de vingt mois et donc la livraison de la caserne, conformément à ce qui a été indiqué pour cette opération, aura lieu vers la fin de l'année 2010.

Par contre, sur l'explication « pourquoi commencer les travaux au mois d'avril ? ». Ce n'est pas vraiment une question de procédure, c'est une question de préparation de l'opération, il y a des études à réaliser. La décision de réaliser cette opération, et notamment de réaliser une surélévation de deux étages, a été prise à la fin de l'année dernière, au début de cette année, il y avait eu notamment des débats assez importants et houleux avec le Conseil National sur ce sujet-là puisque nous avions même eu un avis défavorable du Comité Consultatif de la Construction sur la surélévation de la caserne de deux étages. Pour des motifs d'intérêt public et de force publique, le Ministre d'Etat avait tranché, au début de l'année dernière, pour dire « nous avons un besoin absolu de la caserne, nous en avons besoin rapidement » et il avait opté pour une surélévation de deux étages sur le site de la caserne de Fontvieille et les débats avaient duré un certain temps avant de trancher sur cette question et donc l'année 2008 a été utilisé pour préparer les études. Cette opération n'est pas quelque chose de très simple.

M. Claude CELLARIO.- J'entends très bien, Monsieur le Conseiller. Ce que je veux mettre en évidence, c'est que lorsqu'il y a urgence, dans certains domaines, les procédures sont plus rapides. Si là il y

a urgence, même si vous avez un an devant vous, vous estimez que ce n'est pas assez, vous faites en sorte d'utiliser un an. Une fois de plus, j'ai montré une contradiction du Gouvernement, je ne sais pas si elle sera levée souvent et rapidement : il s'agit d'un décalage entre le moment où vous voulez lancer l'opération et le moment où vous avez fait en sorte que tous les gens aient quitté la caserne. Cinq, six mois, c'est quand même regrettable. C'est tout.

M. le Président.- Tout a été dit, je crois.

On passe au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010 - Frais de personnel	721.900
349.030 - Frais de fonctionnement	25.000
349.040 - Achat & Entretien matériel	66.000
349.050 - Entretien - Amélioration locaux	28.400
	841.300

M. le Président.- Madame DITTLOT a la parole.

Mme Michèle DITTLOT.- Monsieur le Président, je prends la parole à ce chapitre, mais en fait c'est du C.R.I. dont je veux parler. Je voulais dire à Monsieur le Ministre que j'avais noté avec satisfaction son annonce dans sa réponse au rapport de la Commission des Finances, du recrutement d'un agent pour optimiser l'utilisation par les associations de la salle du Ponant, salle qui est mieux connue de nous tous sous le nom du C.R.I.. C'est très bien, mais si vous me le permettez, Monsieur le Ministre, je vous dirai que je m'attendais à plus, parce que nous savons tous ici que la Salle des Variétés est utilisée au maximum de ses possibilités par les associations, les conférenciers, les troupes de théâtre, etc…. Nous sommes ici confrontés au problème de l'exiguïté de notre territoire et il se trouve que nous avons, dans le C.R.I., une salle de 400 places qui est manifestement sous-utilisée ; elle est vieillotte mais il suffirait de peu pour la restaurer, pour la rendre utilisable pour toutes les manifestations que la Salle des Variétés est obligée de refuser. Je vous en prie, réhabilitons-la au plus vite de manière à permettre aux associations culturelles de pouvoir y trouver un lieu pour leurs manifestations.

Je vous remercie par avance pour ce que vous pourrez faire.

M. le Président.- Sur le même sujet, pour compléter, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Lorsque l'on a discuté de cela, le Gouvernement nous avait fait remarquer que, malgré tout, cette salle était utilisée. Je cite : « 40 % d'augmentation et 148 journées dans l'année ». Ce qui veut dire qu'elle est quand même utilisée, mais vous ajoutez : « Le Gouvernement a entamé une étude destinée à promouvoir l'utilisation de cette salle et les moyens que cela implique ». Et vous ajoutez « dans les semaines qui suivent, une décision sera prise sur ce sujet ». Donc, la question est naturelle ce soir. Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre, avez-vous pris une décision pour que le 1er janvier 2009, on puisse véritablement utiliser cette salle, non pas à 40 %, mais à 100 % ?

M. le Président.- On écoute Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Vous demandez une décision, Monsieur le Conseiller National, mais la réponse vous l'avez par la voix du Ministre d'Etat qui, dans sa déclaration en réponse au Rapporteur de la Commission des Finances, a bien indiqué qu'effectivement, nous étions en phase de recrutement d'un technicien

supplémentaire pour l'Auditorium Rainier III qui a en charge également le fonctionnement de la Salle du Ponant. Par conséquent, très rapidement, je ne peux pas vous donner une date précise, mais à une date très proche, nous aurons une ouverture possible.

M. Claude Cellario.- Merci de toutes ces précisions.

M. le Président.- C'est une excellente nouvelle, Madame Dittlot, mais il faudrait aussi la rénover un peu. Ce n'est pas grand-chose, mais j'y suis allé il n'y a pas très longtemps pour une réunion, il y a un rafraîchissement à faire, certaines peintures sont très dégradées.

Madame Dittlot.

Mme Michèle Dittlot.- Monsieur le Président, si je puis me permettre, pour y être allée encore tout récemment, il y a des chaises pour les spectateurs qui sont tout à fait inconfortables, en plastique, des chaises rudimentaires. Si on pensait à la rénovation de ces chaises, je me permettrais de vous demander de faire un peu mieux que celles du Grimaldi Forum qui sont toutes dans l'alignement et on pourrait peut-être les avoir en quinconce, de manière à permettre à tous les spectateurs d'y voir correctement.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Ch. 50 - Conseiller de Gouvernement

350.010 - Frais de personnel	1.043.900
350.020 - Frais d'Etudes & Formation	1.000
350.030 - Frais de fonctionnement	140.000
	1.184.900

M. le Président.- Madame Anne Poyard-Vatrican a demandé la parole.

Mme Anne Poyard-Vatrican.- Merci, Monsieur le Président.

Je me fais le porte-parole d'une partie de mes Collègues de la majorité pour indiquer que nous allons voter contre ce chapitre. Là encore, Monsieur le Conseiller, ce n'est pas un vote qu'il faut prendre évidemment à titre personnel ou qu'il soit en quelque manière que ce soit dirigé contre un Service de l'Administration.

Il s'agit de marquer ici notre désaccord sur un point politique majeur, vous l'aurez compris, il s'agit du logement. Le sujet est tellement important qu'au final, il dépasse même votre Département. Nous soulignons ici l'insuffisance des programmes de construction de logements domaniaux puisque dans le programme proposé, deux opérations sont purement virtuelles, il s'agit des Agaves II et de l'Annonciade et ne présentent aucune garantie. Nous voulons un engagement global et ferme du Gouvernement pour que 700 logements soient livrés, en sept ans, de manière régulière. Nous répondons en cela à un besoin avéré des Monégasques que, Messieurs du Gouvernement, vous nous avez vous-mêmes confirmé et chiffré. Le rôle de la majorité du Conseil National est de mettre l'accent sur un besoin de logements global qui est ici, donc, je le répète, de 700 logements en sept ans. Charge à l'exécutif, donc au Gouvernement, en cas de retard ou de non démarrage d'une opération, de trouver des alternatives ou de changer l'ordre des opérations. En

d'autres temps, 2003, votre prédécesseur, S.E. M. Patrick LECLERCQ, avait su comprendre le besoin global et pris l'engagement de construire, à l'époque, 836 logements en cinq ans, engagement que Monsieur le Ministre, vous connaissez très bien puisque vous l'avez tenu. C'est un point crucial pour nous et je souhaite que nous n'ayons pas à renouveler un vote négatif, jeudi.

M. le Président.- Si vous permettez, Monsieur le Ministre, deux Elus souhaitent encore intervenir sur le même sujet.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et Monsieur le Président de la Commission du Logement vont apporter quelques précisions, puis on écoutera le Gouvernement.

Monsieur SVARA, Rapporteur du Budget.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je ne vais pas revenir sur le manque d'actualité des prévisions du Budget Primitif 2009, vous venez d'en parler et j'en ai moi-même longuement parlé lors du rapport du Budget au cours de ma déclaration de politique générale et lors des débats qui ont suivi. En revanche, dans votre réponse au rapport sur le Budget de la Commission des Finances, il y a un point qui me pose également un problème. C'est votre programme de logements domaniaux. Vous prévoyez, entre autres, 160 logements à la tour Odéon à l'Annonciade et 100 logements aux Agaves. En ce qui concerne les 100 logements des Agaves, je me demande si l'opération est finalisée. Est-ce que vous pouvez nous garantir que cette opération des Agaves se fera ? Pour les 160 logements de la tour Odéon, il faudra, de toute évidence et probablement avant le 31 décembre voter ou non une loi de désaffectation, sinon il n'y aura pas de chance d'avoir ces 160 logements. Donc, aujourd'hui, ce sont peut-être 260 logements qui manqueront à votre programme de logements domaniaux ; il reste donc de grandes incertitudes sur ce programme et ces incertitudes me laissent quelque peu perplexe.

M. le Président.- On poursuit le tour de parole. On arrive à Monsieur NOTARI, Président de la Commission du Logement et ensuite M. CELLARIO.

M. Fabrice NOTARI.- Mes deux Collègues ont déjà dit ce que je voulais dire. Il faut effectivement s'étonner que quand un projet est établi, on se rend compte à quelques jours d'une échéance que des dations vont tomber ; c'est un gros problème pour nous parce qu'on va être obligé de voter une loi en urgence et les promoteurs, normalement, savent quelles sont les échéances qu'ils ont à tenir, donc là, nous sommes très surpris d'être mis devant ce fait accompli. Comme l'a dit M. SVARA, il est évident que si cela devait arriver, on a 160 logements qui vont disparaître d'un coup, on n'a pas du tout la garantie aujourd'hui non plus que les 100 autres qui devraient être construits aux Agaves soient bouclés et qu'on ait un projet à ce moment-là. Si on perd 260 logements en quelques heures, ce sont cinq ans de législature qui sont perdus.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous parlez d'incompréhension entre nos deux Institutions et là, vous en avez un exemple flagrant. Vous annoncez dans le programme 100 logements d'une opération qui tout de suite me dit « on sort le lapin du chapeau » : 100 appartements aux Agaves II. Le problème qui se pose, c'est que quand vous annoncez cela, alors que Monaco est un petit pays, que les gens connaissent des promoteurs, ils ont l'impression que le Gouvernement fait une annonce sans garantie. C'est là que naît l'incompréhension. Mais peut-être qu'à l'heure où je m'exprime, vous n'avez aucune garantie. Ce sont dans des situations comme celle-là que naissent les incompréhensions et les doutes qui en résultent.

M. le Président.- J'ai encore deux demandes de parole : Monsieur NOUVION et Mme BOUHNIK-LAVAGNA.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je souscris aux interrogations, aux incompréhensions sur l'opération Agaves II, Monsieur le Ministre. En outre, qu'il s'agisse de celle-ci ou de l'Annonciade, dont vous nous aviez parlé, sur l'Annonciade, cela n'avait pas été quantifié, pas dans le triennal. Si la loi est votée, il y en a quand même pour 135 M€ en vente en l'état futur d'achèvement de la période de 2010 à 2013, ce n'est pas rien. Et concernant l'opération Agaves II, nous ne savons pas s'il s'agit d'un achat ou d'un échange. Est-ce que vous auriez la gentillesse de nous préciser un certain nombre de points ?

M. le Président.- On finit toutes les questions, si vous le voulez bien.

Sur le même sujet, Madame BOUHNIK-LAVAGNA, M. le Vice-Président et ensuite M. Pierre LORENZI.

Mme Sophie BOUHNIK-LAVAGNA.- Sur le même sujet, sur l'insuffisance des programmes de construction de logements domaniaux. Je voudrais commencer néanmoins sur une note positive puisque nous avons abouti, le groupe de travail et ensuite le Président et le Ministre d'Etat sont tombés d'accord à la fois sur la chose et sur le prix, si j'ose dire en tant que juriste. En tant que juriste, c'est très bien de voter de beaux textes, ça nous fait plaisir, mais à quoi bon voter des textes magnifiques avec la loi habitation-capitalisation, si derrière il n'y a plus de logements ? C'est donc vraiment une nécessité, c'est l'impératif premier de cette mandature comme cela a été celle des Elus précédents qui ont su mettre un terme à une pénurie qui durait depuis des décennies et des décennies. Donc, je voudrais, Monsieur le Ministre, comme je le disais dans mon discours d'ouverture, que vous nous donniez confiance en ce que ces programmes verront effectivement le jour et quelques garanties pour que l'on soit assuré que les 700 logements annoncés pour les sept années à venir soient du « sûr et du solide ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je suis ravi d'apprendre que pour nos Collègues de l'opposition, ce n'est plus de la science-fiction mais une réalité. Je suis quand même perplexe. Lors du dernier mandat, on avait fait ce grand effort et on avait dit qu'il faudrait continuer à l'avenir. J'avais mis en évidence – je n'avais pas été le seul, le Gouvernement l'avait reconnu – que pour ce programme de logements, quand nous sommes arrivés en 2003, il y avait beaucoup de choses qui devaient se faire et qui ne pouvaient pas se faire parce qu'à l'époque, on nous expliquait qu'on ne pouvait pas faire d'« opérations-tiroirs ». On a vu que ce programme de logements va permettre le démarrage des travaux de l'hôpital, on va pouvoir faire l'opération de la rue de la Colle. Je suis vraiment navré de constater que tout ce qu'on avait réussi à convaincre le Gouvernement de faire, lors du dernier mandat, ces « opérations-tiroirs » comme de dire qu'il fallait continuer à un rythme régulier pour ne pas retomber en pénurie, semble n'avoir servi à rien. Ne pas avoir été écoutés, malgré tout le bénéfice qu'en ont tiré la Principauté et les Monégasques, rien que pour cette raison, ça mérite que nous ne votions pas la ligne.

M. le Président.- Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Président.

Une question de novice sur la désaffectation des quatre parcelles de l'Annonciade dont l'Etat est propriétaire. On nous parle aujourd'hui de deux dations qui tombent à échéance au 31 décembre : qu'est-ce qu'il en est de ces dations, puisque l'Etat est propriétaire des terrains ? Jusqu'à maintenant, on n'a pas eu d'explication. On sait bien que demain soir, on a une réunion de la Commission des Finances sur ce sujet-là, mais est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur ces deux dations qui tombent à échéance et que l'on a découvertes, apparemment, en dernière minute ?

M. le Président.- Juste une précision pour l'organisation du Conseil National. Bien sûr, si Monsieur le Ministre d'Etat répond ce soir, c'est bien, mais suite à la demande d'urgence, conformément à l'article 88 de notre Règlement intérieur, qu'a demandée le Ministre d'Etat qui nous oblige à inscrire un texte de loi, six jours au plus tard après la demande d'urgence, à notre ordre du jour d'une Séance Publique, nous débattrons le 18 décembre, de ce projet de loi de désaffectation des quatre parcelles publiques de l'Annonciade. Demain, nous avons une réunion de la Commission des Finances pour poser toutes les questions et toutes les interrogations urbanistiques, financières, les dations au Gouvernement et nous adresserons la liste complète des questions, après ce travail – et on prendra le temps qu'il faut en Commission – au Gouvernement. Donc, d'ores et déjà, permettez-moi de laisser penser – mais on verra bien demain – que compte tenu de l'importance du projet qui a été soulevé déjà par d'autres Collègues avant moi, ça m'étonnerait beaucoup que nous réunissant demain en urgence, la Commission des Finances posant beaucoup de questions – on sera le 16 – que nous ayons toutes les réponses qui nous satisfassent, après un débat avec le Gouvernement en Commission Plénière d'Etude, pour être prêts le 18. On verra, mais très vraisemblablement, on décidera de renvoyer en Commission après le 18. Mais on verra… les miracles n'arrivent pas très souvent.

Pour dire qu'il y aura de très nombreuses questions à poser, Monsieur LORENZI…

M. Pierre Lorenzi.- C'est celle qui nous met l'échéance et la date butoir du 31 décembre. Donc, si on avait pu avoir en amont…

M. le Président.- Ma première question, demain, en Commission des Finances : « quelles sont les dations qui tombent ? Qu'on nous explique pourquoi elles tombent. Comment sont-elles renégociables ? ». Parce que si ces points sont levés, il n'y a plus d'urgence. La notion d'urgence n'a plus lieu d'être.

M. Pierre Lorenzi.- Le lien qu'elles ont avec les parcelles dont l'Etat est propriétaire ?

M. le Président.- On a noté votre question.

Je reviens au Président de la Commission du Logement qui souhaitait faire une remarque complémentaire.

M. Fabrice Notari.- Je voulais distinguer les deux sujets, mais Mme Bouhnik-Lavagna en a déjà parlé : je voulais féliciter le travail commun sur le contrat habitation-capitalisation qui a permis d'aboutir à un texte qui nous a été remis très récemment. Par contre, il y a une chanson qui dit « rendez-vous dans dix ans, même lieu, etc… », alors, j'ai ici un article qui s'appelle « accession à la propriété, rendez-vous en février », c'est assez clair, mais cet article date du mardi 24 décembre 1996. C'est pratiquement rendez-vous dans dix ans et à ce sujet, je voulais dire que si on retirait le texte en février pour une raison « x », parce que ça nous est déjà arrivé, on aurait tout perdu sur le logement ce soir en référence à ma précédente intervention.

M. le Président.- On a terminé le tour de parole.

Je donne la parole à Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai quelquefois du mal à comprendre exactement votre question, franchement, parce que si je vous avais dit – et je vous le dis – que nous réaliserons, dans ce programme 2009-2015, 700 logements, dont au minimum 500 livrés d'ici 2013, si je vous avais dit ça, vous m'auriez dit « vous vous moquez de moi, j'ai besoin de savoir comment vous allez les faire ». Je vous ai expliqué comment j'allais les faire et vous me dites « ça m'est égal comment vous allez les faire, mais vous devez prendre l'engagement de le faire ». Alors, il y a une petite contradiction, mais bon, je vous le dis, nous réaliserons 700 logements d'ici 2015, dont au moins 500 livrés d'ici 2013. Alors, maintenant, vous allez quand même me demander « comment ? ». On peut évoluer, on peut changer, mais pas trop… ça se passe en trois ans minimum, plutôt quatre en moyenne, et quelquefois cinq, donc je suis obligé de prévoir si je veux tenir mon engagement. Je me dois de vous dire comment, c'est indicatif. Aujourd'hui, je sais certaines choses sur les négociations. Je joue la transparence. J'ai 101 logements l'année prochaine. Ils sont connus, il n'y a guère de risques à dire qu'ils seront livrés. Ensuite, j'ai une opération qui est celle de la rue de la Colle sur laquelle l'Etat fait un projet qui semble validé aujourd'hui, ça semble du solide, il y a au minimum 240 logements, j'ai déjà un promoteur qui m'a dit : « je vous fais 240 logements et je les livre fin 2011-2012 ». Bon, très bien et je lui dis : « très bien, vous êtes très gentil, ok, mais j'estime que j'ai le devoir de faire un appel d'offres « extra » aux entreprises monégasques, pour avoir le mieux-disant ». Ça ne sera pas une maîtrise d'ouvrage déléguée dans la mesure où les plans sont déjà faits, la maîtrise d'ouvrage est déjà passée, mais on peut faire une délégation d'entreprise générale, avec des clauses de sous-traitance pour protéger les entreprises sous-traitantes monégasques, n'est-ce pas Monsieur Spiliotis-Saquet ? Ceci étant, puisqu'il y en a un qui a pris l'engagement ferme de le faire, je le mets en concurrence, mais il n'y a pas de raison qu'entre les concurrents je ne trouve pas les mêmes conditions. Cette opération, je la situe, effectivement, dans le calendrier fin 2011, fin 2012 : 240 logements, le promoteur, lui, dit 250 logements. Nous verrons.

M. le Président.- Jusque-là, on vous suit.

M. le Ministre d'Etat.- On continue.

Les Agaves, j'ai un constructeur-promoteur – vous situez assez rapidement, sans citer de nom – qui a acquis, aujourd'hui, les emprises au sol nécessaires pour, sans changer quoi que ce soit en termes de droits à construire – je n'ai pas besoin d'une nouvelle Ordonnance Souveraine – faire une opération immobilière d'une centaine de logements. Sur les quelques villas à côté des Agaves – d'ailleurs il y a actuellement un panneau « vendu » – donc vous trouverez vous-même…

(Rires).

Je trouvais que cette emprise, là où elle est située, était particulièrement propice pour faire du logement domanial, à tort ou à raison, mais je pense qu'on est dans un quartier où il y a beaucoup de population de nationaux et d'ailleurs pas loin des enfants du pays, près de tous les services publics, près de tous ces ensembles qui sont neufs et qui ont belle allure, autour de la place des Bougainvilliers, près des transports en commun, près de tout. Donc, quand j'ai su que ce promoteur allait déposer son permis de construire pour faire une opération immobilière, j'ai cru de mon devoir de le recevoir. Je l'ai reçu et je lui ai demandé pourquoi il voulait faire là une opération immobilière, dans un lieu plus propice à faire des logements domaniaux, vu la situation tout à fait idéale pour l'habitat et pas forcément idéale pour vendre des appartements à de riches étrangers. Pourquoi ne pas faire des logements domaniaux ? Et je suis tombé d'accord sur un principe, – je reconnais qu'il reste à le finaliser au niveau des chiffres et nous y reviendrons – mais ce promoteur-constructeur a accepté l'idée qu'au lieu de faire une promotion immobilière classique, il ferait des logements domaniaux en échange de droits à construire, dont le prix reste en discussion à ce jour, sur des opérations futures, qui seront soit à Testimonio – il m'a dit que ça lui était égal – soit à l'Annonciade deuxième tranche. Ce promoteur-constructeur préfère avoir, finalement – je peux le comprendre, dans le cadre de la pérennité de son entreprise – des droits à construire à venir, après tout il parie sur l'avenir, contre le fait qu'il livrerait gratuitement à l'Etat une centaine de logements domaniaux, immédiatement, avec une finition en 2012, parce qu'il n'est pas très long à faire. Il est aujourd'hui maître du terrain et il remplit, selon les propositions qu'il a faites sur son permis de construire, les conditions d'urbanisme qui sont celles de l'Ordonnance Souveraine. Pas de passe-droit, rien. Il peut demain vous faire une opération de promotion immobilière, il a le droit de la faire et je n'ai aucune raison de la lui refuser, mais je lui demande de faire à la place des logements domaniaux, il veut bien. Voilà où on en est. Il a accepté le principe et nous sommes actuellement en négociation. Je le dis en Séance Publique parce que tout cela est parfaitement transparent. Il suffit maintenant de mettre en face le prix de revient de l'opération Agaves II et combien ça donne de mètres carrés de droits à construire, dans six ou sept ans, par exemple, la deuxième tranche de l'Annonciade. C'est une toute petit part de la deuxième tranche de l'Annonciade, 5 ou 6 %, mais les gens aiment bien mettre un pied dans les opérations, je peux les comprendre, c'est leur avantage. Et moi, l'avantage que j'en retire, c'est qu'au lieu d'avoir une opération de promotion immobilière, j'ai une opération domaniale de logements que je trouve particulièrement bien située. En plus de cela, vous avouerez que budgétairement, alors que j'ai une capacité de 80.000 m² pour l'Etat à construire dans l'Annonciade II, permettez-moi de dire que c'est un petit échange que de donner quelques milliers de mètres carrés en échange de 100 appartements domaniaux tout de suite. Il s'agit simplement de discuter dans la clarté, de connaître les chiffres, d'avoir quelque chose de parfaitement transparent, il n'y a pas de « magouille » là-dedans, c'est un bon accord, les deux parties doivent être contentes. Et moi, l'Etat, si je récupère 100 logements domaniaux là où ils sont situés, je crois que je fais une bonne affaire pour les Monégasques. Vous me demandez où on en est : on en est à l'accord de principe, on est en train de discuter du prix et de combien de mètres carrés on s'engage à donner dans sept ou huit ans en droits à construire dans les opérations futures contre la livraison, à l'Etat, de 100 logements domaniaux aux Agaves II.

Je précise que l'intéressé est maître des terrains, il reste une enclave qui ne le gêne pas du tout parce que tous les propriétaires ont cédé, il semble qu'il y ait un réticent, mais c'est son affaire, je ne veux pas me mêler de cela. Je sais que même s'il n'y a pas cet immeuble, on peut faire la construction. Tout le monde viendra à la raison mais je n'ai pas de dation suspensive, il peut faire l'opération. Le permis de construire est à l'instruction, on va suivre les voies normales, on respectera les règles, mais encore une fois, le choix est ou de laisser faire l'opération en promotion privée, ou de capter cela pour avoir en 2012, 100 logements qui ne coûteront rien au Budget de l'Etat sauf un engagement de quelques milliers de mètres carrés de droits à venir sur des opérations futures de la Principauté. Je ne peux pas être plus clair et aujourd'hui, la maîtrise de sol est assurée, le permis de construire est à l'instruction et il respectera l'Ordonnance Souveraine, il me reste à négocier l'échange. Cette opération me paraît sérieusement engagée et si on trouve un accord, comme je le pense, dans les deux ou trois mois qui viennent, cette opération d'une centaine de logements sur un terrain facile, je n'ai pas d'état d'âme pour prendre l'engagement qu'elle sera livrée en 2012.

Ensuite, j'ai deux autres opérations dans les cartons. Vous le savez, j'ai l'Annonciade, tour Odéon et Testimonio. Ce n'est pas si loin que ça. J'en suis 100 + 240 + 340…

M. le Président.- On vous a suivi jusqu'à 340, mais permettez, après, pour les 100 suivants…

M. le Ministre d'Etat.- J'ai donné les explications…

M. le Président.- Nous connaissons les promoteurs, nous connaissons leurs exigences et je comprends qu'ils aient tout intérêt à vous laisser les Agaves contre le Testimonio, vue sur la mer…

M. le Ministre d'Etat.- On va causer prix, hein…

M. le Président.- Comme je connais les promoteurs, permettez-moi de vous dire par expérience, mais je pense que vous les avez pratiqués aussi, donc vous les connaissez, que ce n'est pas signé et tant que ce n'est pas signé, si ce sont des conditions inacceptables pour les intérêts financiers de l'Etat…

M. le Ministre d'Etat.- Je ne signerai pas…

M. le Président.- Eh bien voilà, donc cette opération-là, on ne vous suit pas… non, c'est une hypothèse, elle n'est pas réalisée…

M. le Ministre d'Etat.- Vous ne suivez pas. Est-ce que vous êtes contre ou est-ce que vous me dites « tant que ce n'est pas fait, on n'y croit pas tout à fait » ?

M. le Président.- Je vous explique. On n'est pas contre, bien sûr, ce sont 100 logements de qualité, pour les nationaux, à condition que l'accord soit acceptable, mais vous n'avez pas d'accord. A partir de maintenant, c'est tout ce que je dis et puis on vous écoute. On tire un trait, maintenant, et on met un point d'interrogation pour les Agaves.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne peux pas faire mieux que de vous dire en toute franchise ce qu'il en est.

Passons à l'Annonciade. Je ne vais pas revenir longuement sur l'Annonciade, on a négocié avec un promoteur. Les histoires de dations – je vous précise tout de suite, ce n'est pas l'Etat qui est concerné – l'Etat, c'est quatre parcelles, les dations, c'est une histoire entre le promoteur et les propriétaires privés qu'il y a sur ce terrain. L'Etat ne négocie pas les dations, l'Etat a ses terrains à lui, qui sont les quatre parcelles dont il propose le déclassement. Ce n'est pas l'Etat qui négocie les dations, heureusement d'ailleurs. J'ai appris que ces histoires de dations, ce sont des histoires de crocodile…

M. le Président.- C'est-à-dire ?

M. le Ministre d'Etat.- Je laisse les crocodiles se débattre en eux…

M. le Président.- Vous parlez des promoteurs, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, je parle des crocodiles, je ne parle pas des promoteurs !

(Rires).

Je laisse les crocodiles se débattre entre eux, mais il est de coutume, dans ce petit territoire, que tout le monde s'amuse à casser l'opération du copain. C'est un des jeux favoris.

(Rires).

Moi, ça ne me regarde pas, mais je constate que pourtant tout le monde a de quoi travailler – je n'arrive pas à comprendre – mais dès qu'une opération est menée par l'un, tous les autres sont contre, et réciproquement. C'est ceux-là que j'appelle les crocodiles. Ça veut dire que vous imaginez que sur les dations, ça doit être compliqué, ce n'est pas mon affaire. Je sais qu'il y a des surenchères. Moi, je préférerais simplement que le Conseil National m'aide à me battre contre les crocodiles, surtout quand c'est l'intérêt de l'Etat et là, je dis qu'il y a intérêt de l'Etat, parce que nous avons, je crois, bien négocié – je ne dis pas cela pour que vous m'envoyiez des fleurs, puisque vous m'avez refusé mon Budget, je n'attends pas de fleurs – …

(Rires).

Je dis cela parce que je crois vraiment que c'est une négociation sans précédent, et il y en aura d'autres, parce que désormais, je veux toujours une contrepartie pour que l'Etat soit gagnant, je me bats pour cela. C'est mon combat, avec les crocodiles. Dans cette opération, l'Etat a eu un engagement ferme maintenant, qui permet de réaliser 160 logements, dont 110 qui ne pèseront pas sur le Budget de l'Etat, et 50 achetés au prix de 26.000 € le mètre carré ; je pense que même si l'immobilier devait avoir quelques problèmes, 26.000 € à cet endroit-là, avec la vue qu'il y aura…

excusez-moi, je pense que le promoteur espère les vendre 40.000 ou 50.000 €. Donc 26.000 € pour ces appartements supplémentaires, ça ne me semble pas trop cher payé et du coup, c'est la crise qui nous aide, parce que si des financements bancaires étaient plus présents, on ne m'offrirait pas des immeubles à 26.000 € le mètre carré à cet endroit, avec la vue qu'il y aura. Donc, personnellement, je me suis posé des questions, ça a pris du temps, mais je pense que c'est une belle occasion et qu'on peut avoir là 160 appartements, avec parking, en outre tous bien placés, puisque les étages inférieurs sont consacrés aux commerces et bureaux, donc pratiquement tout le monde a vue sur mer et à 180 °. Je trouvais que 160 appartements, c'était pas mal, que le deal financier était convenable et je n'ai rien à dire.

Je vous le propose, je me suis excusé parce que je pensais effectivement qu'on ne vous donnait pas assez de temps et je vous répète encore une fois que j'ignorais, jusqu'à ces derniers jours, qu'il y avait cette dation. On m'a tellement dit, pendant un temps, qu'il y avait une autre dation qui n'était pas faite, c'est pour cela qu'on ne pouvait pas engager l'opération ; elle a été faite et maintenant, on me dit que d'autres dations arrivent à expiration. Moi les dations, j'en ai par-dessus la tête, ce que je sais, ce ne serait pas grave si on avait à faire à des enfants de chœur, mais ça n'est pas le cas, parce que derrière ces dations, il y a des crocodiles… et donc je me méfie de ceux qui veulent faire capoter les affaires des autres. Je trouve qu'il y a pourtant de quoi faire travailler tout le monde et il n'y a aucune raison de tout donner aux uns et rien aux autres et de toute façon, dans chaque opération, l'Etat doit être gagnant. Je n'ai rien contre les promoteurs, bien au contraire, ils rendent service, mais gagnant-gagnant, et notamment les nationaux à travers les logements domaniaux, mais aussi, peut-être, demain, les enfants du pays, sur d'autres opérations, ça, on en reparlera. Pour l'instant, il s'agit d'appartements domaniaux.

Voilà les 160 logements, vous ferez ce que vous voulez, je ne joue pas le chantage, je ne dis pas que tout « capote » si vous ne votez pas avant le 1er janvier, mais ça complique la situation.

Sur les délais de réalisation, je connais les engagements pris par le premier groupe mondial en matière de construction, avec qui le promoteur a prévu un contrat, sur lequel sont inscrits 52 mois, avec des pénalités de retard, 52 mois à partir de la date de l'ordre de service. Le reste, à vous de juger ; j'avoue que je suis assez ennuyé si cela rate, mais je n'ai pas dit que cela ratera si vous ne votez pas avant le 1er janvier. Ce n'est pas du chantage, je dis que c'est plus commode, parce que je vais entrer dans une affaire compliquée qui m'échappe en grande partie, qui est ce problème des dations, parce que ce n'est pas moi qui négocie les dations. Je n'ai pas dit que c'était perdu, parce que je croyais, naïvement, qu'en février ça suffisait puisque l'opération est prévue pour commencer au mois de mars.

Il reste Testimonio. Nous avons prévu une centaine de logements domaniaux, on peut faire un peu plus si nécessaire…

M. le Président.- C'est peu, Monsieur le Ministre…

M. le Ministre d'Etat.- Non, ce n'est pas peu par rapport aux 700, mais c'est vrai que si on pouvait faire un peu plus…

M. le Président.- C'est peu par rapport au potentiel du terrain à Testimonio.

M. le Ministre d'Etat.- Non, Testimonio, vous avez vu tout ce qu'on met à Testimonio ?

M. le Président.- Eh bien justement !

(*Rires*).

M. le Ministre d'Etat.- Testimonio, c'est une centaine d'appartements, ça peut être un peu plus, éventuellement, le programme n'est pas bouclé puisque, actuellement, sur Testimonio, on a quand même un décalage dans le temps car on n'en est pas à la signature d'entreprise, on en est au concours d'architectes. Ensuite, il faut que des maîtres d'œuvre nous présentent des projets, il faut choisir le projet, c'est pour cela que dans le plan, on l'a mis en décalage, seulement en 2014, parce que c'est une opération compliquée, il ne faut pas la rater, c'est pour cela qu'on fait un concours de maîtres d'œuvre. C'est pour cela qu'on a prévu cette opération un an plus tard.

M. le Président.- Il y a deux Collègues qui attendent de prendre la parole : Monsieur Alexandre BORDERO puis Mme POYARD-VATRICAN.

M. Alexandre BORDERO.- Monsieur le Ministre, je n'ai aucune raison de ne pas vous faire confiance sur ce que vous avez dit. C'est vrai que lors du dernier mandat s'était posé, justement la première année, le

même problème puisqu'on nous avait présenté un certain nombre d'opérations, dont Testimonio, qui devait entrer dans les 837 logements de 2003-2008 – on voit ce qu'il en est devenu. Donc, nous étions convenus, avec le Gouvernement, tout du moins en début de mandat, de nous voir environ tous les trois mois en Commission réduite, trois ou quatre Conseillers Nationaux : le Président, le Président de la Commission des Finances, le Président de la Commission du Logement et j'y étais aussi, et puis quelques membres du Gouvernement pour suivre de près le devenir de tous ces projets et éventuellement permettre au Gouvernement de présenter en temps et en heure les projets alternatifs, si des programmes prévus venaient à ne pouvoir être réalisés. Ce que je vous propose, en ce début de nouveau mandat et avec ces nouveaux projets que vous venez de nous présenter, c'est d'utiliser la même méthode, c'est-à-dire que l'on se rencontre au mois de mars, par exemple, et vous nous direz à ce moment-là si vous avez une idée du délai de réalisation des Agaves II et où en est ce projet. A ce moment-là, si vous avez signé et si le promoteur-constructeur vous donne un délai raisonnable, on peut la considérer comme actée, si vous n'avez toujours pas signé, soit au mois de mars, soit au mois de juillet, soit en septembre prochain, il faut entre-temps que vos Services aient une proposition alternative pour remplacer les 100 appartements des Agaves II. Cette méthode a bien fonctionné lors du dernier mandat, je propose donc, si vous en êtes d'accord que l'on recommence le même processus pendant un an, un an et demi, ça suffit parce qu'en général, après les projets seront signés et lancés et ça devrait normalement aller tout seul.

M. le Président.- Je voudrais apporter une précision : je faisais partie de ce Comité de pilotage, avec le Président de la Commission des Finances, le Président de la Commission du Logement et ça a bien fonctionné parce que, Testimonio ne s'étant pas réalisé, c'est comme ça qu'on a décidé de programmer une centaine de logements de plus, ailleurs, en l'occurrence, c'était sur les délaissés. On a donc su au bon moment tourner la barre pour qu'on prenne bien le bon cap, donc je pense qu'il s'agit d'une excellente suggestion, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis tout à fait d'accord sur ce Comité de pilotage, d'ailleurs, je souhaite la transparence, je veux dire par là que quand je vous raconte l'histoire des Agaves II, je vous dis franchement où on en est, y compris en Séance Publique, moi, ça ne me gêne pas. Je trouve que dans ce domaine, il n'y a rien de pire que la confidentialité, parce que ça crée des doutes, donc je préfère tout mettre sur la table et encore plus avec une Commission du Conseil National. Je suis donc tout à fait d'accord pour qu'il y ait un Comité de pilotage qui se réunisse régulièrement et qui suive l'état d'avancement, d'autant plus qu'on a effectivement des opérations quasiment abouties, mais pas tout à fait, on a des marchés à passer pour la rue de la Colle, on a des marchés pour l'opération Agaves II, on a le problème de l'Annonciade et de Testimonio. Je suis tout à fait d'accord pour, en temps réel, suivre cela avec un Comité de pilotage, comme le suggère M. le Président, je suis d'accord pour la totale transparence. Mais je suis quand même obligé de dire que je ne sais pas faire des miracles et qu'il faut d'un autre côté que le Conseil National m'aide à aboutir les projets, sinon je ne peux pas y arriver tout seul.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Ministre pour ce que vous venez de dire. Je retiens que nous sommes bien d'accord sur le fait que vous vous engagez à une livraison de 700 logements sur la période 2009-2015, avec des livraisons régulières. Aujourd'hui, dans le programme que vous nous proposez, c'est le cas, mais on l'a vu, à part les livraisons d'une centaine de logements sur 2009, les autres sont soumises à un certain nombre de conditions. Effectivement, la proposition de M. BORDERO de comité de pilotage est tout à fait intéressante et je vous remercie d'aller dans ce sens-là. Ce système a bien fonctionné lors de la précédente mandature, et c'est justement parce qu'on a pu travailler en bonne intelligence que les 836 logements ont pu être faits sur les cinq dernières années. Il n'y a pas de raison que ce ne soit pas le cas sur les cinq, voire sept années à venir.

Je vous remercie aussi de souligner qu'effectivement, l'opération Odéon n'est pas posée comme un pré-requis. Nous avons noté l'empressement du Gouvernement sur le sujet et nous allons respecter la procédure d'urgence que vous avez déclenchée, nous contraignant à démarrer l'étude de la désaffectation de terrains d'Etat et de ses contreparties toutes affaires cessantes. Pour autant, je ne préjuge pas du vote de mes Collègues ici, et ce n'est pas pour autant que les 700 logements sont remis en cause.

Je comprends bien que sur une opération comme l'Odéon, avec une durée théorique de travaux de 52 mois, chaque mois passé à discuter entre nous de la désaffectation des terrains de l'Etat correspondant seront autant de mois perdus à la fin, au moment de la livraison effective de la Tour.

Pour autant, il s'agit ici de centaines de millions d'euros, vous avez reconnu vous-même qu'il y avait eu beaucoup de travail pour négocier avec le promoteur, aussi, souffrez que la Haute Assemblée prenne le temps nécessaire pour se pencher sur cette question. C'est un projet important, qui va être lourd en terme architectural, en termes d'impacts sur l'environnement, sur les circulations, sur l'ensemble de ce quartier. Quoique vous en pensiez, nous n'allons pas nous prononcer à la légère, sans information et sous la pression.

Pour revenir sur la ligne budgétaire, je lève les réticences que j'avais puisque vous venez de vous engager sur les 700 logements, en 7 ans de livraison régulière, et en déconnectant l'ensemble de l'opération Odéon. Vous connaissez notre préoccupation concernant le logement, que vous partagez, de répondre aux besoins des Monégasques sur les années à venir. Vous aurez toujours le Conseil National pour travailler avec vous afin de trouver des solutions rationnelles et à chaque fois défendre au mieux les intérêts de l'Etat dans les échanges liés aux opérations immobilières proposées par les promoteurs.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Monsieur NOUVION a souhaité prendre la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voudrais demander que dans ce Comité de pilotage qui a été mis en place, il y a cinq ans et demi, Monsieur le Président, soit associé un membre de l'opposition. Merci.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, avec plaisir, comme d'ailleurs, depuis le début de ce mandat, vous savez qu'à partir du moment où le Conseil National a trois sièges, c'est très volontiers que nous proposons un siège à l'opposition, donc bien sûr. On discutera de la répartition exacte, je pensais à deux ou trois Présidents de Commission et donc un représentant de l'opposition sera le bienvenu avec nous, pour cette importante question pour le pays et les Monégasques.

Je voulais juste dire quelques mots, à mon tour. J'ai bien compris : on a 100 logements l'année prochaine, personne ne les conteste, c'est Industria-Minerve, deuxième tranche.

On aura 240 logements rue de la Colle, répartis, donc une partie sans doute fin 2011, et une partie sans doute fin 2012 – on peut se tromper de quelques mois – mais c'est à peu près cela. On vous suit bien sûr sur la mise en concurrence des entreprises générales. Le temps des marchés de gré à gré, quand il s'agit de sommes qui sont supérieures à 100 M€ n'est plus acceptable, on est tous d'accord. La mise en concurrence est une chose saine qui nous permet de garantir d'avoir effectivement des rapports qualité/prix intéressants pour l'Etat. Petite réserve aussi, Monsieur le Ministre – on va vous ennuyer – vous nous dites avec une clause de sous-traitance obligatoire pour que les entreprises monégasques travaillent. Oui, sous ces mots-là, rien que ça, ça mérite une longue discussion, parce qu'une clause de sous-traitance obligatoire, de quelle clause s'agit-il, quel est le pourcentage qui sera obligatoirement sous-traité, etc… nous, nous vous demanderons…

M. le Ministre d'Etat.- Si vous avez un Comité de pilotage…

M. le Président.- Voilà, pour vous dire, ce soir, ce n'est pas réglé, il faudra regarder de près ce qu'est la clause de sous-traitance, parce que ce n'était pas de votre temps, mais on nous a fait le coup en 2003 sur les clauses de sous-traitance. Vous n'étiez pas là, c'était des mots, mais à la fin, il n'y a pas eu de sous-traitance locale, en tout cas en proportion suffisante. Donc là, ça sera contractuel et on tirera les leçons du passé et il faudra que ce soit des pourcentages non négligeables.

Ensuite, on arrive aux Agaves. On vous suit, on sera toujours à vos côtés, ça va sans dire, pour défendre les intérêts de l'Etat. Oui, d'accord pour vous suivre, mais c'est clair que si on veut nous échanger, parce qu'on a essayé de nous faire le coup, on a un peu d'expérience, sur Testimonio, en 2003, on a essayé de nous échanger, en fait un terrain public contre, royalement, 100 logements dans un trou, en bas, sur la route, avec un pont autoroutier et puis le promoteur se prenait le haut de Testimonio pour réaliser une opération pour lui. C'est vrai qu'on n'a pas suivi. Je pense qu'avec le Ministre d'Etat, ce n'est pas ce genre

de projet et d'opération qu'on va nous proposer à l'échange…

M. le Ministre d'Etat.- Non.

M. le Président.- … parce que vous allez vous battre pour les intérêts de l'Etat. C'est clair qu'il y a quand même, on en est bien conscient, des terrains qui ont une plus grande valeur à Testimonio et même à l'Annonciade, qu'aux Agaves…

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord.

M. le Président.- … donc il ne faudra pas qu'on espère demander un vote au Conseil « kif-kif », sur les mêmes bases, parce que les terrains n'ont pas la même valeur. Donc il y a encore du travail et puis comme on connaît les « crocodiles » – cette expression nous a bien fait sourire – il faut que vous ayez la peau dure et coriace, mais je crois qu'on peut vous faire confiance, Monsieur le Ministre, en tout cas, on sera à vos côtés pour défendre l'intérêt de l'Etat monégasque et, en l'occurrence, les intérêts financiers de la Principauté.

Pour l'Annonciade, on en saura plus dans quelques jours, avançons, travaillons ; ce que vous nous demandez relève du miracle, on montre tous notre bonne volonté, mais on en saura un peu plus demain, après la réunion de la Commission des Finances et un peu plus le 18, après la prochaine Séance Publique.

Pour Testimonio, encore un mot. Nous trouvons que les projets que vous aviez présentés, mais ce ne sont peut-être plus ceux que vous avez dans les tiroirs aujourd'hui, mais le projet à l'époque ne nous convenait pas, vous le savez. 20 % d'un terrain public pour le logement domanial et 80 % pour des destinations différentes, voire privées, ça ne nous semblait pas juste et pas équilibré. On ne voulait pas de résidence hôtelière…

M. le Ministre d'Etat.- Il n'y a plus de résidence hôtelière.

M. le Président.- Ah ! Il n'y a plus de résidence hôtelière, c'est une bonne nouvelle, mais pour l'instant, nous n'avons pas vraiment eu un débat ensemble sur Testimonio. C'est une bonne nouvelle, notez « il n'y a plus de résidence hôtelière ».

Tout cela pour vous dire que ma conclusion est la même que celle de Mme Anne POYARD-VATRICAN : honnêtement, je m'apprêtais à ne pas voter cette ligne, mais le seul point, au fond, qui est capital, c'est que vous acceptez 700 logements en sept ans et j'ajoute une précision que nous n'avons pas donnée, dont 500 livrés en 2013, a dit le Ministre d'Etat, c'est-à-dire avec une régularité. Parce que nous savons que les besoins sont d'environ 100 logements par an et l'idéal, ce n'est pas d'avoir quatre ans sans rien et ensuite 600 logements après. L'important c'est qu'il y ait une régularité d'une centaine de logements construits chaque année. Le Ministre a dit : 700 en sept ans et 500 d'ici 2013, donc en cinq ans. Honnêtement, si on a cette garantie, avec le Comité de pilotage, si une opération ne se réalise pas, le Gouvernement aura la responsabilité d'en trouver une autre. A partir de là, je pense que c'est une avancée considérable que nous attendions sur le logement.

Donc moi, je vais voter, bien sûr, pour la ligne, maintenant.

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Moi aussi, je vais changer mon vote, devant les avancées obtenues et les engagements fermes pris par le Ministre d'Etat.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Puisqu'on parle de logements domaniaux, ma question s'adresse à Monsieur TONELLI. L'hôtel Tulip Inn a fermé le 1er décembre 2008. Il reste l'immeuble de la Colle ; or, je suis passé dernièrement devant cet immeuble et j'ai remarqué qu'à chacune des trois entrées, on avait mis, pour les fêtes de Noël, trois petits sapins décorés. C'est gentil, mais vous voyez poindre ma question, Monsieur le Conseiller : est-ce que tout le monde a quitté cet immeuble ?

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Monsieur CELLARIO, tout le monde aura quitté cet immeuble à la fin de l'année 2008. Il eût été malvenu et sans doute malveillant d'empêcher ces braves gens de fêter Noël et peut-être encore le réveillon du Jour de l'An dans l'immeuble où ils ont vécu pendant « x » années et je trouve qu'il n'était pas anormal, de ce point de vue donc, de leur permettre de finir l'année dans l'immeuble où ils ont vécu, encore une fois, pas mal

d'années. Effectivement, les trois sapins, ça me paraît bien normal pour le bien-être et la satisfaction des locataires de ces immeubles, ce n'est pas pour autant que ça remet en cause le départ de ces personnes à la fin de l'année.

M. Claude CELLARIO.- Je prends acte de votre déclaration.

M. le Président.- Bien. Après ce long débat sur cette question fondamentale pour les Monégasques et leurs Elus concernant l'adéquation entre l'offre et la demande de logements domaniaux… Ah, Monsieur TONELLI a encore une remarque avant que nous votions.

M. Gilles TONELLI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Maintenant que vous allez voter…

(Rires).

Je voudrais dire que l'an prochain, à la prochaine attribution, on a dit qu'il y aura 101 logements neufs qui seront attribués et le volume global de logements qui sera mis à la location à cette occasion, en tenant compte des logements non attribués, en tenant compte des logements qu'on aura d'ici là rénovés, ce seront 220 logements qui seront donc proposés à la location des nationaux. On va commencer la période à candidature fin janvier et les attributions se feront à la mi-2009.

M. le Président.- Ça veut dire qu'il y aura beaucoup de logements rénovés et récupérés…

M. le Ministre d'Etat.- … mais qui ne comptent pas dans les 700…

M. le Président.- C'est Noël !

(Rires).

Monsieur CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme*.- Si vous me permettez, Monsieur le Président, une précision sur l'opération des Agaves qui a été indiquée de façon implicite par le Ministre d'Etat, mais je ne suis pas sûr que tous les Conseillers Nationaux l'aient bien entendue. Nous avons la chance de posséder un petit jardin, dans l'îlot, de 600 mètres carrés, ce qui nous permettra d'être incontournables dans cette opération et qui nous donne un levier de négociation avec le promoteur afin de permettre au Ministre d'avoir le cuir un peu plus dur. Cela donnera aussi au Conseil National l'occasion, dans le cadre d'une loi de déclassement, d'avoir tous les détails et d'approuver formellement cette opération. C'est là aussi où, comme le Ministre d'Etat le dit, nous aurons besoin de votre aide dans cette opération.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voudrais réitérer la demande de l'opposition que l'on puisse assister aux Commissions d'attribution, je sais que cela dépend des commissions que nous devons voter au mois d'avril, pour la réorganisation des commissions…

M. le Président.- C'est une commission fixée par Arrêté Ministériel, où siègent des Présidents de Commissions « es qualité ».

M. Laurent NOUVION.- Voilà, justement, c'est la raison pour laquelle le Gouvernement est là, au complet, et je demande à M. le Ministre d'Etat, à M. TONELLI, qui est l'autorité de tutelle, merci de bien vouloir réfléchir à donner la possibilité à l'opposition de participer à cette commission d'attribution. Il n'y a aucune raison que l'opposition ne puisse pas y participer et donc de modifier le texte dans cette perspective.

Je vous remercie.

M. le Président.- Une précision. C'est une commission qui a été créée en 1993 et qui, « es qualité » fait siéger avec le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, le Maire de Monaco, l'Administrateur des Domaines, le Directeur de l'Habitat, le Président du Conseil National, le Président de la Commission du Logement. Ce n'est pas le Conseil National qui désigne des représentants. C'est le Président du Conseil National et le Président de la Commission du Logement qui y siègent, voilà exactement ce que dit et impose l'Arrêté Ministériel.

Si vous le voulez bien, nous allons passer au vote de cet important chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Le chapitre 50 est adopté.

(*Adopté ;*
MM. Gérard BERTRAND, *Marc* BURINI,
Pierre LORENZI, *Laurent* NOUVION,
Christophe SPILIOTIS-SAQUET
et Christophe STEINER *s'abstiennent*).

M. Pierre LORENZI.- Juste une explication de vote : on a eu des éclaircissements qui nous satisfont mais on attend d'avoir des preuves concrètes. Donc, par cohérence avec ce qui a été dit jusqu'à maintenant, personnellement, je m'abstiens.

M. le Président.- Très bien, merci pour ces explications de vote.

Il est minuit et cinq minutes. Nous allons arrêter nos travaux et nous les reprendrons mercredi, à 17 heures, au chapitre 51 « Budget et Trésor – Direction ».

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit 05).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00